



MINISTÈRE DES ARMÉES

Direction de l'administration – Service de gestion des ressources humaines
Bureau des concours et des examens professionnels

CONCOURS POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ATTACHÉS (Concours Externe)

ANNALES
Session 2017

**ÉPREUVES
D'ADMISSIBILITÉ**

1^{ère} ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

RECRUTEMENT SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES DE SÉLECTION

Rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier portant sur un sujet économique, politique, de relations internationales ou de société et pouvant comporter des graphiques et des données chiffrées de trente pages maximum permettant de vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

(Durée : 4 heures ; coefficient 5)

Sujet :

A partir du dossier joint, rédigez une note de synthèse sur l'armement des forces de l'ordre

Qui peut avoir des armes à feu en France ?

Libération, 20 juin 2017.

Après l'attentat raté sur les Champs-Élysées lundi soir, le point sur la réglementation en matière de port et de détention d'armes.

Adam D., l'assaillant des Champs-Élysées, décédé lundi après avoir foncé sur un fourgon de gendarmerie avec sa voiture chargée de deux bonbonnes de gaz, d'un fusil d'assaut et de deux pistolets automatiques était fiché S depuis 2015 pour « *appartenance à la mouvance islamiste radicale* ». L'homme de 31 ans avait pourtant une autorisation de détention d'arme délivrée en février 2017, par la préfecture de l'Essonne. Cette information révélée par *le Point* interroge. Comment peut-on être fiché S et posséder une arme en toute légalité ? Comment un homme suspecté de basculer dans le terrorisme peut-il être autorisé à régulièrement s'entraîner ou pratiquer le tir sportif ? Quelle est la législation en matière de port d'arme en France ?

Qui peut porter une arme ?

Aujourd'hui, le port d'arme est réservé aux seuls fonctionnaires de police ou des douanes et aux agents de surveillance. Les personnes exposées à des risques d'atteinte à leur vie peuvent aussi « *exceptionnellement, sous conditions et sur demande, être autorisées par le ministre de l'Intérieur à porter une arme de poing* ».

« *Il faut bien distinguer la détention et le port d'arme*, expliquait, à *Libération* en 2016, Laurent-Franck Lienard, avocat spécialisé dans le droit des armes à feu. *Détenir une arme, c'est assez facile alors que le port ne concerne qu'une cinquantaine de personnes en dehors des forces de l'ordre.* » Le port d'arme est la situation dans laquelle une personne a, au moins, une arme sur elle. La détention consiste à avoir une arme chez soi (en vue de tirer sur une cible dans un stand de tir, par exemple).

Comment obtient-on le permis de détenir une arme ?

Pour détenir des armes, un tireur sportif doit au préalable obtenir une autorisation préfectorale. Les agents de l'État doivent s'assurer que la personne qui fait la demande soit majeure, jamais condamnée, ne fasse pas l'objet d'un régime de protection juridique ou encore n'ait pas été admise en soins psychiatriques sans consentement. Adam D. remplissait ces conditions.

En principe, les agents chargés d'instruire le dossier d'autorisation de détention d'arme « *n'ont pas accès au fichier des personnes recherchées dans lequel sont consignées les fiches S* », affirme le *Parisien*. Le quotidien explique néanmoins que cette recherche est dévolue « *aux services de police et de gendarmerie* » et pointe le fait que lors « *du renouvellement de février en revanche, pour un pistolet Glock 9 mm, l'homme se trouvait bien sous surveillance policière* ».

« *Nous avons bien conscience que le dispositif actuel comporte des failles* », concède au *Parisien* « *un familier de ces questions* » place Beauvau, assurant que « *des décrets sont en cours de finalisation pour permettre aux agents préfectoraux de consulter directement le fichier des personnes recherchées* ».

Comment les armes sont-elles classées ?

Les armes se divisent en quatre catégories, qui vont de A à D. « *Les armes sont classées en 4 catégories en fonction de leur dangerosité. La dangerosité d'une arme à feu s'apprécie en fonction des modalités de répétition du tir et du nombre de coups tirés. À chaque catégorie correspond un régime administratif d'acquisition et de détention* », précise servicepublic.fr.

Les armes de catégorie A (fusils d'assaut tirant en rafale, lance-grenades etc.) sont réservées strictement aux militaires, uniquement lorsqu'ils sont en mission. Elles sont soumises à une autorisation particulière, notamment lors de tournage de films. Un acteur peut avoir, dans le cadre d'un tournage, des

armes de guerre qui tirent à blanc. Ces armes doivent être louées chez un armurier agréé. Si les armes sont utilisées dans l'espace public, la police doit être au préalable informée.

Les armes de catégorie B (soumises à autorisation), qui ne tirent pas en rafale contrairement à la catégorie A, concernent essentiellement les agents garants de l'ordre public. En service, les policiers, les gendarmes, les douaniers et d'autres métiers de sécurité (convoyeurs de fonds, agents de la RATP ou de la SNCF, etc.) peuvent être munis de pistolets semi-automatiques, de fusils à pompe ou de pistolets électriques (Taser). Font office d'exception les particuliers (au casier judiciaire vierge) exposés à des risques (commerçants, magistrats, etc.). Ces derniers peuvent demander l'autorisation d'acquérir de telles armes (avec 50 cartouches au maximum) auprès de la préfecture ou du ministère de l'Intérieur. Les licenciés des clubs de tir peuvent aussi en faire la demande et obtenir l'autorisation après enquête.

Les armes de catégorie C (soumises à déclaration) sont réservées à la chasse et au tir sportif (fusils de chasse, carabines ou pistolets à balles en caoutchouc). Ce sont généralement des fusils semi-automatiques ou à répétition manuelle, dont le projectile possède un diamètre inférieur à 20 mm. Avec leurs munitions, ils doivent être déclarés auprès de la préfecture. Pour en faire acquisition, il faut présenter un permis de chasse ou une licence de club sportif à l'armurier. Le propriétaire des armes doit les décharger dans son domicile et lorsqu'il les transporte.

Les armes de catégorie D sont soit en vente libre (avec quelques restrictions, notamment en matière de vente aux mineurs), soit soumises à une simple procédure d'enregistrement. En vente libre, il s'agit des armes de catégorie D2 : poings américains, armes blanches (matraques, poignards, etc.), armes à feu à blanc, armes historiques dont le modèle a été conçu avant le 1 janvier 1900 (colts), etc. Soumises à enregistrement, il s'agit des armes de catégorie D1 (c'est-à-dire les moins puissants des fusils de chasse, à canon lisse et à coup unique par canon, et leurs munitions).

Police : le permis de peur d'arme

Libération, Célian Macé et Willy Le Devin, 31 janvier 2016.

Des policiers et des associations s'inquiètent du flou juridique qui entoure l'article 20 du projet de loi sur la réforme de la procédure pénale présenté mercredi et qui vise à assouplir les conditions d'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre.

Et de cinq ! Mercredi, en Conseil des ministres, Jean-Jacques Urvoas, tout juste nommé garde des Sceaux, présentera un nouveau texte renforçant l'arsenal législatif en matière de lutte antiterroriste. Le cinquième, donc, en cinq ans. Outre des dispositions « *donnant de nouveaux moyens d'investigation au parquet* », la loi prévoit, dans son actuel article 20, de modifier les règles « *d'ouverture du feu* » des policiers. Autrement dit, d'assouplir les conditions dans lesquelles ils pourront dégainer leur arme.

Le sujet est hautement abrasif. Jeudi, le Conseil d'Etat s'est réuni en séance plénière pour rendre son avis sur le texte du gouvernement. Selon nos informations, la plus haute juridiction administrative n'aurait pas modifié la substance de l'article 20. S'il ne se trouve personne pour contester l'intention gouvernementale « *de permettre aux forces de sécurité d'endiguer l'action terroriste en abattant son ou ses auteurs* », des associations, des avocats et même des policiers décèlent dans cet article, aux contours juridiques flous, une couverture sur mesure en cas de bavure. A fortiori dans un pays où les juges font preuve d'une prudence de Sioux lorsqu'il s'agit de condamner des policiers.

Que cherche le gouvernement avec cette loi ?

La place Beauvau le répète à l'envi : « *L'article 20 a pour vocation de ne plus laisser le policier dans un cogito infini lorsqu'il dispose de trois secondes pour chausser son arme.* » Pour cela, le projet de loi prévoit d'étendre l'irresponsabilité pénale dans les cas où l'usage de l'arme est « *rendu absolument nécessaire pour mettre hors d'état de nuire l'auteur d'un ou plusieurs homicides volontaires ou tentatives [...] dont il existe des raisons sérieuses et actuelles de penser qu'il est susceptible de réitérer ces crimes dans un temps très voisin de ces actes* ». S'agit-il pour autant d'un permis de tuer ? Clairement, non. En revanche, les notions « *raisons sérieuses de penser* » et « *temps très voisin* » peuvent largement déborder le cadre de l'action antiterroriste. Et laisser place à des interprétations extensives, voire divergentes, de l'usage des armes dans des scénarios délictueux plus classiques. Dans ces cas, l'action policière pourrait s'avérer bien plus zélée.

Jusqu'ici, la police ne bénéficiait d'aucun régime spécifique en matière de légitime défense. Comme chaque citoyen, elle était soumise à l'article 122-5 du code pénal. Il stipule : « *N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui.* » Avec l'article 20, le gouvernement applique quasiment aux policiers les règles régissant l'ouverture du feu jusqu'alors réservées aux gendarmes. Ces derniers, soumis à l'article 2338-3 du code de la défense, peuvent déjà tirer lorsqu'ils se trouvent menacés par des personnes armées ou que des fugitifs n'obtempèrent pas à leurs sommations.

Politiquement, le gouvernement entend « *sécuriser la légitime défense dans la loi* », et ce afin de ne pas « *subir les injonctions de la droite en cas de nouvel attentat* », précise l'entourage de Bernard Cazeneuve. La droite la plus dure, mais aussi certains syndicats de police, réclament en effet depuis des lustres l'instauration de la présomption de légitime défense. « *Une mesure qui, pour le coup, serait un véritable permis de tuer* », tranche-t-on place Beauvau.

Qu'en disent les policiers ?

« *L'article 20 fait peser une grande responsabilité sur nos collègues* », estime un syndicaliste qui, cas rarissime, préfère garder l'anonymat. De là à dire que les « bleus » ont la main qui tremble ? « *De nom-*

breux fonctionnaires ne tirent même pas une cartouche par an, confirme une source haut placée dans la police. Or, ce projet de loi induit des qualités de tirs et de sang-froid impeccables ». Ce que ne nie pas Pascal Lalle, directeur central de la sécurité publique : « On va faire en sorte que les policiers soient formés. C'est indispensable. » Actuellement, et c'est un secret de polichinelle, de nombreux policiers n'effectuent pas leurs trois séances de tirs d'entraînement annuelles. S'exposant de ce fait à des sanctions disciplinaires.

L'application de la mesure suppose aussi la diffusion d'informations suffisamment précises et rapides permettant une intervention circonstanciée du policier : « Or, qu'est-ce qui me dit que l'agent se trouvant face aux frères Kouachi durant leur cavale aura suffisamment d'éléments pour agir avec discernement ? s'inquiète la source policière haut placée. Là encore, il y a pas mal de boulot de commandement à effectuer pour que l'article 20 ne se retourne pas contre nous à la suite d'un ou deux dérapages. »

Quels sont les risques ?

La réforme des règles d'engagement du feu s'accompagne, pendant l'état d'urgence, d'un arrêté autorisant les policiers à garder leur arme en dehors de leur service. Aujourd'hui, selon un sondage interne (1), ils seraient 28 % dans ce cas, mais « aucune utilisation n'a encore été recensée », déclare Pascal Lalle. Les agents auront-ils la gâchette de plus en plus facile ? « Le policier, tout le protège en France, il n'est quasiment jamais condamné, note Nassim Lachelache, du collectif Stop le contrôle au faciès. Alors si la loi passe, ça va renforcer cette impunité. »

Depuis l'état d'urgence, les associations, comme les autorités, notent une nouvelle hausse des tensions entre la police et les jeunes dans les quartiers sensibles. « On ressent une expression de violence de quelques individus à l'égard des policiers, une certaine parole s'est libérée, décrit Pascal Lalle. Ce n'est pas quelque chose qui est "statistisé", mais c'est clair d'après les remontées du terrain. C'est un cran plus dur. La vigilance, les réflexes de défense sont plus forts. »

Cette tension se cristallise au moment des contrôles d'identité, cette spécificité bien française, qui scande la vie des quartiers. « Sous couvert de lutte contre le terrorisme, on a renforcé le contrôle au faciès, assure Nassim Lachelache. C'est de pire en pire. Dans la semaine qui a suivi les attentats, j'ai été personnellement contrôlé à trois reprises. Auparavant, ça ne m'était quasiment jamais arrivé. »

Les associations se sont un temps accrochées à l'espoir de la délivrance d'un récépissé lors des contrôles d'identité. Mais l'idée du bout de papier a été enterrée par Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur. A la place, l'article 19 de la loi sur la réforme de la procédure pénale précise l'usage des « caméras piétons », qui sont portées à l'épaule par les fonctionnaires. Elles sont censées être une garantie contre les violences policières. Nassim Lachelache n'est pas convaincu : « Si les policiers peuvent l'éteindre quand ils veulent, ça ne sert à rien. Les caméras doivent être allumées en permanence, note-t-il. Ensuite, il faut qu'une personne qui a été contrôlée puisse avoir accès aux images, en saisissant le défenseur des droits par exemple. »

En 2015, ce dernier a enregistré plus de 900 réclamations liées à la « déontologie de la sécurité » - qui inventorie les plaintes visant les forces de l'ordre pour « violences », « fouilles à nu », « propos déplacés ou insultants », « manque d'impartialité ». Selon son rapport annuel, qui doit être présenté ce jeudi, il s'agit d'un bond de 29 % comparé à 2014. L'article 20 déboule donc au moment où les tensions sont extrêmement aiguës.

(1) Le sondage ne prend pas en compte les chiffres de la préfecture de police de Paris.

Après les attentats... La guerre des polices.

Nouvel Observateur, Patricia Tourancheau, 17 mars 2016.

Les attaques terroristes ont ranimé de vieilles mais solides rivalités parmi les forces de sécurité. Police, gendarmerie, services secrets... Le danger les contraint à travailler ensemble. Mais, derrière l'unité de façade, les coups bas pleuvent. Enquête.

C'est une lettre anonyme qui a rallumé la guerre entre policiers et gendarmes. Trois semaines après les attaques terroristes du 13 novembre, une missive de trois pages atterrit sur les bureaux du procureur de la République de Paris, François Molins, et du directeur de la police judiciaire parisienne, Christian Sainte. Un dénonciateur inconnu y explique, avec force détails, que les gendarmes du GIGN, si on les avait sollicités, auraient bien mieux géré l'intervention contre les tueurs du Bataclan que les policiers de la BRI de Paris et du Raid.

Se présentant « comme une victime du Bataclan », le mystérieux signataire souligne que « les hommes du GIGN étaient présents à la caserne des Célestins dès 22h15 le 13 novembre, prêts à intervenir ». Et déplore qu'on les ait ignorés puisque ces derniers étaient dotés d'« un véhicule d'intervention qui dispose d'une rampe d'assaut, ce qui aurait permis d'investir le premier étage » de la salle de concert où étaient retranchés les terroristes. Stupeur à la PJ ! Comment ce corbeau qui parle comme un pro peut-il savoir que le GIGN possède un camion d'assaut Sherpa Renault Trucks Défense ?

La police mène illico quelques discrètes vérifications, allant, selon nos informations, jusqu'à visionner les images de vidéo-protection de la caserne des Célestins, à quelques centaines de mètres du Bataclan, pour déterminer si les gendarmes étaient vraiment prêts à intervenir ce soir-là. Verdict : les caméras n'ont pas enregistré la présence de véhicules du GIGN avant 23h15, soit une heure après l'entrée de la BRI de Paris au Bataclan... L'honneur est sauf. Mais l'auteur du courrier, lui, n'a pas été démasqué. « Cette victime, on ne l'a jamais retrouvée », ironise un commissaire qui flaire un coup sournois des pandores. Depuis, l'état-major de la gendarmerie a rectifié le tir en précisant que « le GIGN avait quitté Versailles à 22h40 pour se positionner à Bastille à 23h15 ». Peine perdue. Chez les flics, on rigole de la vantardise de ces balourds de gendarmes...

« Chaussettes à clous » contre « maison poulaga ». La mésaventure de la lettre anonyme prouve que la rivalité atavique entre police et gendarmerie n'a pas cessé pendant la tragédie des attentats. Certes, en janvier, GIGN et Raid ont œuvré de concert : les pandores à Dammartin-en-Goële pour neutraliser les frères Kouachi, les poulets à l'Hyper Cacher de Paris pour en finir avec Amedy Coulibaly. Mais il avait fallu, pour cela, que le ministre de l'Intérieur pousse un mémorable coup de gueule et rassemble tous les responsables pour « travailler en équipe » dans la cellule de crise du « fumoir », un salon de la place Beauvau. Hélas, depuis le 13 novembre, les vieux contentieux ont ressurgi, plus vifs que jamais. « Une fois pour toutes, j'aimerais qu'on tranche cette question de guéguerre entre les services, de manque de coordination. Si on est vraiment en guerre, il faut donner clairement des orientations pour que l'on n'ait pas ces conflits entre gendarmerie et police », a réclamé Stéphane Gicquel, président de la Fédération nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents collectifs (Fenvac), entendu,

LES RIVAUX



JEAN-MARC FALCONE
Après une carrière dans la police et les cabinets ministériels, ce haut fonctionnaire dirige la police nationale.



DENIS FAVIER
Le patron de la gendarmerie a fait ses classes au cabinet de Manuel Valls et au GIGN. Il est soupçonné par les policiers de favoriser ses frères d'armes.



JEAN-MICHEL FAUVERGUE
Le directeur du Raid, en première ligne après le 13 novembre, pourrait être remplacé cet été après les polémiques sur l'assaut de Saint-Denis.



CHRISTOPHE MOLRY
Plus hâblé à combattre le grand banditisme que le djihadisme, ce grand flic est à la tête de la BRI qui s'est illustrée face aux terroristes du Barackan.



HUBERT CAZENEUVE
Ce colonel dirige le GIGN, qui a mal vécu de ne pas être intervenu lors de la vague d'attentats du 13 novembre 2015.

➔ le 15 février, par la commission d'enquête parlementaire sur les attentats. Plus facile à dire qu'à faire.

Deux cultures séculaires s'opposent. D'un côté, les gendarmes, armés jadis par François 1^{er} pour lutter contre les bandits de grand chemin, aujourd'hui 100 000 militaires déployés dans les zones rurales et périurbaines. De l'autre, la police, fondée par Louis XIV pour éradiquer le crime urbain. Soit 150 000 condés qui se flattent d'assurer l'essentiel des missions de sécurité et adorent brocarder les gendarmes cantonnés aux infractions mineures tout en bénéficiant d'un logement gratuit aux frais du contribuable. « Ils n'ont qu'à y aller, eux, au fin fond de la Creuse », lâche un gendarme. Les képis de la Grande Muette en ont autant sur le compte des flics, des civils forcément indisciplinés et peu regardants quant à la méthode. Ambiance.

Depuis 2009, le rattachement des militaires de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur n'a rien arrangé. A Beauvau, la question de la « mutualisation de moyens » fait déjà l'objet d'âpres batailles. Au point que la Cour des Comptes a dénoncé des rivalités extrêmement coûteuses entre police et gendarmerie, qui « se disputent l'attribution des affaires complexes ». Dans un référé du 11 mars 2015, son premier président, Didier Migaud, reproche à la police de vouloir s'attribuer « toutes les enquêtes sur la grande criminalité organisée (trafic international de stupéfiants, grand banditisme) et de terrorisme, laissant à la gendarmerie le traitement des cambriolages, les faits de délinquance itinérante, les vols de métaux et atteintes à l'environnement ».

Les forces d'élite se jalourent depuis des lustres. Le GIGN, créé en 1973 par le préfet Christian Prouteau en réponse à la prise d'otages des jeux Olympiques de Munich, vante ses états de services antiterroristes : la libération des otages de la grotte d'Ouvéa (1988) ou l'assaut contre l'Airbus détourné par des islamistes algériens sur le tarmac de Marignane (1994)... Mais il est loin le temps où le président François Mitterrand, méfiant à l'égard des policiers qui foinaient dans sa vie privée, avait confié sa sécurité à l'incontournable Prouteau... Vexés de devoir se consacrer en priorité aux interventions en milieu rural, les 380 super-

gendarmes dont la devise est « sauver des vies au mépris de la sienne » supportent mal l'ascension du Raid. Un commando fondé en 1985 sur le modèle du GIGN par le superflic Robert Broussard, moins nombreux (170 hommes) que celui des supergendarmes mais aujourd'hui doté d'un budget 2,6 fois supérieur !

Le principal affront fait aux gendarmes est venu de Nicolas Sarkozy. Depuis qu'il a participé au côté des policiers du Raid à la libération des enfants de la maternelle de Neuilly-sur-Seine pris en otage par « Human Bomb » (1993), l'ex-maire héroïque ne jure plus que par eux. Lorsque le djihadiste Mohamed Merah a été identifié, fin mars 2012, pour les assassinats de militaires, d'enfants et enseignants d'une école juive, l'Elysée n'a donc pas choisi le GIGN pour procéder à son arrestation, mais le Raid. A Toulouse, le siège interminable de l'appartement de Merah par les forces d'élite, qui n'ont pas pu enfoncer la porte, a suscité une polémique attisée par Christian Prouteau.

Merah ? « Il fallait le bourrer de gaz lacrymogène. Il n'aurait pas tenu cinq minutes », ricane alors l'ancien boss du GIGN, qui dénonce une opération « menée sans schéma tactique précis ». La réplique ne s'est pas fait attendre. « Prouteau était un proche de François Mitterrand ; peut-être aspire-t-il à un rôle dans un prochain gouvernement ? En tapant sur le Raid, on cherche à taper sur le ministre de l'Intérieur », s'est alors insurgé Bruno Pomart, un ex de l'unité d'élite.

La polémique entre les hommes en noir a rebondi après l'assaut controversé, le 18 novembre dernier, de l'appartement « conspiratif » de Saint-Denis où s'était réfugié Abdelhamid Abaaoud. Comme l'a détaillé Mediapart, contrairement aux déclarations à chaud du patron du Raid Jean-Michel Fauvergue, les tirs nourris imputés aux terroristes se résument à « 11 coups de feu » contre « 1 500 aux policiers d'élite du Raid ». Dans la panique, la chienne Diesel du Raid, morte en service, a probablement été tuée par ses maîtres, et moult impacts à l'intérieur des boucliers témoignent de coups de feu émanant de collègues à l'arrière des colonnes d'assaut. De quoi donner du grain à moudre aux pros du GIGN, et susciter la ➔

➔ grogne de la BRI dont les hommes ne touchent pas la prime de risque de 650 euros net par mois perçue par leurs alter ego du Raid... Preuve que ces critiques font des dégâts : au ministère de l'Intérieur, on envisage désormais de remplacer Jean-Michel Fauvergue, le patron du Raid, après l'Euro 2016, compétition de football à haut risque qui se jouera en France du 10 juin au 10 juillet prochains.

Pas étonnant que les policiers aient vu rouge. Dès le 1^{er} janvier, les principaux syndicats de police ont riposté aux « attaques indécentes et mensongères » dans un courrier adressé à Bernard Cazeneuve. Sur cinq pages au vitriol, les flics dénoncent les « sous-entendus felleux » du genre « si l'on avait laissé faire les vrais professionnels... » et « les manœuvres de déstabilisation » qui font « le jeu d'un acteur mineur du champ de la sécurité : la gendarmerie nationale ». Et bing ! Sans le nommer, les syndicats de police flinguent les « aspirations expansionnistes » du directeur général de la gendarmerie nationale. Ancien patron charismatique du GIGN, le général Denis Favier, proche du Premier ministre Manuel Valls, est suspecté de mettre la main sur « le renseignement et l'intervention spécialisée » en créant de nouveaux services qui empiètent sur les territoires urbains de la police. Et les syndicats de flics de dénoncer l'implantation de pelotons d'intervention de la gendarmerie sans que

« la police nationale ait eu son mot à dire » à Toulouse, à Orange et Dijon. Enjeu suprême de la bataille : Toulouse, « zone de police d'Etat et foyer historique du radicalisme islamiste », a bel et bien été rafiée par le GIGN alors que les policiers veulent y implanter une antenne du Raid. « Ces propos sont tout à la fois désobligeants et totalement erronés pour les 100 000 militaires de la gendarmerie. Il n'y a qu'à comparer le volume horaire d'activité et d'astreinte réalisé au service des citoyens pour avoir une vision exacte de l'engagement des deux forces », a répliqué l'association de pandoures Gend XXI, qui a divulgué le brûlot des policiers sur le Net. Ce à quoi le discret directeur général de la police Jean-Marc Falcone a répondu que « la police traite plus de 70% de la délinquance ».

A Beauvau, ces polémiques, jugées « stériles et intolérables », ont mis Bernard Cazeneuve dans une colère noire. Lors des vœux aux différents syndicats de police, le ministre de l'Intérieur a martelé que les Français « attendent que l'on fasse bloc ». « Il peut y avoir deux forces. Mais à la fin, c'est moi qui décide. » Pour faire face à la menace terroriste, le gouvernement a déjà débloqué 5 000 postes supplémentaires de policiers et gendarmes d'ici à deux ans. Beauvau s'efforcera de les répartir sans faire de jaloux... En attendant, Cazeneuve exige du GIGN, du Raid et de la BRI de se redéployer sur le territoire de façon à se trouver au maximum à vingt minutes de tout lieu où pourrait

survenir un attentat. Avant la fin du mois de mars, il a demandé aux directeurs de la gendarmerie et de la police, ainsi qu'au préfet de police de Paris Michel Cadot, d'élaborer leurs plans pour « atteindre cet objectif ». Et le premier flic de France a accepté l'implantation de trois nouvelles antennes du GIGN à Nantes, Tours et Reims. Remis en selle, les gendarmes comptent s'appuyer sur leurs pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) départementaux pour intervenir en urgence, tout comme la police utilise ses brigades anticriminalité en première ligne – au Bataclan où un commissaire de la BAC a abattu un kamikaze –, pour « mettre fin aux tueries » avant l'arrivée des cadors du Raid, du GIGN ou de la BRI. Depuis, les entraînements se multiplient. Le 16 février, pour un exercice, cinquante flics de la BRI et autant des BAC ont pris d'assaut le grand magasin parisien Le Bon Marché pour neutraliser des tireurs fictifs ayant tué des clients à la kalachnikov et une femme kamikaze avec une ceinture d'explosifs. Une grande manœuvre sans guerre des polices ! ☐

Flies contre flies

Impossible de dire non à Robert Broussard. Mi-février, les patrons du Raid et de la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI) se sont retrouvés pour déjeuner avec le légendaire commissaire, au Vieux Paris d'Arcole, un restaurant corrézien à côté de Notre-Dame. Cela faisait un an que Jean-Michel Fauvergue (Raid) et Christophe Molmy (BRI), unis sur le terrain à l'Hyper Cacher, au Bataclan et à Saint-Denis, se menaient en coulisses une guerre larvée, dont l'enjeu est leurs territoires respectifs. Au menu, ce jour-là, il n'était pas question de leurs bisbilles, mais de lancer une association de soutien aux blessés des forces d'intervention. Pourtant, dans le petit milieu des hommes en noir, on espère que ces retrouvailles marqueront la fin d'une lutte fratricide. Les 9 et 10 mars, Jean-Michel Fauvergue et Christophe Molmy ont dû s'expliquer devant la commission d'enquête formée après les attentats. La situation est ubuesque. Les parlementaires soupçonnent la BRI d'avoir avancé trop prudemment au Bataclan – 11 cartouches tirées – mais suspectent, à l'inverse, le Raid d'en avoir trop fait à Saint-Denis – 1 500 cartouches tirées. La polémique n'aurait peut-être pas eu le même écho sans l'erreur majeure de communication de Jean-Michel Fauvergue. Le chef du Raid s'est exprimé le jour même dans la presse sur la base du ressenti de ses hommes, évoquant un « tir nourri » de « kalachnikovs » alors qu'une seule arme de poing a ensuite été retrouvée. Dans les rangs policiers, on s'interroge : Fauvergue aurait-il parlé aussi vite s'il n'avait voulu damer le pion à Molmy ? Pour comprendre comment les choses se sont envenimées, il faut remonter à l'Hyper Cacher, le 9 janvier 2015. Arrivés en premier sur les lieux, les hommes de la BRI, compétents sur Paris, ont réchigné à passer la main à leurs collègues du Raid, qui se sont prévalus d'un décret de 2011 pour réclamer « la coordination opérationnelle » de cette intervention conjointe. Fauvergue a estimé que Molmy ne s'était pas

Et l'armée dans tout ça ?

La crainte de nouveaux attentats est telle que, le 21 décembre dernier, le directeur général de la police nationale a diffusé une circulaire très précise sur « la conduite à tenir dans un contexte de tuerie de masse ». Vade-mecum en cas d'attaques simultanées avec prises d'otages ou mitraillage, ce document prévoit en particulier que, contrairement aux usages, les primo-intervenants puissent utiliser leurs armes sans attendre l'arrivée de forces d'élite.

Problème : le rôle des militaires de l'opération Sentinelle, mise en place au lendemain des attentats de janvier 2015 pour faire face à la menace terroriste, n'a pas été intégré dans ce scénario. Cette lacune a été pointée du doigt au début du mois devant la commission de la défense nationale et des forces armées par Thibault de Montbrial. L'avocat qui a créé le Centre de Réflexion sur la Sécurité intérieure estime que « le risque de confusion est grand » entre les forces de police et les armées si elles devaient agir conjointement dans un temps très limité. « La coordination reste à construire et un débordement des forces de sécurité intérieure est à craindre. » L'avocat, citant des sources militaires, évoque la crainte d'une opération djihadiste en France calquée sur le modèle de l'offensive du Têt, ces attaques menées, en 1968, par les forces du Vietnam contre une centaine de villes le soir du nouvel an chinois.

MATHEU DELAHOUSSE

assez efficace. Après Vincennes, ce dernier a changé l'inscription dans le dos de ses gilets tactiques et remplacé le simple « Police » par un gros « BRI-anti-commando », à l'image des gilets du Raid. L'exaspération entre les deux unités d'élite est allée crescendo. Lors d'une réunion au sommet, le 25 juillet, le patron du Raid a balancé, en présence du préfet de police et du directeur général de la police nationale, que la police d'intervention était affaire de « spécialistes » et que la BRI n'était pas au niveau... En octobre, une mission de médiation entre les deux hommes a été menée par Jean-Louis Fiamenghi, ancien patron du Raid, et passé par la BRI. Sans succès. Avec la définition du schéma national d'intervention, Bernard Cazeneuve entend bien mettre un terme définitif à ces querelles d'ego. Pour certains, dont Jean-Louis Fiamenghi, il faudrait fusionner le GIGN, le Raid et la BRI en une force unique d'intervention. On en est loin. CAROLINE MICHEL

Manifestations, émeutes et attentats : les CRS formés à ouvrir le feu en cas de force majeure.

Metronews, 22/04/2016.

POLICE - Depuis 2013, les CRS réfléchissent à la riposte à adopter si des émeutiers ou des manifestants les visent avec des armes à feu. Avec la menace terroriste, notamment les risques de tueries de masse, le plan de formation s'est accéléré. Avant l'Euro 2016, 1500 CRS seront opérationnels.

Fusil d'assaut, casque balistique, arme longue, bouclier pare-balles souple... Ce jeudi matin, la CRS 34 de Roanne a troqué son gourdin et ses réserves de gaz lacrymogènes contre le HKG36, calibre 5,56mm, et le Tikka, un 7,62. Plutôt l'apparat d'un policier d'élite que celui d'un CRS. Par binôme – un observateur et un tireur –, les CRS progressent pas à pas vers un bâtiment où des individus armés sont retranchés. Objectif ? Les neutraliser ou tout du moins les contenir avant l'arrivée du RAID.

Depuis 2013, les CRS, ces spécialistes du maintien de l'ordre, réfléchissent à la façon dont ils pourraient répliquer face à l'utilisation d'armes à feu. Lors des émeutes urbaines de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) en 2007, ils avaient essuyé des tirs de fusils de chasse, sans pouvoir se défendre à armes égales. « Nous pensons que si ça devait se reproduire, certains individus pourraient avoir recours à des armes de guerre », explique un gradé. Depuis, la loi leur a donné l'autorisation de sortir des armes létales, en cas d'absolue nécessité.

Radicalisation des mouvements syndicaux

Une réflexion poussée par la radicalisation des mouvements étudiants et syndicaux. Le contexte terroriste et les attentats de novembre ont accéléré le processus de formation. Ce qui pose, a minima, question. Les CRS vont-ils déployer des armes létales en queue de cortège ? Imaginez des CRS prendre place sur les toits de la Place de la République pour contenir une manifestation sauvage de « Nuit Debout »... « Ce n'est pas parce qu'on sort l'arme longue qu'elle va être utilisée », tranche-t-on. En cas de coups de feu, comment savoir d'où le tir est parti dans une foule ? Était-ce une arme ou un pétard ? « C'est toute la difficulté », reconnaît un encadrant. Il précise : « D'où l'importance du binôme. Quand l'un est focalisé sur le tir, l'autre observe. Les renseignements, c'est ce qui nous a fait défaut pendant les émeutes de 2005. »

Les CRS mettent-ils les émeutiers, les manifestants violents et les terroristes sur le même plan ? Ces techniques de neutralisation, promet-on, ne seront appliquées uniquement dans le cadre de la légitime défense et de l'absolue nécessité. « Oter la vie ou en donner l'ordre sur un gamin de 15 ans, même en cas de légitime défense, est une décision lourde de conséquences. On peut vous en vouloir d'avoir tiré, comme on peut vous reprocher de ne pas avoir tiré », observe un responsable de la stratégie chez les CRS. En quelques secondes, seulement, le policier va théoriquement devoir prendre cette décision s'il se retrouve face à cette situation.

Doctrine basée sur l'initiative

Les policiers regrettent une formation « express ». « Une semaine, ce n'est pas assez au regard de la responsabilité et de la mission », oppose David Michaux, délégué national CRS de l'Unsa-Police. D'autant que cette nouvelle doctrine basée sur l'initiative pour réagir rapidement tranche avec les habitudes d'un commandement très vertical du maintien de l'ordre. « On change complètement de logiciel », reconnaît un stratège CRS.

Ce qui inquiète, d'ailleurs, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat), auteur d'un rapport sur les violences policières. « Une loi est en train d'être examinée au Sénat. Elle prévoit d'élargir la protection du policier en dehors du cadre terroriste. On craint des dérives dans des infractions du droit commun », avertit Aline Daillère, responsable des programmes prison-justice à l'ACAT.

« Nous nous formons à faire face à n'importe quelle situation. Y compris si, par exemple, le mouvement 'Nuit Debout' était visé par des coups de feu », ajoute un commandant. Dans ce scénario, les CRS, premiers sur les lieux, poseraient alors rapidement leur matraque pour sécuriser les manifestants et tenter de neutraliser les agresseurs avant l'arrivée d'unités d'élite. Des CRS régulièrement pointés du doigt dans les violences policières qui seraient érigés en héros nationaux.

Du maintien de l'ordre à la menace terroriste

Les attentats de novembre dernier ont amené les CRS à recentrer leur tactique sur la problématique des tueries de masse. Une section de protection et d'intervention (SPI 4G), environ 25 hommes, a été créée dans chaque compagnie. Avant l'Euro de football, 1500 CRS seront formés, sur les 8000 en France. Ils auront la lourde responsabilité de la sécurité autour de certaines « fan zone », ces espaces ouverts où seront retransmis sur écran géant les principaux matches. « Il faut que nous soyons en mesure de passer d'une situation de maintien de l'ordre classique à une intervention très rapide pour neutraliser un terroriste », explique Daniel Olié, chef du bureau de la formation au sein de la direction centrale des CRS et artisan de la nouvelle doctrine d'emploi. Mercredi 20 avril, la CRS 05 de Massy a reçu le 1er HK G36, un nouveau fusil d'assaut en dotation, délivré aussi aux policiers des brigades anticriminalité (BAC) en cas de tuerie de masse ou d'attentat.

Revolver, Taser, Flash-Ball : comment sont armés vos policiers municipaux

Le Figaro, Etienne Jacob, 28/09/2016.

Depuis les attentats de janvier 2015, plusieurs maires ont décidé d'armer leur police municipale. D'autres restent fermement opposés à ce genre de mesures. *Le Figaro* vous propose un état des lieux dans les 50 villes les plus peuplées de France.

François Bayrou (MoDem) à Pau, Gérard Collomb (PS) à Lyon ou Arnaud Robinet (LR) à Reims. Plusieurs maires de France ont décidé ces derniers mois d'équiper leur police municipale d'armes à feu. Depuis les attentats de *Charlie Hebdo*, leur rôle évolue radicalement. Si ces unités restent dédiées à la proximité et au voisinage, plusieurs drames ont montré que cette force pouvait être exposée à des délinquants ou terroristes: parmi les plus marquants, la mort de la policière Aurélie Fouquet en 2010, ou celle de Clarissa Jean-Philippe, tuée à Montrouge en 2015. « Si j'étais un policier municipal, j'aurais le droit d'être inquiet, d'avoir un peu peur de devenir une cible, de ne pas pouvoir me défendre. Mais il ne faut pas céder à la peur », expose Luc Lemonnier (LR), adjoint au maire du Havre. Malgré une nette montée en puissance, le syndicat des policiers municipaux (SNPM) estime que seulement 40 à 45% des agents sont aujourd'hui dotés d'armes à feu. Dans les 50 villes les plus peuplées de France, ce chiffre s'élève à 54%.

En réaction aux drames de janvier, dès mai 2015, le ministère de l'Intérieur a mis à disposition des communes 4000 revolvers. Ces Manurhin MR73 sont des armes à six coups auparavant utilisées par la police nationale. Sans légiférer, l'État a incité les maires à s'équiper. Au premier trimestre 2016, 1700 d'entre eux se sont ainsi inscrits aux formations de maniement. Auparavant, ils étaient entre 800 et 900 par an, indique au *Figaro* le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). « Ces dernières années, la tendance est croissante: entre 2009 et 2015, le nombre de formations préalables d'armement (FPA), concernant les revolvers ou pistolets a augmenté de 183% ». Selon *La Gazette des communes*, 8282 policiers municipaux étaient équipés d'armes à feu en 2015, une progression de 12,37% par rapport à 2012. En 2016, ce chiffre pourrait encore augmenter.

Pas suffisant

Mais les revolvers ne sont pas suffisants pour certains. Après l'attentat de Nice le 14 juillet, les policiers municipaux de la capitale azurée ont réclamé un équipement semblable à leurs homologues nationaux (pistolets semi-automatiques Sig-Sauer SP 2022 de calibre 9 mm). « Nos revolvers n'ont aucune force de pénétration. Nos balles n'ont pas réussi à traverser le pare-brise du camion du terroriste », déplore Yves Bergerat, délégué local du syndicat de police municipale (SNPM). « On est passé dans une autre époque. C'est être un assassin pour un maire de mettre un agent non armé sur le terrain », s'alarme-t-il. À Perpignan (Pyrénées-Orientales), l'armement est présent depuis 1986. Mais ces six coups ne suffisent pas, selon la mairie. « Nous souhaitons que les municipaux disposent d'armes longues, identiques aux nationaux », confie Chantal Bruzi (LR), adjointe au maire à la Sécurité publique. Les policiers municipaux d'Asnières-sur-Seine eux sont déjà dotés de revolvers, mais le maire Manuel Aeschlimann (LR) veut lui aussi aller plus loin. « Tant qu'à s'armer, autant ne pas le faire dans la demi-mesure et ne pas lésiner sur les moyens. Je crois qu'il ne faut pas susciter de faux espoirs chez les gens. » L'ancien député est ainsi favorable à un renforcement de l'équipement de ses unités. « Dès qu'on peut le faire, on le fait ». Il aspire notamment à la création de drones mobiles de vidéoprotection.

Alerte au surarmement

À Saint-Étienne, la municipale est dotée de pistolets depuis septembre 2014. « Il y a eu une évolution dans l'approche des maires qui étaient opposés à l'armement. Mais le maintien de l'ordre public et la sécurité restent des fonctions régaliennes de l'État », défend le maire Gaël Perdriau

(LR). Gérard Collomb (PS) a fait également ce choix à Lyon. Longtemps opposé aux armes à feu, il a équipé sa municipale depuis le 1er juin 2016. « La décision a été prise au moment du Bataclan », confie Jean-Yves Sécheresse, adjoint à la Sécurité. « Le maire a toujours été contre mais a réévalué sa position. Nos équipes ont de nouvelles missions », ajoute-t-il.

Malgré cette montée en puissance de l'arme à feu, la majorité des maires de grandes villes ne sont pas favorables à ce qu'ils appellent le « surarmement ». L'association France urbaine, dont font partie 96 grandes villes ou métropoles de l'Hexagone, milite plutôt pour un renforcement du pouvoir des policiers municipaux. « On souhaite qu'ils puissent réaliser des contrôles d'identité, ou avoir accès aux fichiers des véhicules volés pour redéfinir la ligne de partage entre police nationale et municipale », explique son président, Jean-Luc Moudenc (LR), également maire de Toulouse. En armant leur police municipale, certains craignent par ailleurs un désengagement de leurs homologues nationaux. C'est le cas de la mairie de Boulogne-Billancourt, qui va doter ses 42 agents d'armes à feu. « On est passé de 186 à 136 agents de police nationale. Les 50 de moins ne seront pas compensés par nos municipaux, mêmes armés », déplore le maire Pierre-Christophe Baguet (LR). Le maire de Toulouse, est lui plus pragmatique. « À mon avis la police nationale va finir par disparaître sur le territoire des communes. Il est nécessaire qu'elle se concentre sur les grands enjeux comme le terrorisme ou la délinquance dure alors que la municipale doit s'investir sur les tâches de proximité ».

Certaines communes opposées

Selon le SNPM, seulement 60% des policiers disposent en outre de pistolets à impulsion électrique Taser ou de lanceurs de balle de défense Flash-Ball. Les villes de Bordeaux ou Roubaix restent par exemple opposées à l'arme à feu mais ont fait ce choix « intermédiaire ». Or, certains accidents survenus avec ces appareils, notamment aux États-Unis, témoignent d'un potentiel danger pour certaines personnes.

« Nous, on ne veut pas du Taser car il n'est pas individuel, il y en a seulement un par brigade. Et avant de « taser » quelqu'un, il faut s'assurer que la personne n'est pas cardiaque, ou enceinte pour une femme », confie un délégué SNPM à Besançon. Même son de cloche du côté de Nîmes. La police municipale possède des armes à feu, mais pas de Taser ni Flash-Ball. « Ça se sort beaucoup trop facilement », estime Richard Tibérino (LR), adjoint à la Sécurité. À Nantes et Rennes, 6e et 11e villes de France en terme de population, les policiers n'ont aucun de ces équipements. Ils sont seulement équipés de tonfas et de bombes lacrymogènes. « L'armement est un outil parmi d'autres, ce n'est pas l'élément principal du débat », estime Gilles Nicolas, l'adjoint nantais à la Tranquillité publique. Selon lui, renforcer le réseau radio des policiers, la collaboration entre les unités, le renseignement de proximité doivent être des priorités. « Il ne faut pas être dans l'excès », prévient-il.

Et sans police municipale ?

Parmi les 50 villes les plus peuplées de France, quatre n'ont pas de police municipale (Paris, Brest, Nanterre, Créteil). « Un choix politique », revendique Patricia Salaün-Kerhornou (PS), adjointe brestoise à la Tranquillité urbaine. Agents de surveillance de la voie publique (ASVP), gardes, techniciens et forces de sécurité remplacent la police municipale dans une ville à la criminalité faible.

Pas d'arme à feu ni Taser donc pour ces agents. Un contrat local de sécurité a malgré tout été créé pour assurer la sécurité publique. « Nos services remplissent bien leur rôle. Et je ne suis pas sûre que les polices municipales soient en mesure d'arrêter un assaillant en cas d'attaque », avance l'adjointe. Paris est dans le même cas. Le préfet de police exerce les pouvoirs et attributions habituellement confiés aux maires (arrêté des consuls du 12 messidor an VIII). Les agents de surveillance de Paris (ASP) sont ainsi placés sous son autorité. Depuis la mi-septembre et sur trois mois, la ville déploie son nouveau service de sécurité pour lutter contre les incivilités. Cette brigade sera équipée de matraques tonfa. « Concernant les armes létales, le débat sera ouvert avec les organisations syndicales. La porte n'est pas fermée », indique l'adjointe à la Sécurité, Colombe

Brossel (PS). Si cette dernière refuse d'entrer dans un «concours de mots», cette nouvelle unité pourrait bien ressembler à une police municipale.

Ce que dit la loi

D'après l'article L412-51 du code des communes, « lorsque la nature de leurs interventions et les circonstances le justifient, les agents de police municipale peuvent être autorisés nominativement par le représentant de l'État dans le département, sur demande motivée du maire, à porter une arme. »

C'est donc au maire de choisir l'armement de sa police. Cette dernière doit cependant être composée de cinq agents minimum. Une convention de coordination avec la police nationale ou gendarmerie doit alors être mise en place. Le maire doit également demander l'autorisation d'acquisition et de détention d'armes, valable cinq ans. Enfin, des suivis et formations doivent être effectués pour que cet équipement puisse être utilisé correctement par des agents aptes. Trois catégories d'armes peuvent être portées par les agents municipaux :

- **La catégorie B:** revolvers chambrés pour le calibre .38 Special, armes de poing chambrées pour le calibre 7,65 mm, armes à feu d'épaule et de poing tirant une ou deux balles ou projectiles non métalliques dont le calibre est au moins égal à 44mm, pistolets à impulsion électrique (Taser) et générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (Flash-Ball).

Depuis le 29 avril 2015, en réaction aux attentats, les revolvers chambrés pour le calibre .357 Magnum (de catégorie B-1) sont également acceptés pendant cinq ans à titre expérimental par dérogation, et avec des munitions de calibre .38 Special.

- **La catégorie C:** armes à feu tirant une ou deux balles ou projectiles non métalliques et dont le calibre est au moins égal à 44 mm.

- **La catégorie D:** matraques de type bâton de défense ou tonfa, télescopiques ou non, générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (Flash-Ball), projecteurs hypodermiques à fléchettes anesthésiantes.

La Garde Nationale sera équipée avec le fusil d'assaut Famas

Le Parisien, 27 janvier 2017.

Cette arme sophistiquée a servi les troupes françaises pendant près de quarante ans. Son remplacement dans l'armée par un fusil allemand commence cette année.

Certains voyaient déjà en lui une relique appartenant au passé, alors que son remplacement dans l'armée française par un fusil allemand commence cette année. Le célèbre fusil d'assaut français Famas équipera la Garde Nationale, en cours de constitution après la vague d'attentats djihadistes ayant frappé la France, selon une annonce de Jean-Yves Le Drian jeudi.

Le ministre de la Défense était à Tulle (Corrèze) sur le site de Nexter Mechanics, notamment en charge de l'entretien du Famas, acronyme de « Fusil d'assaut de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne ». Il s'est ainsi voulu rassurant devant la centaine de salariés du site industriel à propos de la poursuite des activités d'entretien : « Il n'y a pas de raisons pour que cela s'arrête », a-t-il affirmé, précisant que le remplacement des 117 000 fusils s'étalera « jusqu'en 2028 ».

Le Famas, conçu au début des années 70 et fabriqué pendant trois décennies à Saint-Etienne, sera remplacé dans l'armée par un fusil d'assaut allemand, le HK-416, fabriqué par le groupement Heckler et Koch. Selon le ministère de la Défense, il n'existait plus en France d'entreprises françaises capables de produire ce type d'armement, la Manufacture d'armes de Saint-Etienne, un temps reprise par l'établissement public Giat industries, ayant définitivement fermé en 2001.

Une arme trop sophistiquée aux yeux du monde

Baptisé le « clairon », en raison de sa forme assez peu conventionnelle et utilisé par les troupes françaises pendant près de quarante ans, le Famas ne s'est en revanche quasiment jamais exporté. Trop cher, trop sophistiqué face à la simplicité à petit prix de la Kalachnikov, qui a conquis le monde.

La Garde Nationale - qui rassemble les réservistes de la Défense et de l'Intérieur (gendarmerie et police) - a été créée en octobre 2016, en réponse aux attentats de Paris et Nice, afin de renforcer la défense du territoire et de répondre au besoin de cohésion nationale. Elle compte près de 65 000 réservistes.

Dans quels cas policiers et militaires peuvent-ils faire usage de leurs armes ?

Blandine Le Cain et Guillaume Descours, *Le Figaro*, 03/02/2017

L'assaillant qui a agressé un militaire à Paris, vendredi, a été blessé par des tirs de riposte d'autres militaires. Cette réaction par arme à feu s'inscrit a priori dans les conditions de la légitime défense. Ce principe s'applique aux policiers comme aux militaires, bien que ces derniers aient davantage de latitude pour ouvrir le feu.

L'auteur de l'agression d'un militaire à l'arme blanche, vendredi, au carrousel du Louvre, a été touché par des tirs des collègues de ce militaire. D'après le scénario de la scène décrit par les autorités, l'usage de leurs armes par les forces armées s'est fait dans le cadre de la légitime défense. Ce principe s'applique en effet aux policiers comme aux militaires, bien que ces derniers puissent utiliser leurs armes dans davantage de situations que leurs collègues policiers. Un projet de loi vise toutefois à faire tomber cette différenciation.

Quels sont les principes de la légitime défense ?

Selon l'article 122-5 du Code pénal, la légitime défense est encadrée par les principes de **nécessité**, de **proportionnalité** et de **simultanéité**, que le juge apprécie au cas par cas. La loi prévoit que « n'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui ». Seule exception à ce principe: dans le cas où « il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte ».

Cette loi n'est pas propre aux policiers mais s'applique à tout citoyen: ce sont les circonstances et non la profession des personnes en cause qui détermine les cas de légitime défense. Toutefois, lorsqu'il s'agit de déterminer si la légitime défense peut être invoquée ou non, les contraintes des forces de l'ordre sont prises en compte, souligne un rapport du Sénat sur le sujet.

Quels critères permettent de reconnaître la légitime défense ?

- Pour que la légitime défense soit reconnue il faut que les conditions suivantes soient remplies :
- La personne a agi face à une attaque injustifiée, ou pour interrompre un crime ou délit. Par exemple, si une victime se défend face à une agression sexuelle.
 - L'acte de défense était nécessaire. Par exemple, la victime ne pouvait pas fuir parce que l'auteur des coups la tenait.
 - Les moyens de défense employés étaient proportionnés. Ce qui exclut l'emploi d'une arme à feu face à une personne non violente par exemple.
 - La riposte est intervenue au moment de l'agression et non après. Une tentative d'arrêter un homme dans sa fuite ne relève donc pas de la légitime défense.

Dans quels autres cas un policier peut-il utiliser son arme ?

La loi du 3 juin 2016, qui renforce la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, autorise le policier ou le militaire à utiliser son arme pour « **neutraliser un individu armé venant de commettre plusieurs meurtres ou tentatives et dont on peut légitimement supposer qu'il se prépare à en commettre d'autres** ». Il s'agit d'« **empêcher la réitération**, dans un temps rapproché, d'un ou plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre venant d'être commis ».

L'usage d'une arme est-il le même pour un policier et un militaire ?

C'est là un autre critère qui peut élargir les situations permettant l'usage d'une arme à feu pour les forces de l'ordre.

Pour un **policier**, l'usage d'une arme est limité aux situations que nous avons évoquées. Les **gendarmes**, qui ont le statut de militaires, peuvent quant à eux utiliser leur arme lorsqu'ils sont agressés ou menacés par des individus armés, pour « défendre » une zone qu'ils occupent, après des sommations répétées restées sans effet, ou pour immobiliser des véhicules. Un arrêt de la Cour de cassation de février 2003 a toutefois établi que l'usage d'une arme dans ces situations ne peut être considéré légal que s'il « était absolument nécessaire ». Ce principe est également établi par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

Les **militaires** engagés sur le sol français dans l'opération Sentinelle disposent, en théorie, des mêmes prérogatives que les gendarmes. Dans un rapport du gouvernement au Parlement sur les conditions d'emploi des armées sur le territoire national, publié en mars 2016, le ministère de la Défense tempère toutefois le partage de ces conditions. Le ministère considère « qu'il faut probablement écarter l'idée d'étendre à l'action des militaires engagés en opération intérieure certains régimes particuliers d'usage de la force, comme celui prévu par l'article L. 2338-3 du code de la défense pour l'usage de la force par les gendarmes », précise le texte (p. 21).

Un projet de loi revenant sur ces différences entre policiers, gendarmes et militaires a été annoncé fin novembre, sur fond de fronde des policiers. Adopté fin janvier par le Sénat, il sera examiné par les députés à partir du 7 février et prévoit d'**aligner les conditions d'usage d'une arme à feu par les policiers sur celles des gendarmes**. Le texte devrait être définitivement adopté à la fin du mois de février et prévoit un cadre commun de conditions d'usage des armes. Il doit notamment permettre aux policiers d'« utiliser leur arme après sommations ». Il inclut les militaires engagés dans l'opération Sentinelle, dont les conditions d'usage des armes seraient alors les mêmes que celles des policiers et des gendarmes. Ce texte est à distinguer de la « présomption de légitime défense » demandée par certains, qui distinguerait les conditions de légitime défense concernant les policiers de celles s'appliquant aux autres citoyens.

Police : des vidéos pour expliquer l'usage des armes.

Christophe Cornevin, *Le Figaro*, 7 mars 2017.

Quelque 124.000 policiers vont se former aux nouvelles règles grâce à quatorze scénarios mis en ligne. Pédagogique et choc.

Dans un couloir d'immeuble, un policier en civil, qui vient de quitter son service, s'apprête à ouvrir la porte de son appartement lorsqu'il surprend un inconnu déguerpissant de chez sa voisine. Menaçant, ce dernier sort un couteau et avance en vociférant vers le fonctionnaire qui, dos au mur, dégaine son arme. Doit-il ou non tirer ? Pour aiguiller la bonne réaction, trois questions simples suivent le scénario. L'attaque est-elle ou non bien réelle ? L'arme blanche que tient ostensiblement l'agresseur est-elle létale ou pas ? Le policier peut-il se soustraire à l'attaque ?

Dans cette situation, les réponses affirmatives ouvrent le droit à faire feu en cas légitime défense. Terroriste lancé dans un « périple meurtrier », attaque de commissariat, voiture qui échappe à un contrôle routier, véhicule fou fonçant dans la foule, maîtrise d'un déséquilibré armé d'une hache en pleine rue... Au total, quatorze simulations chocs et pédagogiques vont permettre de former quelque 124.000 agents de la sécurité publique, de la police aux frontières ou encore des CRS aux nouvelles règles de l'usage des armes.

Un cadre commun à celui des gendarmes

L'assouplissement de ces conditions d'emploi, que les policiers appelaient de leurs vœux depuis le drame de Viry-Châtillon, où quatre d'entre eux ont failli périr brûlés vifs dans leur voiture, est entré en vigueur le 28 février dernier. Inscrit dans l'article 435-1 du Code de la sécurité intérieure, le texte offre désormais un cadre commun à celui des gendarmes et des douaniers. Sous condition qu'ils agissent en cas d'absolue nécessité et de manière proportionnée dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils portent un uniforme ou un brassard, les policiers sont autorisés à utiliser leurs armes dans cinq situations.

Outre celles de la légitime défense en cas de menaces ou d'atteintes « à la vie ou à ou à l'intégrité physique » du fonctionnaire ou d'un tiers, ils peuvent désormais tirer après deux sommations à haute voix (« Halte, police ! Halte ou je fais feu ! ») en cas de « défense des lieux occupés ou des personnes confiées » ou de la « fuite d'individus » dangereux s'ils ne peuvent agir autrement. En outre, les fonctionnaires ont le droit d'immobiliser des « véhicules, embarcations et autres moyens de transports » si les conducteurs mettent des vies en danger en refusant d'obtempérer. Depuis les attentats, les policiers peuvent enfin stopper un « périple meurtrier » lorsque des « raisons réelles et objectives » leur font penser à la « répétition probable » d'une séquence sanglante.

Depuis le 1er mars, les vidéos ont été mises en ligne sur une plateforme numérique consultable par tous les policiers. Ces derniers bénéficient au minimum chaque année de trois séances de tir d'une heure chacune, où ils sont tenus de tirer au moins trente cartouches. En 2015, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) a mené 129 enquêtes liées à l'usage des armes, soit quasiment le double qu'en 2014 (68). Entre janvier 2010 et novembre 2016, les forces de l'ordre ont été impliquées dans 59 affaires mortelles, dont 9 liées au terrorisme. Seuls 2 cas litigieux ont été portés devant la justice. Le premier s'est soldé par un acquittement. Le second, actuellement examiné en appel aux assises de Paris, implique un gardien de la paix qui a abattu un suspect d'une balle dans le dos. Il encourt vingt ans de réclusion.

Une circulaire durcit les conditions du port d'arme hors service pour les policiers

Europe 1, le 21 juin 2017.

Désormais, pour pouvoir porter leur arme en dehors de leur service, les policiers doivent s'être entraînés au tir dans les quatre mois précédents.

Une note, actée le 9 mars et diffusée vendredi dernier, met les commissariats en ébullition. Elle pose des conditions strictes sur le port d'arme en dehors du service pour les policiers.

Un entraînement de tir dans les quatre mois. Après les attentats de Paris et Saint-Denis en novembre 2015, les policiers avaient obtenu le droit de porter leur arme partout, même en congés, pour peu qu'ils préviennent leur hiérarchie au préalable. Désormais, c'est impossible. Les nouveaux critères prévoient que les agents qui souhaitent porter leur arme hors service aient effectué au moins un entraînement de tir durant les quatre derniers mois pour pouvoir en bénéficier, et non plus trois tirs par an, que certains regroupaient sur une même période. Ces conditions s'appliquent aussi aux trajets domicile-travail entre deux services.

Outre la déclaration préalable, le port de l'arme hors service est subordonné à deux conditions :

- Le policier doit avoir effectué les tirs réglementaires lors de l'année précédente ;
- Lors de l'année en cours, il ne doit pas se passer plus de 4 mois entre deux entraînements au tir avec l'arme individuelle.

- Même lorsque ces conditions sont réunies, le chef de service peut s'opposer au port de l'arme hors service par un agent placé sous son autorité, soit dans le cadre de son devoir de préservation de l'intégrité physique et de la santé de ses subordonnés, soit au regard d'un état de dangerosité pour le fonctionnaire ou pour autrui.

Le chef de service peut interdire à un agent le port de l'arme hors service lorsque celui-ci a commis une faute au regard des obligations édictées par la présente instruction relativement au port et à la conservation de l'arme hors service.

- Par décision expresse du chef du service d'accueil, prise après accord du directeur de l'école, les élèves peuvent être individuellement autorisés à porter l'arme individuelle hors service pendant les périodes de stage en service opérationnel.
- Lorsque l'agent se trouve dans une situation susceptible d'entraîner une incapacité pour lui d'assurer une conservation satisfaisante de son arme (maladie, hospitalisation...), son service entreprend toutes les diligences pour la récupérer sans délai.
- L'agent doit impérativement et sans délai restituer son arme de service lorsqu'il fait l'objet d'une suspension temporaire de ses fonctions, quelle qu'en soit la durée, et lorsqu'une décision de justice ou médicale lui interdit le port de l'arme.

La restitution de l'arme individuelle est aussi obligatoire dans les situations suivantes : mise à disposition ; détachement (sauf à l'ENSP) ; disponibilité ; congés parental, maternité, paternité ou d'adoption ; mutation dans une collectivité d'outre-mer.

« Ce n'est pas très cohérent ». « D'un côté on dit "on assure la sécurité des policiers, on leur donne des moyens, il faut qu'ils soient protégés car ils constituent des cibles". Et d'un autre côté on s'arrange pour faire des notes qui annihilent un texte de loi qui était favorable à la protection des policiers et des citoyens. Ce n'est pas très cohérent », déplore Loïc Le Couplier du syndicat Alliance, au micro d'Europe 1. « Que vous soyez policier en service actif, ou policier quand vous rentrez chez vous, vos tirs ce sont les mêmes. Ça commence à ronchonner sérieusement. »

« Quand les policiers sont en service sur la voie publique, ils sont par équipe d'au moins trois. Or, quand ils rentrent chez eux, ils sont seuls. Ils ont donc besoin d'être plus aguerris », justifie la Direction générale de la police nationale, sollicitée par Europe 1.

Un fonctionnaire sur cinq. En région parisienne, la situation est d'autant plus tendue que plusieurs stands de tirs ont momentanément fermé ces derniers mois. Dans certains départements, à peine un fonctionnaire sur cinq colle aux nouveaux critères.

Police : des tirs accidentels de plus en plus nombreux

Julia Pascual, *Le Monde*, 13/10/2017

Une note de la police des polices constate une hausse du recours aux armes à feu en 2017 et s'inquiète de la mauvaise maîtrise des armes par les agents.

« Rien à signaler. » C'est, en substance, ce que déclarait l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), la police des polices, lors de sa conférence de presse annuelle, le 27 septembre, au sujet de l'évolution de l'usage des armes à feu. Elle répondait à une question sur les conséquences de la réforme des règles d'ouverture du feu en 2017 et de l'arrivée de nouvelles armes pour faire face à la menace terroriste.

En réalité, dans une note interne, révélée par TF1 et dont *Le Monde* a pris connaissance, l'IGPN dresse un tout autre constat. Elle évoque « une hausse significative de l'usage de l'arme à feu », entamée dès la fin de l'année 2016, et qui se poursuit sur les six premiers mois de l'année. Au premier semestre, 192 usages d'armes ont été déclarés par la police, contre 116 sur la même période de 2016, soit une augmentation de 65 %. Comment interpréter ce phénomène ?

A 95 occasions, soit dans près d'un cas sur deux, l'arme a été utilisée contre un véhicule en mouvement. « Nous sommes dans un contexte de menace terroriste et les policiers sont devenus des cibles, analyse Frédéric Lagache, secrétaire général adjoint d'Alliance (premier syndicat de gardiens de la paix). *Le véhicule qui vous fonce dessus n'est pas le même qu'hier.* »

Cette situation fait également écho à la loi dite de « sécurité publique », votée début 2017 et qui modifie les règles d'usage des armes. Elle prévoit notamment, comme c'était déjà le cas pour les gendarmes, que les policiers peuvent ouvrir le feu lorsqu'ils ne peuvent arrêter autrement un véhicule en fuite présentant une menace.

Tirs de sommation en hausse

Parmi les autres situations d'emploi de l'arme à feu, on trouve les tirs contre des animaux, également en hausse avec 36 usages déclarés, contre 23 au premier semestre 2016.

La progression la plus significative concerne les tirs d'intimidation ou de sommation, qui passent de 2 à 19 usages déclarés. Pour l'IGPN, cela résulte d'une augmentation de la violence envers les forces de l'ordre.

« L'augmentation du nombre d'agressions sur des policiers ou des gendarmes en service actif est une tendance qui s'inscrit sur le long terme », commentait à l'Agence France-Presse (AFP) Christophe Souleze, chef de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), lors de la publication, début octobre, d'un bilan annuel qui montrait que le nombre de policiers blessés par arme était passé de 430 à 687 entre 2015 et 2016.

Si les tirs en l'air ou vers le sol ont fortement augmenté, les tirs visant des personnes dangereuses, armées ou paraissant armées, sont en revanche restés stables, passant de 17 à 19. Pour Frédéric Lagache, « c'est bien la preuve que les policiers sont responsables, malgré une législation qui a assoupli les règles d'usage des armes ». « Contrairement à ce qu'on a voulu nous faire croire, cette loi n'a pas délivré un permis de tuer, sinon les tirs de neutralisation seraient en augmentation », insiste M. Lagache. L'IGPN s'inquiète en revanche de l'augmentation considérable des tirs accidentels : 23 ont été déclarés pour les six premiers mois de 2017, contre 10 au premier semestre 2016.

Mercredi, un policier de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Strasbourg a été tué accidentellement par un tir, lors d'une simulation de prise d'otages sur l'ancienne base aérienne de Francazal, près de Toulouse. D'après nos informations, cet exercice ne devait pas se faire à balles réelles, mais une erreur aurait été commise lors de la mise en sécurité de l'arme de service. En avril 2017, dans

un commissariat de Mulhouse (Haut-Rhin), la manipulation d'une arme de poing avait également provoqué un tir accidentel et le décès d'un policier.

Agents « mal à l'aise »

Ce sont surtout les armes longues qui font peser un risque d'accident, en particulier lors de leur manipulation au moment d'une mise en service ou d'une restitution. Elles sont beaucoup plus présentes depuis les attentats de novembre 2015.

Les brigades anticriminalité (BAC) ont par exemple été dotées du fusil d'assaut HKG36 dans la mesure où elles pouvaient être amenées à intervenir en premier sur une scène d'attentat, avant l'arrivée des forces d'élite spécialisées. De la même manière, les effectifs de commissariat sont amenés à davantage arborer le pistolet-mitrailleur Beretta 12 SD, dans des situations de gardes statiques par exemple.

L'emploi opérationnel de ces armes reste rarissime. Un seul tir à l'arme longue a été déclaré par la police au premier semestre. Mais 18 tirs « *par imprudence* » ont eu lieu sur la même période. Ils n'ont fait aucune victime, mais révèlent des erreurs dans le respect des procédures de sécurité.

Dans un tiers des cas, les armes ont ainsi été manipulées en dehors des endroits sécurisés prévus à cet effet, les « puits balistiques ». Ces accidents traduisent aussi des agents « *mal à l'aise* » et faisant preuve d'une réelle « *méconnaissance* » de leur outil, souligne l'IGPN.

A l'image de ce gardien de la paix qui a oublié d'enlever le chargeur de son pistolet-mitrailleur lors d'une mise en service et qui tire, malencontreusement, à l'intérieur d'un bureau. La balle a traversé une porte, une cloison et un placard avant d'aller se nicher dans une armoire. A l'image, aussi, de cet adjoint de sécurité qui, croyant sécuriser le pistolet-mitrailleur d'un collègue, l'a placé en mode rafale et a déclenché un tir, les balles allant se figer dans une porte d'entrée du commissariat.

« *L'occurrence des tirs accidentels recensés dépasse aujourd'hui le caractère exceptionnel* », déplore encore l'IGPN, qui plaide pour un renforcement des niveaux d'entraînement exigés. « *La manoeuvre du HKG36 est plus compliquée, les personnels n'ont pas l'habitude, ils ne tirent pas assez* », souligne à son tour Axel Rondel, du syndicat VIGI (ex-CGT -Police). La formation sur cette arme est concentrée sur quelques heures.

Le policier qui a sorti son arme à Rennes a bien été menacé et agressé

Libération, Vincent Coquaz, 23/10/2017.

Mercredi s'ouvre le procès de sept Rennais, poursuivis pour « violence aggravée » lors d'une manifestation où un policier a sorti son arme de service et mis en joue des manifestants. Une tribune publiée lundi dans Libération affirmait que le policier n'avait pas même été menacé. Des photos inédites que nous publions montrent que c'est inexact.

« *Rennes, laboratoire de l'ordre En marche.* » Plusieurs intellectuels, parmi lesquels l'économiste Frédéric Lordon ou l'éditeur Eric Hazan, ont publié lundi une tribune dans *Libération* pour dénoncer les méthodes de policiers et de magistrats qui, à Rennes, s'affranchiraient de plus en plus du droit commun. Ils prennent pour exemple « *deux événements d'une extrême gravité* ».

« *Le 30 mai, à 6 heures du matin, des dizaines de policiers cagoulés munis de fusils d'assaut défoncent des portes de logements à coups de bélier et procèdent à six perquisitions simultanées aux quatre coins de la ville. Sept personnes sont interpellées, dont deux mineurs.* » Selon les auteurs de la tribune, ce sont à la fois les conditions et les cibles de la perquisition qui sont abusives : « *Défonçage des portes, policiers suréquipés, armes braquées, plaquage et menottage au sol des interpellés. Or le choix des "cibles" montre qu'elles ont été choisies non pas en fonction de leur présence présumée sur les lieux de la manifestation (de fait certains ont pu prouver qu'ils n'y étaient pas) mais sur leur appartenance supposée à une mouvance anticapitaliste.* »

La perquisition faisait suite à un autre événement : le 27 avril, lors d'une manifestation ayant pour mot d'ordre « *ni Le Pen ni Macron* », un motard de la police nationale avait braqué des manifestants. Ce sont certains de ces derniers qui seront jugés mercredi, accusés de « *violence aggravée* » et perquisitionnés à ce titre. La préfecture d'Ille-et-Vilaine avait qualifié à l'époque le geste de l'agent dans ces termes : « *un geste de légitime défense* » fait « *avec sang-froid, tempérance et modération* ».

Deux vidéos

Les auteurs de la tribune estiment pour leur part que c'est le comportement du policier qui pose problème : « *Ce comportement dangereux et injustifiable d'un policier qui n'était nullement menacé, comme le montrent les vidéos, est devenu prétexte à une enquête contre de présumés manifestants pour... violence avec arme (un pommeau de douche dont on se serait servi pour intimider le motard), ce qui a justifié les perquisitions du 30 mai.* » Les auteurs de la tribune s'appuient sur une enquête publiée par le média indépendant Lundi.am, proche du Comité Invisible (collectif auteur de *L'insurrection qui vient*). Des témoins y racontent des « *mouvements incompréhensibles de la police* » qui ont mené à l'événement en question. Une « *étudiante présente ce jour-là* » raconte : « *De notre côté [les manifestants], on était dans la crainte permanente de se faire nasser, parce que toutes les dernières manifestations à Rennes ont fini comme ça, et la dernière fois, le soir du premier tour c'était très violent. Donc à partir de ce moment-là, c'est normal qu'on se mette parfois à courir pour ne pas se faire encercler. L'histoire avec le motard, c'est ça qu'il s'est passé. [...] Je pensais que les motards allaient de toute façon s'éloigner, comme ils le font à chaque fois. Courir vers eux, ça nous laissait une chance de passer. Sauf qu'un des motards est resté, par fierté peut-être. Il est descendu de sa moto, les gens lui ont dit de partir. Il est remonté sur sa moto, mais elle n'a pas démarré. Là il en est redescendu et il a braqué les gens. Après qu'il ait rangé son arme, il est remonté tranquillement sur sa moto. C'était la première fois que je voyais une arme à feu braquée comme ça sur nous, ça m'a saisi d'effroi. J'ai vraiment eu peur.* ».

La tribune explique également s'appuyer sur « *des vidéos* ». Deux vidéos ont en effet été publiées le soir du 27 avril dernier, jour de la manifestation. La première (celle à laquelle la tribune semble faire référence) est une séquence diffusée par le site du quotidien local *Le Télégramme*. Des images qui permettent d'avoir une idée de la confusion qui régnait sur place au moment où le policier sort son arme, mais pas vraiment d'en déterminer les circonstances exactes. Une autre vidéo, diffusée par France 3 Bretagne le jour de la manifestation, permet en revanche d'en voir un peu plus. On y voit en effet le policier en question monter sur sa moto, avant d'en descendre alors qu'une dizaine de manifestants se ruent sur lui. Une vidéo qui semble donc contredire la version selon laquelle le policier n'aurait été « *nullement menacé* », sans pour autant permettre de trancher sur le déroulé exact de l'événement.

Lundi soir, quelques heures après la publication de la tribune, la préfecture a par ailleurs publié un tweet avec de nouvelles photos (qui n'étaient donc vraisemblablement pas à la disposition des signataires de la tribune). On y voit le policier sur sa moto, être attaqué par un groupe de manifestants. On peut assez facilement vérifier que ces photos (non sourcées) ont bien été prises au même endroit (rue de l'Alma à Rennes) que les deux vidéos du policier qui sort son arme. Sur ces clichés, on reconnaît d'ailleurs certains des protagonistes visibles sur les vidéos du policier qui sort son arme.

Deux photographes présents sur place racontent

Des clichés qui ne permettent toujours pas de comprendre le déroulé précis des faits. Mais un photographe présent sur place, Vincent Feuray, a capturé une bonne partie de l'événement, dans une série de photos qui n'avaient jusque-là jamais été publiées et que *Libé* révèle, et qui contredisent définitivement la version d'un policier « *nullement menacé* ». Grâce à ces clichés et au récit du photographe, on peut en effet reconstituer la scène où les deux membres des forces de l'ordre présents rue d'Alma sont tour à tour agressés. Le premier (ou la première) est attaqué par deux individus, issus du cortège de tête de la manifestation. L'un lui lance une bouteille en verre, l'autre le frappe avec un robinet attaché à un flexible (et ne l'a donc pas « *intimidé avec un pommeau de douche* »). Le policier s'éloigne alors en moto et dépasse un de ses confrères. Deux manifestants s'approchent ensuite de ce deuxième policier, qui remonte sur sa moto avant d'en redescendre. Un groupe d'une dizaine de manifestants, dont celui armé du robinet, entourent rapidement la moto et agressent son conducteur. Les manifestants s'éloignent ensuite de ce dernier lorsqu'il sort son arme de service et met en joue les personnes qui lui font face.

Une version qui correspond point par point au récit qu'en avait fait un autre photo-reporter, témoin de la scène, Emmanuel Brossier, pour le média indépendant Taranis News. « *La manifestation venait de la rue d'Isly pour se diriger vers le pont SNCF de la rue de l'Alma. Il y avait deux motards depuis le début, en tête de manifestation. A un moment, les deux se sont arrêtés. Un petit groupe s'est détaché du cortège pour attaquer le premier motard, qui a eu le temps de partir. Il a doublé son collègue pour se positionner quasiment sur le pont, 200 mètres plus loin* », expliquait le photographe. « *Le petit groupe s'est dirigé vers ce second motard de la police, qui est au départ descendu de sa moto pour tenter de les faire reculer. Il est remonté dessus pour partir, mais la moto a du caler, il n'a pas réussi à partir, il est redescendu alors que le groupe revenait à la charge et a sorti son arme de service pour mettre en joue le petit groupe et les faire reculer, en leur hurlant de reculer. Les manifestants (cortège compris) lui hurlaient de baisser son arme, certains ont tenté de venir récupérer le petit groupe.* » Indépendamment d'éventuels abus lors des perquisitions ou de ciblage de militants évoqués dans la tribune, ces éléments permettent d'affirmer que les policiers ont bel et bien été non seulement menacés, mais également agressés.

Pierrefitte : les policiers municipaux doivent-ils porter des armes à feu ?

Florian Niget, *Le Parisien*, 13 octobre 2017.

Une concertation citoyenne sur la question de l'armement de la police municipale est organisée ce dimanche dans cette ville de 30 000 habitants.

Pour ou contre l'armement de la police municipale : c'est la question à laquelle les habitants de Pierrefitte devront répondre ce dimanche. Une concertation citoyenne est organisée à l'initiative du maire (PS) Michel Fourcade, favorable à l'équipement des agents. « Ce n'était pas inscrit dans notre programme. Il me semble donc important que la population, très sensible aux problèmes de sécurité et qui demande toujours plus de policiers, puisse se prononcer », affirme ce dernier, alors que le sujet divise élus et habitants.

POUR

- **Un risque accru.** « La circulation d'armes et la menace terroriste ont modifié le risque encouru », exposent les partisans de l'armement. Michel Fourcade, le maire (PS) en est convaincu : sans arme à feu, sa police « n'est pas crédible ». L'élu prend pour exemple une rixe survenue récemment. « Face à une trentaine d'individus violents et éméchés, que pouvaient-ils faire avec leur seul tonfa ? » La police municipale de Pierrefitte dispose aussi de lanceurs de balles de défense et de diffuseurs lacrymo. « Il faut donner à nos policiers les moyens de se protéger et d'être respectés », insiste Michel Fourcade. « Cela apporterait une sérénité face à une délinquance qui se durcit », ajoute Frédéric Champenois, le chef de la police municipale. Etant entendu que les policiers municipaux ne peuvent faire usage de leur arme qu'en cas d'absolue nécessité.

- **Mieux suppléer la police nationale.** « Nous sommes souvent les premiers arrivés en intervention. Et on ne sait jamais quelle situation on va devoir gérer », témoigne Frédéric Champenois. « Nos policiers pallient souvent le manque d'effectif dans la police nationale, qui fait ce qu'elle peut et ne peut pas toujours se déplacer », complète Michel Fourcade. Le maire socialiste réclame depuis des années, sans trop y croire, la création d'un commissariat à Pierrefitte. « On nous répond qu'il vaut mieux avoir des effectifs sur le terrain que dans un commissariat. Mais on les a ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Et quand bien même on aurait une réponse positive, il faudrait dix ans pour le construire. »

- **Faciliter le recrutement.** La moitié seulement des 16 postes d'agents de police municipale est actuellement pourvue à Pierrefitte. Sa brigade était au complet jusqu'en 2015. Mais depuis la ville peine à recruter. Le maire évacue la question du salaire : « Les candidats privilégient les communes qui ont choisi d'armer leur police ». Il a été contraint de suspendre la brigade de soirée (16 heures - 0 h 45). « Elle est pourtant essentielle pour faire respecter les arrêtés de fermeture des commerces et des restaurants, et pour lutter contre la consommation d'alcool sur la voie publique notamment », souligne Frédéric Champenois.

CONTRE

- **Pas d'effet sur la délinquance ?** Pour Stéphane Robert, adjoint au maire EELV, « ce n'est pas avec des armes qu'on aura moins de problèmes. Et si les policiers se sentent en insécurité, que dire alors des médecins, des infirmiers, des pompiers qui se rendent dans les quartiers tous les jours ? » Invité à parti-

ciper à une réunion publique sur le sujet jeudi soir à Pierrefitte, Driss Aït-Youssef, docteur en droit et élu (SE) de Saint-Ouen, rapporte que l'armement dans certaines communes « n'a pas eu d'effet à la baisse sur la délinquance ». Un habitant s'inquiète : « La violence appelle la violence, et les armes appellent les armes. »

- **Privilégier la proximité.** Les anti-armement militent pour une police municipale concentrée sur la surveillance et la verbalisation, et aussi sur la prévention : dans les écoles, auprès des associations... « C'est insinuer des idées fausses que de faire croire que la police municipale pourra intervenir sur des missions de sécurité publique puisque c'est interdit, elle n'en a pas les pouvoirs », souligne le député PC de la circonscription Stéphane Peu. « Au lieu d'armer, on pourrait par exemple consacrer un fonctionnaire pour aider les Pierrefittois à porter plainte », imagine Benoît Ménard, conseiller municipal SE.

- « **Impôt revolver** ». Les « anti » ont fait leurs calculs : il en coûtera près de 100 000 € à la collectivité d'armer la police municipale. Le chiffre correspond aux frais d'équipement (cartouches et sécurisation de la salle d'armes notamment) et de formation préalable pour 16 agents, la première année. « Il y a peut-être d'autres choix budgétaires à faire », estime Benoît Ménard, opposé à cet « impôt revolver » : Qui ajoute : « Qui nous dit qu'une fois formés, nos policiers n'iront pas vendre leurs services ailleurs ? »

Villejuif : vers une police municipale armée ?

Le Parisien, 20 octobre 2017.

Formée en 2015, l'équipe actuelle ne porte que matraques et bombes lacrymogènes. Mais, dans une récente offre d'emploi, les candidats doivent savoir manier armes de poing, pistolets à impulsions électriques et générateurs d'aérosols lacrymogènes.

Parmi les 16 agents de l'équipe actuelle, aucun policier municipal n'est armé à Villejuif. En dehors, précisons, des matraques et bombes lacrymogènes. Mais cela ne devrait pas durer. Il suffit de parcourir les réseaux sociaux. Et plus précisément, le volet « armement » de cette récente offre d'emploi reprise sur Facebook le 29 septembre.

La police municipale formée en 2015 recrute ainsi, « pour ses brigades », des fonctionnaires habilités à manier les catégories B1, B3, B6, B8 et D2. Soit les armes de poing (en l'occurrence « Glock 17 » calibre 9 mm), armes à feu d'épaule, et pistolets à impulsions électriques, tonfas et générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes.

Certains élus d'opposition, outrés, ont cru découvrir en ligne une mesure relevant pourtant du débat municipal. Et donc d'une délibération. Le maire, Franck le Bohellec (LR), a alors précisé qu'il envisageait de « créer une brigade nocturne », « en complément [des] deux brigades actuelles » déjà composés d'effectifs possédant une « certification pour le port d'arme ».

« Ce projet fera l'objet d'une présentation en bureau municipal et donnera lieu à un comité technique de concertation entre les agents et leur employeur public », a ajouté l'édile le mois dernier. Le sujet n'était, en tout cas, pas à l'ordre du jour du dernier conseil municipal.

« La responsabilité d'un maire est d'apporter la tranquillité aux administrés mais aussi de faire en sorte que ses agents soient en sécurité », fait savoir Franck le Bohellec. Et son adjoint à la tranquillité publique, Jorge Carvalho (MoDem), d'ajouter que « l'ancien préfet nous a encouragés à armer notre police municipale compte tenu de la population de la ville et des faits qui s'y sont déroulés. » Notamment l'assassinat d'Aurélie Châtelain par Sid Ahmed Ghlam, terroriste présumé, soupçonné de préparer des attaques contre deux églises de la ville.

COPIE AYANT OBTENU LA MEILLEURE NOTE À CETTE ÉPREUVE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Session de 2017

CONCOURS

Pour l'accès à l'emploi d'attaché
Épreuve : Note de Synthèse

Réservé à la notation

16 / 20

L'armement des forces de l'ordre

En France, comme dans les autres pays européens, les attaques perpétrées par l'Etat islamique à Paris en janvier 2015 (Charlie Hebdo, Hyper Casher, Bataclan...) ont constitué un tournant dans l'appréciation du risque sécuritaire. Les nombreuses autres attaques du groupe terroriste DAESH (Nice, Londres, Barcelone, Berlin etc...) confirment l'évolution de la menace. Ce contexte, qui s'accompagne d'une peur diffuse et durable au sein des populations, appelle à une redéfinition inéluctable du dispositif de protection de la nation. Depuis 2015, les gouvernements français successifs travaillent à cette redéfinition, qui reste toutefois un chantier en construction peinant à faire émerger des fondations solides, alors que l'instrumentalisation politique du thème de la sécurité s'est invitée dans le processus.

Les débats publics se cristallisent principalement autour de la question de la portée des « fichés S » (quelles suites donner à l'enregistrement d'un individu réputé dangereux pour la sécurité nationale de par ses liens avec une organisation terroriste une fois son enregistrement dans ce fichier ?) et de l'armement des forces de l'ordre (qui armer ? Et avec quel droit d'usage de cette arme). C'est sur le second point que nous allons nous arrêter ici afin de répondre à la problématique suivante : faut-il aujourd'hui autoriser toutes les unités policières et militaires à être armées de la même manière pour garantir une meilleure protection des citoyens face à la menace terroriste ?

I - L'armement des forces de l'ordre s'est imposé comme un débat de société en France

A) Etat des lieux

En France avant les attaques terroristes de 2015, les militaires peuvent utiliser leurs armes dans davantage de situations que leurs collègues policiers. Il existe par ailleurs une distinction entre policiers nationaux et policiers municipaux. Pour les gendarmes comme les policiers, l'usage d'une arme est obligatoirement régi par le principe de la légitime défense. Conformément à l'article 122-5 du code pénal, celle-ci est encadrée par les principes de nécessité, proportionnalité et simultanéité. Ainsi, les policiers et militaires peuvent utiliser une arme pour « neutraliser un individu armé venant de commettre plusieurs meurtres ou tentatives et dont on peut légitimement supposer qu'il se prépare à en commettre d'autres » (loi du 3 juin 2016).

En sus, les gendarmes peuvent faire usage d'une arme lorsqu'ils sont agressés ou menacés par des individus armés, pour défendre une zone qu'ils occupent, après des sommations répétées restées sans effets, ou pour immobiliser des véhicules.

Afin d'aligner les capacités de ripostes des policiers sur celles de leurs collègues gendarmes en cas d'attaque, il a donc, rapidement été question de créer un cadre commun d'usage des armes lors de l'adoption d'une loi sécurité en 2017. L'enjeu étant de permettre à toute unité présente la première sur un lieu sensible, de désamorcer le danger par tout moyen permettant de garantir la sécurité des citoyens. Les policiers municipaux se sont ainsi vu offrir la possibilité de porter une arme - ce qui leur était jusque-là impossible.

En mai 2015, le ministère de l'Intérieur a même mis à disposition des communes 4000 revolvers (Manurhin MR73). Près de la moitié des policiers municipaux seraient aujourd'hui dotés d'armes à feu, ce qui démontre une réelle attente en la matière.

B) Un armement des forces de l'ordre qui fait débat notamment pour les policiers.

Nombreux sont les opposants à un armement renforcé des forces de l'ordre, à commencer par les associations citoyennes et de protection des droits de l'Homme. Outre une dénonciation de la réponse violente par la violence, le risque d'abus dans l'usage des armes suscite de fortes craintes. Il est d'ailleurs parfois reproché aux policiers armés de jouer davantage de cette position de force pour exercer une pression plus grande sur les citoyens.

Depuis l'instauration de l'état d'urgence en 2015, les associations, comme les autorités, notent ainsi une augmentation des tensions entre la police et les jeunes dans les quartiers sensibles et, les plaintes pour « contrôles au faciès » augmentent. Un armement systématisé des forces de sécurité et une montée en grade dans le degré de puissance des armes créent également une confusion autour de la réponse aux enjeux sécuritaires.

Ainsi, l'usage par les brigades CRS de fusils d'assaut, de HKG36 ou encore, du Tikka, pose question sur la nature même de leur mission de maintien de l'ordre et suppose une mise au même plan d'émeutiers, mouvements étudiants ou syndicaux et terroristes et, fait craindre des dérives dans le cadre d'infractions de droit commun. Une note de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) en 2017, constate une hausse significative de l'usage d'armes à feu (+65% entre le premier semestre 2016 et le premier semestre 2017), avec 192 usages déclarés par la police. Parmi eux, on note une progression significative des tirs d'intimidation ou de sommation (passés de 2 à 19), mais également des tirs accidentels (23 contre 10 précédemment). De quoi alimenter un peu plus le débat.

II - L'armement des forces de l'ordre : malgré tout une nécessité mais à encadrer.

A) Mieux cibler les équipements et les missions

Malgré le contexte d'urgence imposé par la nuisance terroriste qui soumet les forces de l'ordre à une pression accrue de la population et des pouvoirs publics, et un objectif de résultat, il est inévitable de mener une réflexion approfondie sur la répartition des rôles entre les différentes unités, qu'elles soient policières ou militaires.

Le manque -voire l'absence- d'articulation entre les services de police de renseignement, de l'armée et de la douane entrave largement la capacité de réponse à la menace de la France. Une réflexion sur une coordination optimisée des services et sur leur répartition des tâches permettra de mieux cibler la pertinence d'armer tel ou tel service, avec telle ou telle arme. Par exemple, un recentrage de la police municipale sur des missions de proximité, (surveillance, verbalisation, prévention..) ne justifie pas, nécessairement le port d'arme si la police nationale - armée- prend, efficacement, le relai en cas de troubles à la sécurité et de menace terroriste.

De plus, la multiplication des exercices conjoints est nettement à impulser pour contribuer à une fluidification de la relation entre ces forces de l'ordre, de la phase amont (exemple des réunions interministérielles portant sur la vigilance consulaire) à la phase opérationnelle sur les terrains d'action.

B) Un besoin inéluctable de renforcer les moyens budgétaires et humains des forces de l'ordre.

Une fois un cadre de travail simplifié et fluidifié pour les différents services qui permettra de mieux adapter les besoins en armement des uns et des autres, un effort des administrations est indispensable pour garantir un niveau de formation adapté aux agents porteur d'une arme. Seule une utilisation graduée et, maîtrisée permettra de parer aux risques (tirs accidentels, utilisation abusive de l'arme à feu etc...) et contribuera, par ailleurs à légitimer le port d'arme des unités concernées auprès de l'opinion publique.

Plusieurs actions sont à mettre en œuvre rapidement, à commencer par l'imposition des formations au tir obligatoire dans le cadre prévu par la loi (entraînement dans les quatre mois précédents un port d'arme hors service pour les policiers par exemple), y compris pour les réservistes.

Le non-respect des formations par certains agents de police dénoncé par l'IGPN doit être combattu par des mesures contraignantes et des sanctions. Un effort d'information et de pédagogie auprès des unités, des pouvoirs publics (notamment les maires disposant de la compétence d'armer, ou non leur police municipale) et des citoyens, doit-être largement engagé sur ce qu'implique ou, n'implique pas le port d'arme.

Plusieurs outils sont également disponibles pour parer aux abus (exemple des vidéosurveillances) et, dissuader les agents d'abuser de leur position de force. Ils pourraient être plus contraignants. La mise en place de ces dispositifs passent inéluctablement par une hausse des ressources budgétaires et humaines à disposition des forces de l'ordre : hausse des effectifs pour alléger la charge de travail et, réduire les risques d'abus ou d'accident, achat de matériel adéquat, harmonisation des traitement et primes de risque, pour faciliter la bonne coopération entre services etc...

Malheureusement, les coupes budgétaires imposées aux ministères de la défense, de l'intérieur et aux collectivités locales n'abondent pas en ce sens et, nuisent à un processus d'armement des forces de l'ordre cohérent et apaisé alors que, celui-ci s'avère indispensable dans l'arsenal des moyens de lutte contre la menace terroriste.

2^{ème} ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

RECRUTEMENT SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES DE SÉLECTION

Épreuve d'anglais constituée d'une série de quatre questions à réponse courte traitant de problématique dans les domaines européen, international et économique rédigées en langue anglaise et nécessitant une réponse rédigée en langue anglaise. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page au total.

(Durée : 2 heures ; coefficient 3)

Sujet :

1 – The Monroe doctrine pronounced that « the U.S. would no longer interfere with existing European colonies in the New World and proclaimed that European powers were to leave American colonies alone. »

The twentieth century in the U.S. turned it into a reversed proposal : « We are the world regulator ».

Could the twenty first century pave the way to a true « independance » for the E.u for example ?

2 – ISIS's often-stated aim is to disrupt and destroy the decadent West to make way for an Islamic theocracy. And the more serious danger to democracy comes from within. A basic principle of asymmetric warfare is to panic a stronger opponent into overreacting. But like Orlando, Paris and other Western cities that have reckoned with ISIS attacks, Manchester showed resilience and dignity as it mourned. It is also showed the West will not crumble as easily as its enemies imagined.

Newsweek by O. MATTEWS

Can we imagine the next step consists in a low-cost terrorism led by some isolated « soldiers » ?

3 – Iraq's northern Kurdish region has approved, through a referendum, an independence on Sept 25, giving hope to nearly 30 million Kurds in Iraq, Iran, Syria and Turkey who aspire to self determination.

A way towards a new state according to some prominent leaders.

Is this Balkanization an example for other groups of people in Middle East or somewhere else ?

4 – « It is uneasy to see the reasons why France remains a weapon supplier for Saudi Arabia and meantime sends a minesweeper in the Red Sea. »

(Extracted from a speech delivered by an NGO leader in Switzerland in May 17)

Why do some politicians assert that it is paradoxical and useless considering the future ?

____ SÉRIE DE QUESTIONS A RÉPONSES COURTES ____
COPIE AYANT OBTENU LA MEILLEURE NOTE À CETTE EPREUVE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Session de 2017

CONCOURS

**Pour l'accès à l'emploi d'attaché
Épreuve d'anglais : 5 questions à réponses courtes**

Réservé à la notation

17 / 20

Question 1 :

Donald J.Trump, President of the United States, gave a speech on Sept.18 in front of the United Nations General Assembly. Since he was sworn in Jan.2017, his administration had been thoroughly reviewing most aspects of the U.S foreign policy.

This very speech revealed some guidelines about the policy that was to be implemented : enabling the resurgence of State's sovereignty and focusing action on threats directly concerning the U.S. The Trump administration have gone risk-averse and now seek to downsize the U.S. military presence in the middle East, albeit there is much expectation about it for instance for the implementation of de escalation zones in Syria and in Eastern Syria. Most middle-Eastern issues are perceived as U.S domestic political issues they are more about words and rhetoric's. So it goes about Iran in Congress and the U.S tries to mobilize Europe in its stead in strengthening UNIFIL'S UNSC mandate toward more pressure on Hezbollah's action, or in strengthening the EU's sanctions regime on the Islamic Revolution Guard Corps. D.J TRUMP may not speak for the U.S in its global foreign policy for the twenty first century but sends clear messages on the states of the debate in the U.S regarding this issues.

The 20 TH century U.S knew it could send forth its own interest and priorities in being the first source and inspiration of all relevant worldwide regulation system (Susan Strang and Joseph Nye on the U.S influence and soft power) as well as in interfering military abroad. The U.S hasn't won a single war on its own since Grenade island in 1983 and has learnt its lessons : military exposure in theatres they know very little of brings no good ; color revolutions and regime-change diplomacy are more efficient.

Therefore, if an E.U independence was to prove a reality in the 21th century, it will only be so depending on a series of parameters: the U.S will need to ensure a European proxy for its views, and Brexit may diminish the U.K's capacity to play such part, will need to ensure European democracies' effective resilience to Russian political interference and to extremism, and so on. As of today, it seems we are still far from an actual and long-term U.S disengagement from Europe.

Question 2 :

Iraqi Prime Minister Haïdar al Abadi made a statement last weekend claiming the end of ISIS's occupation and territorial control in Iraq. In neighboring Syria, the battle for Raqqa has begun. The situation on the field makes it very likely indeed that the next major case for concern may be ISIS's downgrading to an insurgent existence.

We may not have to deal with a most-dreaded dissemination "en masse" of foreign terrorist fighters heading back to their respective country of origin with the objective of importing jihad home : since 2014, jihadi-providing countries have tightened their security apparatus and stricken deals with States having a common border with Levantine Dar al Harb (security, judiciary, border management, intelligence, and biometrics). Our foreign fighters will more likely go underground and thrive on their capacity to perpetrate asymmetric attacks (suicide vehicle-borne IED, etc..) targeting opportunistic and symbolic targets (religions groups, tourists, security forces). The political and security situation in Libya might fuel the phenomenon, along with the growing issue of immigrants from the whole continent that cannot cross the Mediterranean Sea anymore (Cost-guard capacity building). The risk of low-cost terrorism is worsened with the jihadist resorting to Qur'anic statement on Taqiya enabling that religious convictions be hidden by believer.

These issues for the upcoming period of time have UNSG Special Envoy in Iraq Jan Kubis right : along with France, among others, he states that priority now goes to rebuilding, stabilizing and reconciling Iraq, as the only way to put an end to terrorism in the country. Iraq will be a test for our collective ability to deal with the issue : Kuwait will hold an international finance conference in Jan. 2018 in support to Iraq, dialogue between federal authorities in Bagdad and post-referendum Kurdish regional government in Erbil is being promoted by all, demobilization, disarmament and re-integration of Shia militias is being considered, for the sake of good coexistence between ethnic and religious groups.

As for the Western societies, their ability to prove resilient although the terrorist threat remains is at stake and has grown a foremost issue at the E.U in Brussels.

The collective thinking on the roots of radicalization and of the choice to resort to violent action must necessarily continue.

As for now, Raqqa's liberation from ISIS shall show what will happen next.

Question 3 :

The Sept.25 referendum on Iraq's Kurdish region's independence was a success, as more than 92% of the voters chose to go down the path of self-determination. On Nov.20th, though, Iraqi federal Supreme Court stated that the referendum, along with its consequences, was inconsistent with the Iraqi constitution. A few days before, acting KRG leader Netchirvan Barzani, after Massoud Barzani's resignation, swore KRG'S compliance to all Supreme Court decisions and the entire international community called on him to respect the subsequent decision of nov.20. Now the dialogue between Baghdad and Erbil remains at a stop and Baghdad's measures taken in retaliation to the

referendum are still in place (banking supply, airlines, border control) and federal security forces have taken control of disputed territories long under Kurdish control (oil fields, Kirkuk and Mosul dams).

In the end the Kurdish hope shall be balanced, as the KRG remains divided (historical competition between KDP and KPU), has the lower hand in its dialogue with Baghdad, and the international community's priority goes to ending with terrorism and supporting Abadi's government. Iraqi, Kurds, because of referendum that the U.N, the U.S or France have called detrimental to ongoing collective efforts may only safeguard their constitutional autonomy status, as well as their constitutional rights in general.

Balkanization is least needed in this region rife with crises and where playing on identities or group resentment brings only violence and despair. Therefore, it is not about reneging one's right to self-determination and other groups of people shall learn these lessons for their own sake (KDP of Iran for instance, although this situation is different).

Question 4 :

The issue raised is a matter of coherence and confidence-building in foreign policy. It is also about a matter of degree of partnership among countries of a some region (strategic, political, and commercial) and a matter of ambition for de region : stability through a balance of powers (Iran/Saudi Arabia). This is why although we were able to strike a deal on Iron's nuclear program, we want Teheran to discuss its military interference in the region and its ballistic missiles program. The minesweeper should enable free commodity transportation in the sea lines of communications. The ballistic threat in the straits is serious with the though presence in Yemen, for instance. All this issues cannot be mixed and we have to see the global picture.

3^{ème} ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

RECRUTEMENT SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES DE SÉLECTION

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité choisie. Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Spécialité : Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

(Durée : 4 heures ; coefficient 8)

Sujet :

L'ubérisation de l'économie française

Question 1 : Les sociétés de sécurité privée sont-elles l'ubérisation de la défense ?

Question 2 : Uber aurait-il percé dans une France avec moins de charges sociales ?

Question 3 : Après les GAFA, les NATU ?

Question 4 : Un monopole peut-il être bien géré ?

Question 5 : La chartre d'Amiens de 1906 prône l'abolition du salariat et du patronat, la nouvelle économie est-elle en train d'y parvenir ?

Question 6 : Y a-t-il des secteurs économiques immunisés à l'ubérisation ?

Question 7 : Quand Guillaume Pépy déclare : « notre plus gros concurrent , c'est Google ! », a-t-il raison ?

Question 8 : Le modèle économique de Booking.com.

L'Ubérisation de l'économie française **Dossier**

Puissance publique et plateformes numériques : accompagner l'« ubérisation » **Étude annuelle 2017 du Conseil d'Etat**

Avant-propos de Jean-Marc Sauvé, vice-président

Blockchain, big data, unicorn, fintech, hackaton, slashers... Une fois n'est pas coutume, l'étude annuelle du Conseil d'État pour 2017 s'ouvre sur un lexique des principaux termes utilisés dans son développement. Plus encore que l'utilité d'un tel outil, les expressions définies ou traduites soulignent le caractère totalement novateur du phénomène des plateformes numériques et de l'« ubérisation » de l'économie. De nombreuses études ont déjà été consacrées aux mutations provoquées par la révolution numérique et le Conseil d'État a, quant à lui, dédié deux études à ce sujet : Internet et les réseaux numériques en 1998 et La protection des droits fondamentaux à l'ère du numérique en 2014. Si, seulement trois ans après cette contribution, son étude de 2017 s'intéresse à nouveau aux évolutions et bouleversements qui sont la conséquence de ce phénomène, c'est que le sujet n'est pas épuisé et se renouvelle constamment. Au coeur de la révolution numérique, l'activité des plateformes numériques et les modalités de leur régulation ne sont encore, à l'heure actuelle, que partiellement appréhendées, analysées et prises en compte. (...)

Les plateformes numériques, ces interfaces qui permettent à chacun d'échanger aussi bien des idées et des connaissances que des biens et des services en réduisant drastiquement toute autre forme d'intermédiation, sont une nouvelle source de rupture dans celle qu'a provoquée la société numérique. Pourtant, les plateformes ne constituent pas, par elles-mêmes, une innovation technologique, dès lors qu'elles reposent sur une technologie existante. Mais par la multitude de personnes qu'elles peuvent simultanément mettre en relation, les plateformes opèrent un changement d'échelle. Elles accélèrent la transformation économique et sociale née de la révolution numérique ; elles bouleversent les équilibres de l'économie traditionnelle ; elles modifient les façons de penser et d'agir des personnes, des entreprises et des pouvoirs publics et elles font émerger une nouvelle forme d'organisation fondée sur des réseaux d'individus égaux et connectés entre eux et non plus sur l'appartenance à des ensembles hiérarchisés, plus ou moins étanches. En cela, le développement des plateformes numériques fait naître un nouvel écosystème reposant sur la satisfaction de besoins individuels, précisément identifiés grâce à la mise en relation des demandeurs avec des producteurs de biens ou de services qui sont le plus souvent eux-mêmes des non-professionnels. Dans ce système, les plateformes assurent la confiance des relations et garantissent, grâce à la technologie numérique, des coûts de transaction très faibles, voire inexistants. Ce nouvel écosystème provoque à son tour un changement de paradigme économique et social. Il invite à dépasser les dichotomies traditionnelles entre producteurs et consommateurs ou entre salariés et travailleurs indépendants. Dans cette économie, chacun peut tour à tour être consommateur d'un service obtenu via une plateforme numérique et producteur de ce même service. (...)

Le premier enseignement de cette étude est que si les plateformes numériques tendent à développer leurs activités dans les failles des systèmes juridiques

existants, il n'est pas pour autant nécessaire de créer de toutes pièces un droit nouveau pour réguler leur fonctionnement. Des adaptations suffisent ; mais elles sont indispensables. Compte tenu du caractère par nature a-territorial d'internet et des plateformes numériques, elles doivent en priorité être réfléchies au niveau international. (...)

Les questions nées du déréférencement sur les moteurs de recherche ou de la protection des données personnelles sur internet montrent qu'un traitement au niveau de l'Union européenne est plus approprié et efficace qu'une régulation au seul niveau national. Dans le même temps, compte tenu des gains et des bénéfices qui naissent de l'activité des plateformes numériques, il faut accompagner leur développement et éviter qu'il ne soit bridé par des réglementations inadaptées ou obsolètes. (...)

Le BATX, ou la conquête chinoise de l'Europe

L'Express, Audrey Dupeyron, 9 janvier 2017

En 2015, Le chiffre d'affaires cumulé des quatre mastodontes de l'économie numérique américaine était comparable au PIB du Danemark, avec une capitalisation boursière d'environ 2 000 milliards de dollars.

Mais 2017 sera l'année où l'on créera un équivalent chinois à ce club : le BATX, un acronyme pour Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi. Ces firmes « partent à la conquête d'un marché européen vulnérable et déjà colonisé par les géants américains du digital ». C'est ce qu'affirme le chirurgien français Laurent Alexandre, fondateur du site français de santé Doctissimo, dans une interview donnée au magazine français La Tribune Hebdo, à qui l'on a demandé quelles seraient les disruptions qui nous attendent en 2017.

« En l'absence de marché unique européen numérique, l'Europe est prise en sandwich entre les Gafa et les BATX et ne parvient toujours pas à bâtir ses propres licornes [des startups avec une valeur de marché de 1 milliard \$, ndlr].

« On est en 1937 à la veille de la Seconde Guerre mondiale et l'Europe pense à tort se protéger en bâtissant une ligne Maginot numérique. Pendant ce temps, chez Baidu, le Google chinois, le patron de l'intelligence artificielle a sous sa responsabilité 2 500 chercheurs ».

L'hebdomadaire allemand Der Spiegel avait consacré un dossier spécial en 2015 dans lequel il mentionnait pour la première fois le concept de NATU : « Ces nouveaux centres de pouvoir (c'est à dire Netflix, Airbnb, Tesla et Uber) organisent leurs réseaux transnationaux dans un environnement totalement différent – et souvent beaucoup plus efficace – que les États-nations classiques », concluait l'hebdomadaire allemand. « Ces réseaux continuent de saper la souveraineté des États parce qu'ils sont détenus par un groupe de libertariens qui est convaincu que l'État n'est rien de plus qu'une machine ennuyeuse et obstructive. »

Le nombre de création de startups a cru de **+30%** entre 2012 et 2015

vs 3% pour les entreprises françaises en général.

Investissements en valeur dans les startups en 2015

68% à Paris-IDF vs. **32%** en régions

32% du CA des startups réalisé en moyenne à l'international en 2015

Répartition femmes-hommes parmi les dirigeants

87,6%   **12,4%**

Source : Observatoire des startups françaises, avril 2017, réalisé par EY et la Mission French Tech pour la Mission French Tech au Ministère de l'Economie et des finances, en partenariat avec Bpifrance et la Caisse des dépôts, financé par le Programme d'Investissements d'avenir.



SNCF : "Notre plus gros concurrent, c'est Google ! "

La Tribune, Mounia Van de Casteele, 15/06/2017

La SNCF trépigne d'impatience à l'idée de l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire français. C'est du moins ce qu'elle assure. Depuis le temps qu'elle s'y prépare pour le fret. Les dirigeants de la SNCF préfèrent l'envisager comme une "opportunité", mais se méfient toujours des ambitions des GAFA.

A force, le monopole serait devenu un poids pour l'entreprise, à en croire Guillaume Pépy, président du groupe et PDG de SNCF Mobilités. *"On se compare par rapport à un absolu et non pas par rapport à des concurrents. Or il faut prendre des risques en matière d'activité"*, estime-t-il. Tout en défendant le train, le patron de la SNCF souhaite *"explorer de nouveaux business avec des règles différentes"*. Et développer une stratégie offensive.

"Nous jouons l'attaque. La mobilité collective est un marché en croissance, nous avons cette chance. Nous voulons développer notre compétitivité et notre attractivité face à notre ennemi commun : la voiture individuelle. Nous voulons développer le mode ferroviaire et travailler nos axes de différenciation par rapport aux autres acteurs".

Eviter le syndrome France Telecom

D'où l'importance de former ses salariés au digital et aux nouveaux défis qu'elle compte relever. Car le groupe *"fera la SNCF de demain avec les salariés d'aujourd'hui. Donc on a un énorme sujet de gestion prévisionnelle des métiers, un énorme sujet de formation, un énorme sujet de transformation du management"*, assure encore Guillaume Pépy. Et l'idée est d'accompagner en douceur la potentielle transformation des activités des salariés, pour éviter toute transformation à la France Télécom. D'où l'accent mis au niveau de la culture d'entreprise et du management, qu'ils souhaitent "responsabilisant". La SNCF mise sur des open spaces, des bureaux non attribués ainsi que des équipes resserrées de 7 ou 8 personnes, bien entendu équipées des outils digitaux adéquats. *"L'ouverture à la concurrence est une chance pour le ferroviaire et pour la mobilité"*, insistent les dirigeants de la SNCF. Méthode Coué ? En tout cas le message est passé. Selon Guillaume Pepy, tout l'enjeu consiste à *"entrer dans un cercle vertueux"*, grâce à une baisse des prix. *"Nous assumons notre politique low cost"*, ajoute-t-il. D'où l'accent mis sur Ouigo dont le nombre de rames doit tripler d'ici 2020. A cette échéance, le TGV low-cost - qui sera aussi proposé au départ des gares parisiennes - devrait transporter 25% des voyageurs TGV de la SNCF, contre 5% aujourd'hui.

Objectif : battre en brèche l'idée selon laquelle le train est un mode de transport "cher", partagée par bon nombre de Français. C'est en tout cas ce qu'expliquait récemment à la presse Jean Ghedira, le directeur général de SNCF Intercités, qui modifie son offre afin de prendre un maximum de parts de marché au leader du covoiturage, Blablacar. Train, covoiturage, autocar, la SNCF est sur tous les fronts, et se concurrence elle-même, du coup. D'ailleurs cette stratégie échappe un peu aux salariés les plus anciens. Ils s'y perdent et souhaiteraient que les contours de leur activité soient mieux dessinés, note Guillaume Pépy.

Et encore. C'est sans compter la logistique, activité pour laquelle la SNCF revendique la place de numéro un français depuis l'acquisition à 100% de Géodis.

D'ici 2020, la filiale de logistique devra, grâce à une acquisition, doubler de taille et se renforcer sur les Etats-Unis, la Chine et l'Allemagne. *"La stratégie logistique est dans les toutes premières priorités de la SNCF. C'est nouveau"*, indique Guillaume Pépy. Cette activité a rapporté l'an dernier 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, *"on a l'ambition de faire beaucoup plus. La SNCF est aujourd'hui un groupe de solutions de mobilité et de logistique"*, analyse Guillaume Pépy.

La bataille du "porte-à-porte"

Contrairement à l'allemand Deutsche Bahn, la SNCF ne fait pas la course au chiffre d'affaires. Au lieu de tout miser sur son cœur de métier originel, le train, elle a choisi de diversifier son offre, notamment pour pouvoir répondre à tous les besoins de mobilité des usagers, qui veulent une offre sur-mesure et personnalisée.

Toujours dans une optique de porte-à-porte, grâce au digital, SNCF veut être "un facilitateur de la combinaison de tous les modes de transport", du VTC pour se rendre à la gare à la location d'un véhicule à l'arrivée. Objectif : devenir une référence en matière de technique, de service et de digital. Surtout que 61% des Français et 79% des clients SNCF seraient équipés d'outils digitaux, selon Florence Parly, directrice générale de SNCF Voyageurs. D'ores et déjà l'application mobile voyages-sncf.com (VSC) propose un contenu personnalisé en fonction de l'utilisateur, grâce au big data. Mais le site compte encore *"étouffer (son) socle technique"*. Aussi l'entreprise a-t-elle constitué une équipe de huit personnes, consacrées à temps plein à l'intelligence artificielle, expliquait récemment son patron Franck Gervais. Après avoir intégré 150 recrues en 2016, VSC, qui emploie désormais 1.200 personnes, table sur 150 embauches supplémentaires cette année. A cet égard, Guillaume Pépy rappelle que la plateforme Voyages-SNCF a été créée en 2008, l'année de l'arrivée de Google en France. Et de lancer: *"Aujourd'hui notre plus gros concurrent, c'est Google !"*

"Si nous voulons être l'assistant personnel des mobilités de chacun, nous devons avoir les bus, les autres trains, voire Blablacar, car ce que les gens souhaitent, c'est avoir un site avec la plus large palette de choix possibles. Notre véritable métier c'est celui de place de marché."

Aussi la SNCF veut-elle remettre le smartphone au cœur de la mobilité de ses clients. Ce qui passe notamment par la refonte de l'application mobile. Conçue à l'origine comme un "calculateur d'itinéraire multimodal", l'application va ainsi devenir à partir de septembre *"l'outil unique pour tous les voyages"*, selon les mots du directeur des systèmes d'information du groupe, Benoit Tiers. Exit donc les applications spécifiques aux TGV, Transilien et Intercités. *"On est en train de simplifier"*, explique-t-il. De plus, le client, qui n'aura plus qu'un seul compte client en ligne, pourra stocker ses billets dans son smartphone, même éteint ou déchargé. Les dirigeants de la SNCF espèrent ainsi doubler le nombre d'utilisateurs d'ici trois ans pour leur application, évoquant 6 millions de téléchargements à ce jour, 20 millions de connexions par mois et 2 millions de visiteurs uniques quotidiens.

Le cas Dayuse.com : une pépite française de l'uberisation ?

d'après Christophe Deshayes, publié sur LinkedIn le 7 décembre 2016

Le succès de la plateforme française de commercialisation de chambres d'hôtel de luxe Dayuse.com est l'occasion de rappeler les conditions d'une uberisation réussie.

Comme toute plateforme digitale de l'économie ubérisée, Dayuse.com se positionne en tant qu'intermédiaire. Elle facilite et sécurise la rencontre entre le client et le producteur (matchmaking) en échange d'une commission plutôt élevée (autour de 20%) et laisse bien entendu les problèmes opérationnels et tous les risques aux hôteliers, sans oublier de les enfermer dans des clauses d'exclusivité contractuelle.

Réveiller les actifs « dormants » est la base de l'uberisation. C'est en constatant la difficulté à obtenir un taxi à Paris mais aussi les files d'attente de voitures de standing devant des hôtels de luxe que les fondateurs d'Uber ont eu leur déclic : pourquoi ne pas mieux organiser ces actifs si mal utilisés et en profiter pour rendre un service meilleur ? Ainsi est né Uber Black : un service de courses de type taxi, en catégorie luxe, à un prix à peine supérieur à celui d'un taxi. Les premiers succès ont permis d'universaliser le service avec des déclinaisons beaucoup moins haut de gamme comme Uber X, Uber Pop (ensuite interdit) et Uber Pool (taxi partagé).

En entrant par le haut de gamme, Uber comme Dayuse « disruptent »... la disruption. Clayton Christensen, professeur à Harvard et théoricien de la disruption, pensait que seule une entrée par le bas de gamme ou le « low cost » peut permettre à une nouvelle offre de disrupter un marché et déclasser ses concurrents. Les succès de l'iPhone et de l'iPad avaient déjà ébranlé cette jeune théorie. En entrant dans le marché des taxis par le haut de gamme (les VTC), Uber a terminé de dynamiter cette théorie. Mais c'est ensuite la capacité à sortir du marché de niche initial qui conditionne les uberisations les plus réussies.

L'économie des plateformes laisse peu de place aux seconds, comme le précise la maxime digitale « *winner takes all* ». Le très récent dépôt de bilan de Viadeo, le concurrent francophone de LinkedIn, le rappelle amèrement. Pour devenir la plateforme dominante sur un marché, il est essentiel, non pas d'être le plus innovant mais d'arriver le premier à l'échelle (taille critique). Cette course de vitesse a été popularisée par le fondateur de LinkedIn, Reid Hoffman, sous le terme « *blitzscaling* », en référence à la guerre éclair des troupes allemandes en 1940.

En ayant fait entrer à son tour de table P. Dubrule, Président du conseil de surveillance d'Accor, et J.-A. Granjon, fondateur de Vente-privée.com, Dayuse se révèle un élève appliqué de l'économie des plateformes. En effet, trouver des financements importants pour accélérer son expansion est indispensable, mais les trouver d'une part auprès d'entrepreneurs issus du métier que l'on veut disrupter, d'autre part chez de riches entrepreneurs du digital, rompus aux pratiques de la croissance éclair, sont deux atouts considérables jusqu'ici difficile à réunir sous nos contrées. Nos champions d'hier et d'aujourd'hui ne sont-ils pas les meilleurs parrains des succès de demain ? Si c'était le cas, la disruption serait donc aussi une affaire de continuité...

Le match : Booking/Airbnb

d'après Décideurs magazine, 15 juin 2015

En dix ans, Booking et Airbnb ont révolutionné le secteur de l'hôtellerie. Mais entre la centrale de réservation et la plate-forme collaborative, la bataille est rude.

Taille. Présent dans deux cents pays, Booking est tout simplement le premier site mondial de réservation d'hébergement. En France, 70% des ventes en ligne sont réalisées sur ce site. Selon eMarketer, le poids de ces plates-formes a doublé en cinq ans, passant de 12% en 2009 à 24% en 2015. Booking, avec ses 535 000 partenaires, compte chaque jour 700 000 nuitées réservées, contre environ 400 000 pour Airbnb. Mais le site collaboratif n'a pas de quoi rougir. En février 2014, il recensait 300 000 chambres. 9 mois plus tard, un million. Et Airbnb a un marché quasi infini. Si la start-up continue à croître à ce rythme, elle passera devant Booking, sur le plan des nuitées réservées, avant 2020.

Résultat financier. Détenu par Priceline, leader mondial de la réservation en ligne, Booking dispose d'une force de frappe sans équivalent. La maison mère américaine, qui possède également Kayak, un comparateur de prix de billets d'avion, et OpenTable, leader de la réservation de restaurants, réalise un chiffre d'affaires de 6,8 milliards de dollars. La part de Booking dans ce montant n'est pas publiée mais serait entre 25% et 40%. En 2013, le chiffre d'affaires d'Airbnb n'était, quant à lui, que de 250 millions de dollars, mais affichait une progression de 100% en un an. Après une sixième levée de fonds de 475 millions de dollars en avril 2014, la start-up est valorisée dix milliards de dollars, 25% de plus qu'un grand groupe hôtelier comme Accor ! Le groupe Priceline est quant à lui valorisé soixante milliards de dollars.

Gains pour le consommateur. Selon Priceonomics, une chambre réservée aux États-Unis sur Airbnb est en moyenne 49,5% moins chère qu'une chambre d'hôtel. Pour Booking, il est plus difficile d'obtenir un point de comparaison, mais les négociations tarifaires entre la plate-forme et ses prestataires hôteliers permettent de se faire une idée. Selon ces derniers, Booking leur impose de faire baisser les prix d'au moins 20% par rapport à leur tarification en direct. Jouant de sa position dominante, le site impose même aux hôteliers de ne pas pratiquer des prix plus bas que ceux indiqués sur la plate-forme. Des tarifications et des comportements qui poussent les groupes hôteliers à entrer en guerre contre ces deux intermédiaires.

Référencement. Malheureusement pour Booking, il est loin d'être devenu un réflexe. Quand un internaute cherche une chambre, il commence sur Google et non directement sur le site. Pour récupérer des clients potentiels, Booking dépense une fortune en référencement. Chaque jour, il participe à des enchères sur 500 millions de mots-clés, et chaque année, il verse à Google environ un milliard de dollars. C'est tout simplement le cinquième plus grand client du géant américain. Au contraire, Airbnb, fort de son image collaborative, dépense moins en référencement. La dépendance pourrait devenir d'autant plus préjudiciable pour Booking que Google se lance petit à petit sur son marché. Pour le moment, Google Flight et Hotel Finder se contentent de réorienter les internautes vers les plates-formes de réservation. Que se passera-t-il si Google décide de ne plus vouloir jouer les intermédiaires ?

Quel droit du travail à l'heure de l'ubérisation ?

d'après La Tribune, **Ivan Best**, 06/01/2017

Dans "Travailler au XXIe siècle", Jacques Barthélémy et Gilbert Cette défendent l'idée d'un nouveau droit de l'activité professionnelle, dépassant l'opposition salarié/non salarié. Mais quid de la protection sociale?

Non, le travail indépendant n'est pas en passe de supplanter à toute vitesse le salariat à travers le monde. Cette idée à la mode ne résiste pas à l'analyse précise des faits, d'après Gilbert Cette, professeur d'économie à l'université d'Aix Marseille, qui publie avec l'avocat Jacques Barthélémy « Travailler au XXIe siècle ». En réalité, seuls trois pays de l'OCDE connaissent une hausse relative du travail indépendant, à savoir la France (depuis 2008), le Royaume Uni et les Pays-Bas.

Travailleurs théoriquement indépendants

Les auteurs voient néanmoins les transformations à l'œuvre dans l'économie, et l'impact du choc technologique sur le travail, notamment en raison de la création de plateformes en ligne. « L'uberisation » existe, ils ne le nient pas, avec des situations de travailleurs réputés indépendants, d'un point de vue juridique, mais en état de dépendance économique totale vis-à-vis de leur « prestataire » (tel qu'Uber). Ainsi que le souligne Gilbert Cette, les plateformes disposent à l'égard des travailleurs de pouvoirs de prescription (elles fixent les prix), de pouvoirs de sanction, voire de "possibilités de déconnexion léonine".

Quelle devrait être l'attitude des gouvernements face à cette situation ? Trois possibilités s'offrent aux pouvoirs publics, explique Gilbert Cette. Un, laissez faire ; deux, opter pour la requalification en salariés de tous les indépendants travaillant pour des plateformes ; trois, chercher à créer des droits sociaux pour tout travailleur en état de subordination, qu'il soit salarié ou non. Les deux premières solutions doivent être écartées, jugent les auteurs. La requalification de tous ces actifs en salariés, qui finirait par se produire en cas d'inaction du législateur, ne permettrait pas de prendre en compte les évolutions actuelles du travail.

Salariat et civilisation de l'usine

Il faut donc chercher à adapter le droit actuel. « Le salariat était adapté à l'ère industrielle » souligne Jacques Barthélémy. « Le développement du salariat, conséquence de la civilisation de l'usine, se justifie moins aujourd'hui si l'on prend en compte qu'elle a des effets liberticides pour le travailleur ». Autrement dit, s'il ne s'agit pas de s'attaquer à ce statut. Il faut mettre fin à l'idée d'une protection uniformisée du travailleur, ramené, en tant que salarié, à l'état de « mineur social ». Pour Jacques Barthélémy, « le statut de salarié a été créé afin de protéger les ouvriers, or il protège aujourd'hui surtout des cadres ».

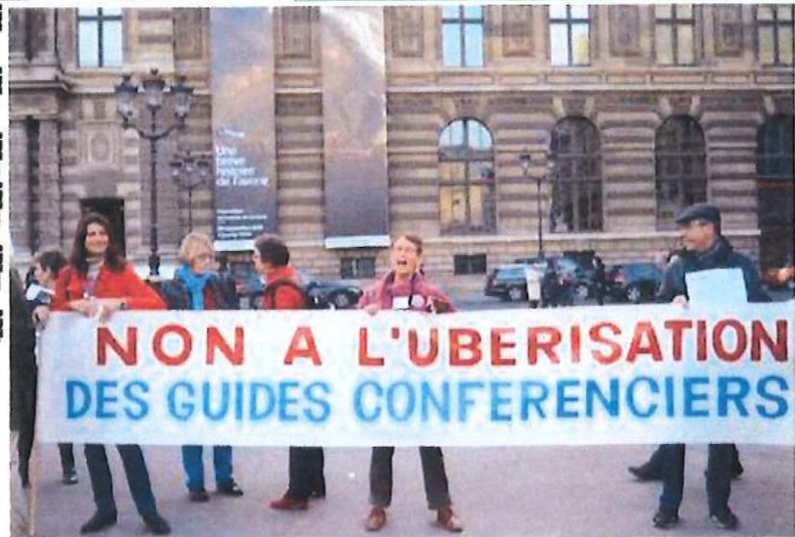
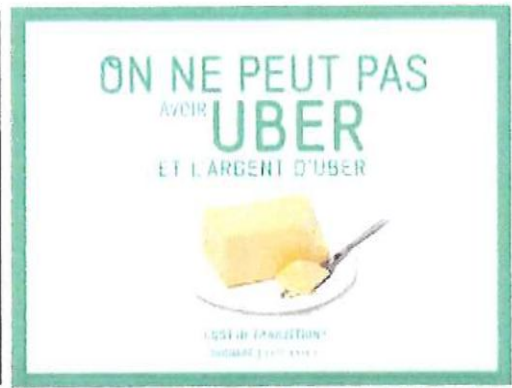
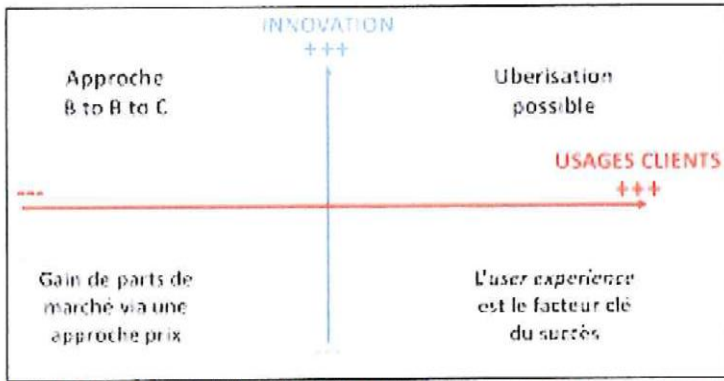
Place, donc, à « un droit de l'activité professionnelle ». Comment serait-il organisé ? Jacques Barthélémy insiste sur l'idée de règles conventionnelles, négociées entre travailleurs et donneurs d'ordre au niveau d'une branche. Il prend l'exemple des agents d'assurance, qui, dépendant des compagnies d'assurance, ont négocié avec elles un « accord collectif », une véritable « convention collective de travailleurs non salariés ». Le droit de l'activité professionnelle devrait « prendre en compte que le contrat de travail n'est pas un contrat ordinaire ». Devrait être respecté le droit à la santé et « le droit à des revenus raisonnables », la rupture du contrat ne pourrait avoir lieu du jour au lendemain... « En d'autres termes, il s'agit d'identifier un socle de droits fondamentaux du citoyen-travailleur socle complété par des protections additionnelles en liaison avec le degré d'autonomie ».

Quid de la protection sociale?

S'agissant de la protection sociale, une vaste opération d'unification des statuts serait nécessaire. Mais les auteurs n'abordent pas un point essentiel : si des statuts d'indépendants comme celui de l'autoentrepreneur connaissent en France le succès que l'on sait, c'est parce qu'ils ont le mérite de la simplicité, mais aussi, pour une bonne part, parce qu'ils réduisent le coût du travail, grâce à des charges très faibles. Avec, en contrepartie, un peu souvent oubliée, une protection sociale au rabais. Quelle serait la retraite d'un actif ayant passé sa vie professionnelle en tant qu'autoentrepreneur ? Compte tenu des cotisations minimalistes qu'il a versées aux régimes de retraites, elle serait plus que faible.

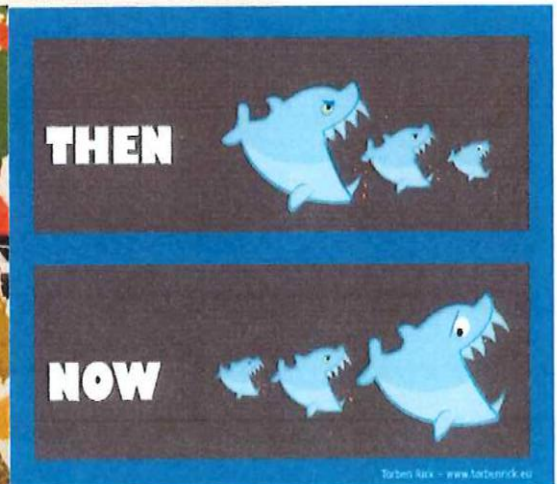
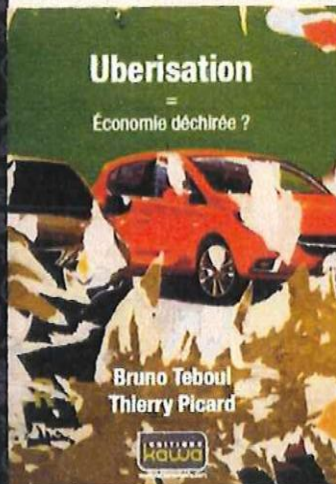
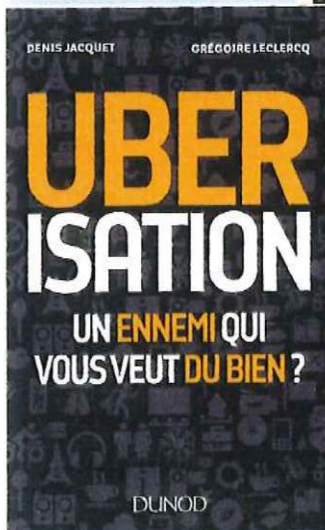
Unifier les cotisations sociales, afin que chaque travailleur bénéficie d'une protection digne de ce nom, supposerait donc de mettre fin au statut actuel d'autoentrepreneur... Ce que ne mentionnent pas les auteurs, qui en restent aux grands principes.

Quelques images en réponse quand on cherche « ubérisation » sur Google :



L'irrésistible mouvement vers l'e-santé

L'ordre des médecins constate l'uberisation de la santé



___ SÉRIE DE QUESTIONS A RÉPONSES COURTES ___
COPIE AYANT OBTENU LA MEILLEURE NOTE À CETTE EPREUVE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Session de 2017

CONCOURS

Pour l'accès à l'emploi d'attaché
Épreuve de spécialité : Rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique

Réservé à la notation

15,5/20

Question 1

Les sociétés de sécurité privée recourent deux dimensions : assurer la sécurité des biens et des personnes privées sur le territoire national (protection des magasins, d'entrepôts) ou bien développement à l'extérieur de forces paramilitaires pour assurer des missions de protection pouvant se rapprocher dans les moyens et les objectifs des missions de la défense (développement en Irak notamment).

L'ubérisation peut se définir comme un processus économique, reposant sur l'innovation technologique, qui rend obsolète des secteurs de l'économie en proposant des services supérieurs à un meilleur prix, souvent grâce à des plateformes.

*Le développement des forces de sécurité privée ne rentre qu'imparfaitement dans ce cadre pour deux raisons. Premièrement, le recours à des compagnies de mercenaires est un phénomène ancien, déjà critiqué au XV^{ème} siècle par Machiavel (*Le Prince*). Il n'y a donc pas d'innovation technologique. Deuxièmement, la Défense a des prérogatives bien plus larges en opérations que la protection des biens et des personnes privées. Le cadre législatif national (qui interdit le mercenariat) empêche le développement des activités de sécurité privée vers les domaines les plus régaliens de la défense.*

En conséquence, les sociétés de sécurité privée constituent aujourd'hui un complément qui permet à la défense de se concentrer sur les missions les plus régaliennes. Le développement du secteur privé n'implique pas une obsolescence des missions de la défense.

Question 2

La plateforme Uber vise à mettre en relations des chauffeurs indépendants avec leurs clients. Son arrivée en France a perturbé le marché des taxis, engendrant des mouvements sociaux.

La question des charges sociales est un point important pour expliquer le succès d'Uber mais il n'est pas le seul. En effet, Uber utilise des indépendants (souvent des auto-entrepreneurs) qui paient des charges sociales réduites. Ces indépendants sont toutefois dans une relation de subordination (qui définit le salariat) avec Uber. C'est-à-dire qu'Uber emploie des indépendants ayant un coût du travail bien plus faible que les salariés, ce qui lui donne un avantage compétitif. Cet avantage est plus grand dans un pays qui, comme la France, impose des charges sociales élevées.

Toutefois, dans le cas d'Uber, la concurrence avec les taxis n'a pas que pour objet la compétitivité prix. En effet, la qualité du service contribue également à expliquer le succès d'Uber. La transparence sur les tarifs, la possibilité d'évaluer le conducteur, la simplicité d'usage de la plateforme sont des facteurs importants dans la compétition avec les taxis, qui grâce à leur statut de profession réglementée n'avaient pas besoin d'innover.

Donc, la plateforme Uber, en ne payant pas de charges sociales dans un pays où celles-ci sont élevées, bénéficient assurément d'une meilleure compétitivité prix, ce qui explique son succès. Néanmoins, les innovations apportées par Uber lui donnent aussi une compétitivité hors prix. Elle aurait en conséquence sans doute percé en France, même sans l'effet prix.

Question 3

Les GAFAs désignent les quatre entreprises américaines emblématiques de la révolution numériques : Google, Apple, Facebook, Amazon. Il s'agit de trois plateformes et d'un constructeur (Apple) qui a été pionnier dans le développement des smartphones. Ces entreprises sont aujourd'hui rejointes par un nouveau groupe d'entreprises américaines, les NATUs : Netflix, AirBnb, Tesla et Uber. A la différence de leur aînées qui mettait plus classiquement en relations des entreprises et des clients, cette nouvelle génération cherche à utiliser des actifs dormant (Uber, AirBnB) ou à innover radicalement dans des secteurs comme le divertissement (Netflix) ou l'automobile (Tesla).

Les NATUs ne sont pas amenés à remplacer les GAFAs car ils se construisent sur leurs acquis : un utilisateur d'AirBnb peut s'authentifier grâce à son compte Facebook par exemple. En revanche, les GAFAs sont directement concurrencés par le BATX leurs rivaux chinois qui jouissent d'avantages importants : un marché intérieur immense et un encadrement législatif de la vie privée plus faible qui leur permet de collecter et d'analyser plus de données personnelles (la matière première de l'économie numérique).

Les NATUs représentent tout de même une étape importante car ils modifient plus la structure économique que les GAFAs. En effet, des entreprises comme Air BNB ou UBER remettent en question les notions de salariat et d'entreprise. De même Netflix remodèle complètement le secteur du divertissement en misant sur la possibilité de choisir dans un catalogue infini alors qu'auparavant le spectateur suivait le spectacle imposé par sa télévision.

En conclusion, plus qu'une nouvelle étape amenée à remplacer les GAFAs, les NATUs représentent une extension et un approfondissement de leur logique économique à d'autres secteurs.

Question 4

Une entreprise en situation de monopole est une entreprise n'ayant pas de concurrence. La théorie économique insiste sur le rôle positif de la concurrence pour le consommateur car elle permet la baisse des prix et l'amélioration du service. Toutefois, les économistes reconnaissent l'existence des monopoles naturels. Par exemple,

l'infrastructure ferroviaire (rails, gares) est un monopole naturel car il serait absurde d'avoir plusieurs réseaux ferroviaires en concurrence les uns avec les autres. Plusieurs solutions permettent une bonne gestion de ces monopoles. Premièrement, le préambule de la Constitution de 1946 prévoit leur nationalisation. En relevant du service public, les monopoles peuvent adopter des politiques tarifaires et une qualité de service satisfaisant pour ses usagers. L'inconvénient est que cela peut nuire à leur rentabilité. Une deuxième solution consiste à rendre le monopole contestable. C'est-à-dire que la puissance publique organise des conditions qui permettent la concurrence : remise en jeu périodique d'un appel d'offre pour la gestion du monopole (autoroutes) ou séparation de l'infrastructure et de son usage (SNCF et RFF).

Toutefois l'économie numérique voit émerger de nouveaux monopoles qui ne sont pas régulés, comme Google. Shum Peter estime que c'est économiquement souhaitable car le monopole est la récompense de l'innovation. Il agit comme une incitation à innover. Toutefois ce monopole reste temporaire car il peut être détrôné par une nouvelle innovation. Les cas de Microsoft et Internet Explorer, autrefois en situation de monopoles sont exemplaires. Le problème est que les GAFAs, en utilisant leurs monopoles, ont pris une taille considérable dans l'économie, mais aussi dans la société et dans la politique. L'union européenne est à la pointe de leur régulation (au niveau fiscal, concurrence, droit à l'oubli numérique). Les USA réfléchissent de plus en plus à réguler ces entreprises étant donné leur pouvoir (rôle des réseaux sociaux pendant l'élection américaine). Il s'agit de les inciter à avoir une bonne gestion sans restreindre leur capacité à innover.

Question 5

Les objectifs de la chartre d'Amiens visent le développement d'une société communiste où les entreprises seraient nationalisées et où les décisions seraient prises en autogestion. L'économie capitaliste organise via le contrat de travail, le lien de subordination entre l'employeur et l'employé. L'économie numérique grâce aux plateformes permet de faciliter la mise en contact de l'offre et de la demande. Cela permet à chacun d'être son propre patron et de vendre directement sa force de travail (Uber) ou des actifs dormant (Air BnB). Le lien de subordination disparaît légalement : les chauffeurs Uber sont clients de la plateforme. Dans les faits, la subordination légale (et les protections qu'elle conférerait : droits du travail, protection sociale) disparaît au profit d'une subordination de fait, liée au monopole détenu par la plateforme les chauffeurs, bien qu'étant leur propre patron, obéissent aux instructions d'Uber qui est la seule plateforme leur permettant de travailler.

C'est une situation insatisfaisante : le lien de subordination entre employé et patron est compensé par les droits liés au salariat. Les personnes travaillant comme chauffeur Uber n'ont pas ces compensations. De nouvelles règles pour le droit du travail devraient donc être adoptées. Ces règles sans casser le modèle des plateformes numériques (car il est porteur d'innovation et de croissance) pourraient mieux protéger le travailleur : droit à la retraite, droit à des revenus raisonnables, etc... Toutefois, le modèle du salariat reste encore majoritaire et s'il faut anticiper les évolutions de l'économie, il reste improbable que les patrons et les salariés disparaissent à court terme.

Question 6

L'Ubérisation est un phénomène global qui utilise les progrès du numérique pour redéfinir l'activité économique. Il touche donc tous les domaines.

En plus des transports, du logement, les voyages et de la restauration (Uber Eats, Foodra), tous les secteurs économiques sont touchés : la finance et la banque avec le développement des «fintechs», la logistique avec le télétravail, et les bureaux partagés, etc... Même des secteurs relèvent du service public comme la santé ou l'éducation sont touchés par l'Ubérisation. Par exemple, le développement des MOOC (Massive Open Online Courses) remet en cause le modèle économique de l'enseignement supérieur. De même,

dans l'industrie, les progrès de la robotique et de l'intelligence artificielle bouleversent les pratiques.

Les économistes Frey et Osborne (2015) estiment que 70% des emplois vont disparaître en raison du progrès technique. Les emplois qui seront préservés sont ceux qui nécessitent d'être créatifs. En effet, les artistes, les architectes, les managers sont sans doute ceux qui seront le moins touchés par l'Ubérisation.

Question 7

Le moteur de recherche Google permet à l'utilisateur de prendre facilement connaissance de toutes les offres disponibles et de les comparer. Auparavant dans le secteur des transports, les choix se limitaient à la voiture individuelle, au train ou à l'avion. L'arrivée de Google a permis de faire connaître et de développer des offres alternatives : covoiturage, bus, location de voiture ; Cela a conduit à une perte de part de marché pour la SNCF. En effet, dans une situation d'information limitée le train apparaissait comme la solution la plus évidente et la plus simple. Google a réduit l'asymétrie d'information, ce qui a poussé de plus en plus de consommateurs à choisir des moyens de transports alternatifs.

La SNCF a réagi en personnalisant son offre et en rachetant les alternatives (ce qui l'amène à se concurrencer elle-même, situation paradoxale pour un monopole) Aujourd'hui l'enjeu principal pour la SNCF est de devenir la référence dans le choix du mode de transport, ce qui permettra à la SNCF de reprendre l'avantage et de favoriser ses propres modes de transport. Cela la place donc en concurrence avec Google, via son site voyage SNCF qui veut devenir « l'outil unique pour tous les voyageurs »

Question 8

Booking.com est une plateforme de réservation de nuitées d'hôtel. En France, 70% des réservations passent par ce site. Booking.com est détenu par Price line, premier groupe pour la réservation en ligne (valorisé 60 mds USD).

Son modèle économique est celui d'une centrale de réservation. Il cherche à regrouper toute l'offre hôtelière et à la rendre facilement accessible pour le consommateur. En étant la plateforme de référence, Booking est l'intermédiaire indispensable pour les hôteliers. Booking peut donc leur imposer ses conditions : une commission de 20% sur le prix d'une nuitée et la baisse du prix des chambres proposées sur leur site. Cela les rend plus attractifs pour les consommateurs et donc encore plus indispensables pour les hôteliers.

Ce modèle est remis en cause de trois manières :

Premièrement, les hôtels sont forcés de baisser leur prix lorsqu'ils s'inscrivent sur Booking.com, ce qui réduit leur rentabilité. Cette baisse de rentabilité peut entraîner le retrait d'acteurs sur site, ce qui réduit l'attractivité de Booking.com.

Deuxièmement, pour être la première plateforme, Booking paie un milliard de dollars par an à Google. Cela lui permet d'arriver en premier dans les résultats de recherche. Si Google décide de se lancer sur ce marché (ce qu'il semble vouloir faire) il pourra éclipser Booking de son référencement. Néanmoins, Google a déjà été condamné par l'UE pour ce type de pratique (Google shopping) ce qui garantit une forme de protection pour Booking.

Troisièmement le développement d'AirBnB est une concurrence majeure pour Booking. En effet, le site collaboratif permet à chacun de mettre en location son logement pour la nuit. Le marché est infinie, les tarifs pratiqués sont inférieurs à ceux d'une chambre d'hôtel.

Le modèle économique de Booking, qui est celui d'un intermédiaire regroupant l'offre et imposant ses tarifs en raison de sa position prédominante est donc en train d'être lui-même ubérisé par le développement d'AirBnB.

3^{ème} ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

RECRUTEMENT SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES DE SÉLECTION

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité choisie. Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Spécialité : Rédaction et analyse dans le domaine de l'administration générale

(Durée : 4 heures ; coefficient 8)

Sujet :

Le patriotisme économique en France.

A l'aide des documents joints et de vos connaissances, vous traiterez les questions suivantes :

Question 1 : Dans une économie ouverte et libérale, l'intervention de l'État est-elle assimilable à du nationalisme économique ? Quelles différences y a-t-il entre nationalisme et patriotisme économiques ?

Question 2 : Les stratégies économiques de l'État : pour quelles raisons intervient-il économiquement ?

Question 3 : De quels outils et moyens la France dispose-t-elle pour intervenir économiquement ?

Question 4 : Quelles sont les limites de son action ?

Question 5 : La moralisation de l'économie est-elle une arme de lutte économique ?

Le dossier joint est composé de quatre documents :

- Investissements étrangers : le jeu d'équilibriste des Européens (Le Monde – 30/09/17) (Doc 1) ;
- « Il n'est pas trop tard pour nationaliser Alstom ». (Tribune d'A. Montebourg in Le Monde – 20/09/17) (Doc 2) ;
- Airbus : les coulisses d'une affaire d'État (Le Monde – 14/10/17) (Doc 3) ;
- Comment Bercy surveille les investissements chinois (Journal du Dimanche – 29/10/2017) (Doc 4).



Investissements étrangers : le jeu d'équilibriste des Européens

▶ Les Etats cherchent à se protéger des ambitions, notamment chinoises, sans entraver l'expansion de leurs entreprises

Les entreprises mondialisées n'ont pas de frontières. Les Etats si. Et de solides avec ça, sur fond d'exacerbation du sentiment nationaliste. Entre les deux, le clash était inévitable. La frénésie de rachats transfrontaliers préoccupe de plus en plus les gouvernements européens, qui craignent de voir leurs fleurons passer sous pavillon étranger, avec à la clé des délocalisations brutales ou des transferts technologiques majeurs. Autant de

thèmes sensibles dans l'opinion.

Partout, la tension est palpable. L'Italie menace le français Vivendi de sanctions à cause de sa montée au capital de Telecom Italia. L'Espagne tente depuis mal d'organiser un contre-feu face à l'offensive de l'italien Atlantia contre le spécialiste des autoroutes Abertis.

Au premier semestre, les Pays-Bas ont fait bloc contre l'offre hostile du chimiste américain PPG sur le néerlandais Akzo-

Nobel et contre celle de Helix sur l'anglo-néerlandais Unilever.

Comble du comble, même le Parti conservateur au pouvoir au Royaume-Uni, chantre du libre échange, a inscrit dans son programme, en mai, un projet pour mieux contrôler ses « infrastructures critiques nationales ».

ISABELLE CHAPERON

11RF 1A 311TF PAGE 3

Les OPA à l'épreuve du nationalisme économique

Face aux ambitions des groupes étrangers, les Européens tentent d'organiser leur défense

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

« De nombreux pays, l'Allemagne, l'Italie ou encore la Russie ont renforcé ces derniers mois leur réglementation sur les investissements étrangers », pointe Gilles Lebreton, associé du cabinet d'avocats Clifford Chance. De son côté, la France avait élargi son propre régime, en 2014, à travers le décret pris par Arnaud Montebourg, alors ministre du redressement productif, après la reprise controversée d'Alstom Power par General Electric.

Ce dispositif vise à contraindre les impétrants étrangers de s'asseoir à la table des négociations avec le gouvernement s'ils veulent mettre la main sur des pépites tricolores dans des domaines stratégiques, de la santé ou de l'énergie. Les règles du jeu sont connues : l'Etat exige des garan-

ties sur les sites industriels, la localisation des centres de décision, de la R&D ou la nationalité des dirigeants. « Les lettres d'engagement sont de plus en plus élaborées », témoigne l'avocat Armand Grumberg, responsable des fusions acquisitions européennes chez Skadden Arps.

Emmanuel Macron entend-il faire évoluer la doctrine française ? Depuis son élection, chaque opération, chaque déclaration est scrutée à la loupe par les milieux d'affaires. Mais pour l'instant, le président de la République souffle le chaud et le froid.

D'un côté, il joue l'ouverture afin de rassurer les investisseurs étrangers sur le fait qu'ils sont bienvenus en France, à rebours des déclarations va-t-en-guerre d'un Montebourg. Le gouvernement a ainsi soutenu de façon très explicite le rachat du fabri-

cant de TGV Alstom par l'Allemand Siemens, officialisé mardi 26 septembre.

Mais de l'autre, fin juillet, le chef de l'Etat a frappé fort en exerçant son droit de préemption pour prendre le contrôle des chantiers navals STX à la barbe de l'italien Fincantieri. Un signal très politique envoyé aux élus locaux et aux syndicats, montrant que le gouvernement se préoccupe du bassin d'emploi de Saint-Nazaire. Au risque de fâcher le camp italien ? La crise diplomatique a été évitée. Mercredi 27 septembre, Rome et Paris ont officialisé un accord sur STX dans lequel la France s'est renforcée aux côtés d'un Fincantieri qui sera à la barre.

Ces deux rachats pourraient laisser penser que la France est devenue « open bar ». Bruno Le Maire, le ministre de l'économie et des finances, a martelé cet été



que le gouvernement ne laisserait pas « un prédateur » s'emparer de nos joyaux. Un message répété le 30 août aux Universités d'été du Medef, en présence d'un Emmanuel Faber, le directeur général de Danone, très attentif.

Lorsque, cet été, Bloomberg a révélé que Corvex, un activiste américain, s'était invité au capital de l'industriel, le marché bruissait de rumeurs concernant un raid éventuel sur le géant de l'agroalimentaire. Elles se sont calmées depuis. « Soit ce sont des alliances industrielles amicales, qui ont une forte logique stratégique, soit ce sont des opérations à visées spéculatives et des démantèlements, et on ne laissera pas faire », tranche un proche de l'exécutif.

L'arme du politique

Souvenir, souvenir, M. Le Maire, ancien collaborateur de Dominique de Villepin, était aux premières loges lorsqu'en 2005 le premier ministre de l'époque avait dégainé son « patriotisme économique » pour décourager Pepsi de se lancer à l'assaut de Danone. Douze ans après, finalement, la menace politique reste la principale arme de dissuasion.

Une arme à manier, toutefois, avec modération, histoire de respecter les équilibres : jamais les multinationales françaises n'ont été aussi allantes pour mener leurs emplettes hors de leurs frontières. Selon le cabinet Dealogic, les Essilor, L'Oréal ou encore Tha-

les ont réalisé entre le 1^{er} janvier et le 28 septembre pour 72 milliards de dollars d'acquisitions (61 milliards d'euros). Soit 3,5 fois plus que la valeur des rachats de sociétés françaises par des étrangers...

D'où l'idée d'éloigner la ligne de front. En réponse à une demande de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a annoncé, le 13 septembre, la mise en œuvre d'un filtrage des investissements émanant de groupes extracommunautaires pour protéger les « intérêts essentiels de l'Europe ». Un discours impensable il y a encore cinq ans. Mais l'état d'esprit a changé.

« Récemment, une série d'OPA en Europe a impliqué des investisseurs étrangers avec des liens forts avec le gouvernement de leur pays et dont la stratégie consiste à acquérir des entreprises européennes qui développent des technologies ou gèrent des infrastructures essentielles pour réaliser des fonctions critiques dans la société et l'économie », justifie la Commission.

Une allusion à peine voilée aux entreprises chinoises aux poches pleines, peu transparentes, appliquant la feuille de route de Pékin. L'Allemagne, en particulier, a été traumatisée par la reprise en 2016 du fabricant de robots Kuka par le chinois Midea. « L'Europe est la seule puissance économique qui ne dispose pas aujourd'hui d'un régime harmonisé de contrôle des investissements étrangers. Face à la

Chine ou aux Etats-Unis, elle n'est pas sur un pied d'égalité », souligne M. Grumberg.

Pas question, à ce stade, de créer un régime équivalent au redoutable CFIUS américain (comité pour l'investissement étranger aux Etats-Unis). Mais la proposition de règlement européen – qui se passera d'étude d'impact compte tenu de son urgence – prévoit une coopération entre les pays membres et un filtrage de la Commission quand des programmes européens, comme sur la recherche ou l'espace, sont affectés.

Un début. Mais le politique n'est pas la seule ligne de défense. « Outre le renforcement du contrôle étatique des investissements étrangers, il y a également des réflexions pour augmenter le rôle des conseils d'administration. A la suite des dossiers Akzo et Unilever, le gouvernement néerlandais étudie notamment la possibilité d'octroyer une période de douze mois au conseil d'administration pour organiser sa riposte en cas d'offre hostile ou de campagne activiste », indique Benjamin Kanovitch, associé du cabinet d'avocats Bredin Prat.

Une réflexion importante au moment où les fonds activistes américains, d'Elliott à Third point, ont décidé de secouer les belles endormies européennes. Mais que vont en penser les actionnaires ? ■

ISABELLE CHAPERON





TRIBUNE
 « IL N'EST PAS TROP TARD
 POUR NATIONALISER
 ALSTOM », AFFIRME
 ARNAUD MONTEBOURG

Montebourg : « Il n'est pas trop tard pour nationaliser Alstom »

Pour l'ancien ministre de l'économie et du redressement productif, la vente de la branche ferroviaire d'Alstom à l'allemand Siemens est une « véritable anti-politique industrielle », sauf à prendre position dans le capital de la nouvelle entité

PAR ARNAUD MONTEBOURG

Il est difficile pour le simple citoyen engagé que je suis redevenu de me taire, tant la tristesse m'étreint concernant Alstom. J'écris ces lignes car j'ai été acteur de cette lutte permanente et exigeante en faveur du « Made in France ». Et je peux assurer nos compatriotes que, contrairement à ce qui va être raconté pour justifier l'abandon, il pourrait en être autrement.

J'ai vécu au cœur de l'Etat la trahison d'Alstom-Energie, vendue par ses dirigeants corrompus (selon la justice américaine) à General Electric, dans le dos du gouvernement français. Ils ont vendu nos turbines, pièces industrielles stratégiques pour notre indépendance énergétique, nucléaire et militaire. Il ne s'est pas trouvé un président ou un premier ministre pour m'autoriser à bloquer cette manœuvre, alors que mon équipe et moi avions forgé les armes pour précisément pouvoir dire non : le fameux décret qui soumettait l'investissement étranger au contrôle du gouvernement dans sept secteurs stratégiques.

Oui, il était possible de trouver une autre voie. Il était déjà possible de s'opposer à ce désastre annoncé. On pouvait dire non. Mais ils ont, par faiblesse et conformisme peut-être, ou par peur du conflit avec les Américains, préféré dire oui.

Il est utile de rappeler que les Américains avaient utilisé la menace et le chantage judiciaire sur les dirigeants d'Alstom, qui avaient totalement perdu leur liberté. J'étais donc allé chercher une solution alternative chez nos alliés et voisins

**LA DÉCISION DE VENDRE ALSTOM
 À SIEMENS NOUS COÛTERA
 CERTAINEMENT TRÈS CHER
 ET AGGRAVERA ENCORE NOTRE
 FAIBLESSE INDUSTRIELLE**

allemands de chez Siemens, pour trouver une solution européenne.

A Bercy, dans mon bureau, le patron de Siemens, Joe Kaeser, un Bavarois qui aime les lignes droites, avait dessiné sa proposition sur une page A4 divisée en deux colonnes : « Vous nous vendez l'énergie, sauf le nucléaire que vous gardez, et, en contrepartie, je vous vends le ferroviaire et la signalisation. Nous faisons deux Airbus de taille mondiale, l'un dans le ferroviaire à direction française, l'autre dans l'énergie à direction allemande. »

A l'époque, cette solution nous aurait donc permis de conserver notre indépendance dans l'énergie nucléaire. Et surtout, c'était bien Alstom qui alors rachetait Siemens-Transport !

Ce fut la proposition que je défendis dans le salon vert de l'Élysée le 21 juin 2014 devant le président de la République d'alors, qui l'écarta, devant le premier ministre qui ne pipa mot, et devant l'actuel président, alors secrétaire général adjoint, qui déclara : « On n'est quand même pas au Venezuela ! »

Alors que nous pouvions racheter Siemens Transport il y a trois ans, c'est désormais Siemens qui nous rachète aujourd'hui, mettant fin à un siècle d'aventure Alstom.

Quelle est cette maladie des élites économiques, technocratiques, et politiques qui les conduit à abandonner la France et les Français ? L'idéologie, c'est-à-dire la croyance selon laquelle il vaut mieux toujours laisser faire les forces du marché plutôt qu'affirmer la souveraineté de notre pays. Et la méconnaissance des réalités de notre pays et de la qualité de ses savoir-faire. Pourtant, le monde globalisé n'est pas un club mondain peuplé de gens bien élevés. C'est le théâtre d'opérations de guerre économique avec des morts – les entreprises et leurs salariés –, des rapports de force permanents dans lesquels les Etats utilisent la force régaliennne, leurs capacités de d'espionnage économique, leur justice extraterritoriale et, parfois, des pratiques peu recommandables.

Il faut y faire preuve d'imagination et se battre sans trembler pour défendre les intérêts de son pays, de ses entreprises et de ses salariés. La détes-



tation à l'égard de toute forme de bien public, le mépris de la souveraineté, le refus du patriotisme économique – lequel est pourtant appliqué partout dans le monde, notamment en Allemagne – sont devenus, plus qu'un trait ou un défaut français, une politique systématique d'aveuglement, une nouvelle trahison des clercs, et un suicide économique pour notre pays.

Évidemment, aucun de ceux qui sont responsables de cet aveuglement n'en paiera le prix.

UN TABLEAU ACCABLANT

Jugeons plutôt. Voici le tableau accablant de la vente en pièces détachées du corps industriel de la France, qui résume trois années d'antipolitique industrielle...

Alcatel vendu au finlandais Nokia : Nokia avait promis le maintien de l'emploi en France, ils licencient au bout de trois ans.

Lafarge dévoré par le suisse Holcim dans le cadre d'une « alliance entre égaux » avec des promesses de maintien du management français : ce management sera plus tard sévèrement éconduit.

L'aéroport de Toulouse-Montaudou : privatisé par le ministère de l'économie au profit d'un oligarque chinois en fuite et poursuivi pour corruption, dans le cadre d'une fausse cession à 49 % qui sont en vérité 51 % en vertu d'un pacte d'actionnaires tenu secret par l'Etat.

La disparition de Technip, fleuron du CAC 40 : vendu au texan FMC, pourtant une entreprise en difficulté qui, après l'absorption dans le cadre d'une « alliance entre égaux », a commencé à déménager le siège social hors de France.

STX, les chantiers navals : vendus aux italiens Fincantieri, dans une « alliance entre égaux » en faisant croire à une fausse nationalisation.

Alstom Transport : aurait dû être nationalisé conformément à l'accord arraché en 2014, et aurait pu racheter l'une des coentreprises dans les énergies renouvelables, est aujourd'hui vendu à Siemens dans une fausse « alliance entre égaux ».

Il y a un point commun à tous ces dossiers. Dans la quasi-totalité d'entre eux, l'Etat disposait du pouvoir juridique d'empêcher la vente, et pouvait à tous coups faire autrement. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas voulu.

Les auteurs de l'absorption d'Alstom par Siemens vantent l'exemple de la réciprocité que constituerait le rachat d'Opel par PSA. Mais Opel appartenait déjà aux Américains de General Motors et perdait de l'argent depuis dix ans. Le ra-

chat par PSA a donc ramené Opel dans le giron européen. Ce n'est donc nullement la réciprocité d'Alstom, qui ne perd pas d'argent, en gagne même beaucoup.

La crainte chinoise et la nécessité de s'allier entre Européens est juste, mais nous ne pouvons le faire au prix exorbitant d'aliéner davantage nos outils industriels stratégiques, et leurs centres de décision, car nous avons déjà trop perdu, par notre faute, de notre substance industrielle. La décision de vendre Alstom à Siemens nous coûtera certainement très cher et aggravera encore notre faiblesse industrielle.

On nous vante la prétendue souveraineté européenne. Mais Technip a été vendu au texan FMC, Lafarge aux suisses, et Alstom Énergie aux Américains. Et qui garantit que nos amis de Siemens préféreront nos intérêts européens au reste du monde ? Personne, car les propriétaires du capital décident toujours à la fin.

Comment ne pas anticiper les conséquences désastreuses à moyen terme de toutes ces décisions : la migration des centres de décision à l'étranger, qui décident toujours en fonction de leurs intérêts plutôt que des nôtres, l'appauvrissement technologique de notre pays, la destruction de milliers d'emplois, dissimulée puis toujours avérée, et, bien sûr, le désastre pour de nombreux territoires et régions.

Il n'est pas trop tard pour nationaliser Alstom, en prenant position dans le capital de la nouvelle entité, ce qu'avait décidé, en 2003, le président Nicolas Sarkozy, et ce que mon équipe et moi avions arraché, en 2014, au président François Hollande. Il n'est pas trop tard pour reprendre les négociations jusqu'à une alliance entre égaux qui, aujourd'hui est fictive, en imitant la façon dont Airbus a été conçu il y a vingt ans. Il n'est pas trop tard pour racheter les coentreprises entre Alstom et General Electric que j'avais imposées et rebâtir un acteur de la transition énergétique.

Voilà ce que l'on pourrait appeler la chronique d'un désastre national annoncé, et la réalité d'une véritable antipolitique industrielle. Et voici comment il serait possible de l'éviter en agissant comme un Etat ayant une politique industrielle. ■



Arnaud Montebourg est ancien ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique



Airbus : les coulisses d'une affaire d'Etat

► Des procédures judiciaires liées à des soupçons de corruption, ouvertes dans plusieurs pays, sèment le trouble chez l'avionneur européen

► « Le Monde » a rencontré des protagonistes qui s'interrogent sur l'attitude de la direction et le rôle

des Etats-Unis, le pays de Boeing, dans ces enquêtes

► Il est reproché à Tom Enders, président allemand d'Airbus, de s'être entouré d'avocats et de consultants américains ayant accès aux dossiers confidentiels

► Récit de l'intérieur d'une bataille, sur fond d'accusa-

tions d'espionnage. Alain Juillet, ancien haut responsable de la DGSE, évoque une « affaire d'Etat »

► Tom Enders réfute les accusations d'ingérence. Il admet le recours à des intermédiaires non déclarés lors de certains contrats

OPÉRATION MAINS PROPRES CHEZ L'AVIONNEUR

Airbus Des menaces dans l'air

Sous le coup de plusieurs enquêtes anticorruption, le conglomérat européen apparaît fragilisé comme jamais. « Le Monde » révèle les coulisses de cette affaire d'Etat, sur laquelle plane l'ombre des Etats-Unis

Un petit dessin, juste un petit dessin, mais qui en dit tant... Une main anonyme a eu le courage de l'afficher dans un couloir des locaux d'Airbus à Suresnes (Hauts-de-Seine), le dernier bastion parisien du groupe, dont les équipes seront bientôt transférées à Toulouse. Il met en scène un chien aux vagues airs de Snoopy. Assis à son bureau, l'animal à la grosse truffe noire s'apprête à prendre un café. Il sourit béatement, inconscient du danger qui menace : des flammes dévorent la pièce et vont bientôt le consumer.

Airbus en feu ? Qui pourrait le croire ? Comment imaginer que le joyau européen de l'aéronautique et de la défense, cité en modèle

par tous les présidents de la République française depuis sa création en 2000 sous le nom d'EADS, puisse être en danger ? En janvier 2011, délaissant les salons de l'Élysée, Nicolas Sarkozy avait même choisi de présenter ses vœux aux forces économiques du pays depuis l'usine d'assemblage de l'A380, à Blagnac (Haute-Garonne), dans la banlieue toulousaine. « Vous faites les meilleurs avions du monde, je l'ai encore dit à Barack Obama il y a quelques jours », avait-il lancé, menton en l'air, défiant Boeing, donc les Etats-Unis.

L'heure n'est plus aux rodomontades. Certes, en cet automne, les chaînes du constructeur tournent à plein, fortes de huit années de commandes. Et l'action Airbus flirte avec les 80 euros, alors qu'elle n'en valait

QUI, SI CE N'EST BOEING, AVAIT INTÉRÊT À VOIR AIRBUS PERDRE DE SON LUSTRE EN ADMETTANT AVOIR OMIS DE MENTIONNER DES INTERMÉDIAIRES ?



que 54 il y a un an. Ces chiffres rassurent les fonds d'investissement et les petits porteurs, qui auraient mauvais jeu de se plaindre. Mais combien de temps cela va-t-il durer? Derrière une vitrine flatteuse, Airbus affronte une sacrée «shit storm», selon le terme choisi par l'un des propres avocats du groupe. En français : une «tempête d'emmerdements».

Plantons le décor : des enquêtes anticorruption, anciennes comme récentes, lancées dans plusieurs pays, qui fragilisent le géant aéronautique (67 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 134 000 salariés en 2016); des équipes commerciales démotivées et en ordre dispersé; des pouvoirs de plus en plus concentrés entre les mains du PDG allemand, Tom Enders, qui se livre à une interminable guerre des chefs. L'homme, considéré en interne comme un autocrate, a éliminé de son état-major plusieurs figures historiques françaises, comme Marwan Lahoud, l'ancien responsable de la stratégie du groupe, et dilué les responsabilités de son numéro 2, Fabrice Brégier. Et puis, aux aguets, il y a les Etats-Unis, qui ne se contentent pas d'observer les déboires du groupe européen. Comme *Le Monde* a pu l'établir, ils sont l'un des protagonistes majeurs de la «shit storm».

«Nous sommes face à une affaire d'Etat qui touche aux questions de souveraineté nationale de plusieurs Etats européens. N'oubliez pas qu'Airbus est aussi un acteur de la défense», évalue en connaisseur, Alain Juillet, l'ancien directeur du renseignement de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Une affaire d'Etat? Les précautions prises par nombre de nos interlocuteurs le laissent penser : rencontres dans des squares, informateurs qui s'assoient sur leur téléphone pour «être sûr[s] de ne pas être écouté[s]»... En tout cas, «la crise est durable, confie un membre du conseil d'administration. Il faut mettre un casque lourd et s'armer de patience.» Afin d'éviter une mauvaise chute en Bourse, où 74 % du capital d'Airbus est coté, l'urgence, on l'a compris à Toulouse, est de régler le dossier corruption, de loin le plus épineux. Jusqu'à maintenant, l'industriel a échappé à une condamnation, en dépit de plusieurs enquêtes ouvertes. Mais l'état se resserre depuis un an avec le lancement de nouvelles procédures.

LE GROUPE PRÉFÈRE «S'AUTODÉNONCER»

Concernant ces faits, rappelons la version officielle, dont l'avionneur ne démord pas. Au printemps 2016, à l'issue d'un audit interne lancé deux ans plus tôt, Tom Enders et John Harrison, le directeur juridique du groupe, sont allés se confesser – «spontanément», insiste le groupe – à UK Export Finance (UKEF), l'agence britannique de crédits à l'exportation. Ils avouent ne pas avoir mentionné la présence d'intermédiaires lors de la négociation de contrats à l'étranger. Pudiquement ap-

pelés, dans le jargon des affaires, des «business partners» ou des «consultants tiers», les intermédiaires ne sont pas tous des porteurs de valises. «Certains sont traducteurs ou vendent leurs réseaux locaux», précise un ancien manager. Avoir recours à leurs services est autorisé à condition qu'ils soient identifiés et que leur rémunération soit traçable. Ne pas les déclarer est une faute au regard du droit britannique. Pourtant rien ne dit qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une simple négligence. Après consultation et accord du conseil d'administration, la direction d'Airbus se dénonce également auprès du Serious Fraud Office (SFO), l'agence britannique de lutte contre la corruption.

D'après les informations du *Monde*, le caractère spontané de cette opération mais propres est sujet à interrogation. Une première question tombe sous le sens : pourquoi avoir attendu près de vingt-quatre mois entre l'audit et l'autodénonciation? Qu'est-ce qui déclenche, en 2016, cet accès de vertu? En matière de guerre économique, comme dans tout bon roman d'espionnage, il faut toujours se demander à qui profite le crime. Qui avait intérêt à ce qu'Airbus perde ainsi de son lustre en admettant avoir omis de mentionner des intermédiaires? Qui, si ce n'est Boeing, son grand rival?

De fait, le tournant de l'histoire a lieu en juin 2015, quand l'aile droite du Congrès américain interrompt la mission de l'Export-Import Bank of the United States (Ex-Im), une agence fédérale qui soutient financièrement les entreprises exportatrices américaines. La majorité républicaine lui reproche d'être une entrave au libre marché et de favoriser un capitalisme de copinage. Surnommée «la banque de Boeing», Ex-Im se porte garant sur environ 15 % des ventes d'avions du constructeur. «Si les Etats-Unis n'ont pas d'agence de crédit à l'export, (...) nous ne pourrions plus concurrencer les pays qui en ont une. (...) Cela veut dire des suppressions d'emplois, de la perte de compétitivité», s'enflamme, en octobre 2015, le nouveau patron de Boeing, Dennis Muilenburg, lors de sa première apparition à la télévision, sur CBS News.

Impensable pour Washington de voir Airbus distancer son champion de Seattle. Le gel des aides d'Ex-Im déséquilibre la compétition. Le groupe européen, l'éternel concurrent, doit être freiné. Selon une source proche de l'enquête, les services américains procèdent alors à un examen minutieux des pratiques commerciales d'Airbus afin d'y dénicher des faits litigieux, puis transmettent au ministère américain de la justice (DoJ) un dossier à charge. Le DoJ aurait ensuite averti Airbus qu'il avait en sa possession des éléments susceptibles de déclencher l'ouverture d'une enquête préliminaire.



► 14 octobre 2017 - N°22629

RÉACTIONS EN CHAÎNE

De quelles affaires s'agissait-il ? « Les services américains sont bien au courant du business qui se fait avec les pays du Golfe, avance cette source. C'est là qu'ils ont dû chercher. » L'hypothèse selon laquelle Airbus s'est dénoncé aux Britanniques sous la pression des États-Unis – et non par brusque besoin de se « confesser » – est étayée par une note officielle des services du ministère français des finances, à laquelle *Le Monde* a eu accès. Daté du 2 février et intitulé « Risque de procédure judiciaire américaine à l'encontre du groupe Airbus », ce document résume les événements passés et en cours à l'attention du ministre de l'époque, Michel Sapin. Pour Bercy, l'affaire dont se serait emparé le DoJ concernerait « la cession au fonds d'investissement américain KKR de l'activité électronique de défense d'Airbus Group », en mars 2016. La justice américaine se sent donc en droit d'intervenir au titre du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), sa législation anticorruption.

FCPA... Ces quatre lettres sont le pire cauchemar des multinationales. Une « bombe atomique économique », pour les spécialistes de l'éthique et des règles de conformité. Au nom de cette loi extraterritoriale, le DoJ a déjà sanctionné plusieurs groupes français : 285 millions d'euros d'amende pour Technip en 2010, 630 millions pour Alstom en 2014. « Les entreprises européennes sont victimes d'un véritable impérialisme juridique. Les Américains utilisent le droit pour détruire leurs concurrents », tempête Pierre Lellouche, ancien député (LR) de Paris et auteur d'un rapport d'information sur l'extraterritorialité de la loi américaine publié en 2016 avec la socialiste Karine Berger. Le mode opératoire est chaque fois identique. Le DoJ envoie un courrier au PDG de la société soupçonnée de corruption et lui donne le choix : soit l'entreprise plaide coupable au pénal, ce qui l'expose à l'exclusion des marchés publics, soit elle s'engage, via une transaction (baptisée « *deferred prosecution agreement* »), à lancer un audit interne des procédures et des contrats signés depuis dix ans. A la remise du rapport, le procureur fixe le montant de l'amende à payer pour éviter les poursuites pénales.

« *Voulant éviter ce scénario catastrophe, Airbus a pesé les risques. Quitte à faire l'objet d'une enquête, le constructeur a jugé moins dangereux de se dénoncer auprès des Britanniques que des Américains* », reprend notre source. Un pari risqué, mais pas impossible. Risqué, car la règle de droit selon laquelle nul ne peut être jugé deux fois pour les mêmes faits, ne s'applique pas systématiquement à l'international. Sur ce point, les spécialistes ne sont pas d'accord. Dans leur rapport, Pierre Lellouche et Karine Berger précisent que les autorités américaines peuvent, dans le cadre d'une coopération internationale, renoncer à poursuivre quand une autre juridiction l'a fait, en l'occurrence en Grande-Bretagne. Mais c'est du cas par cas. Cette hypothèse est ici plausible puis-

que, selon nos informations, le DoJ dispose d'un officier de liaison au sein de l'agence britannique. Avec Londres, Washington se sent en confiance.

La démarche « vertueuse » d'Airbus censée circonscrire les dégâts a provoqué une série de réactions en chaîne que le fabricant n'avait certainement pas anticipées. Début mai 2016, une conférence téléphonique est organisée par l'UKEF pour informer les deux partenaires européens qui assurent avec lui – et solidairement – les contrats à l'exportation du groupe aéronautique, la Coface pour la France et Euler Hermes pour l'Allemagne. Lors de cette réunion-clé, UKEF mentionne les deux contrats litigieux présentés par Airbus, dont l'un implique Turkish Airlines. Les organismes d'assurance-crédit évoquent la possibilité de suspendre les aides accordées au constructeur, une décision lourde qui sera annoncée quatre mois plus tard, en septembre. Airbus, le joyau Airbus, est ainsi placé pour la première fois de son histoire « en vigilance renforcée », donc en situation de faiblesse. Boeing commence à respirer.

Au cours de la même conférence téléphonique, les échanges portent aussi sur les éventuelles suites judiciaires à donner à l'affaire. Aux yeux de l'UKEF, c'est réglé : le Serious Fraud Office est sur le dossier. De leur côté, la Coface et Euler Hermes débattent avec leurs tutelles – la direction générale du Trésor (DGT) pour la première, et le BMWI, le ministère allemand de l'économie, pour le second – qui participent aux entretiens. Faut-il aller en justice ? Il y a un hic : contrairement à l'UKEF, ni la Coface ni Euler Hermes ne demandent à Airbus de déclarer leurs intermédiaires. Difficile, dans ces conditions, de poursuivre le groupe pour avoir omis de le faire.

Les Allemands tranchent. Selon nos informations, un procureur fédéral a été saisi du dossier outre-Rhin. A Paris, on s'interroge : faut-il ou non faire jouer l'article 40 du code de procédure pénal, qui impose à un fonctionnaire d'avertir le procureur de la République de tout crime ou délit dont il a connaissance ? Certains plaident pour l'inaction, de peur de gêner davantage le champion aéronautique. D'autres, fidèles à l'adage selon lequel « *Le bruit sec d'un parapluie qui s'ouvre est préférable au bruit sourd d'une carrière qui se brise* », incitent à agir.

Le calendrier va jouer en faveur de ces derniers. Nous sommes alors début juin 2016, et la loi Sapin 2, qui renforce les mesures anticorruption en France, arrive en débat à l'Assemblée nationale : « *Il était hors de question, en ce qui me concerne, de ne pas donner suite au dossier Airbus. J'ai donc demandé la plus grande fermeté* », assure aujourd'hui l'ancien ministre de l'économie, Michel Sapin. Des instructions sont données. En juin 2016, le Parquet national financier (PNF) est saisi. Signe de la gravité de l'affaire, pour la première fois depuis la création du PNF, en 2013, la lettre qu'il reçoit est signée par la directrice générale du Trésor, Odile Renaud-Basso elle-même, et non, comme c'est d'or-



14 octobre 2017 - N°22629

dinaire le cas, par un membre de son équipe. Dans la foulée, le PNF ouvre une enquête préliminaire pour « corruption d'agents publics à l'étranger, blanchiment, abus de biens sociaux, faux et usage de faux ».

Les investigations remontent jusqu'en 2005 et s'intéressent aux montages financiers de dizaines de contrats. Elles sont menées conjointement avec le SFO britannique qui dispose d'une quinzaine d'enquêteurs contre un seul au PNF – et encore, pas à plein temps. Les échanges de documents passent par une plate-forme cryptée. Ultime précaution : l'enquête est inscrite sous un nom de code dans Cassiopée, le fichier interne des magistrats du PNF qui répertorie les procédures en cours.

RISQUES D'INGÉRENCE

Chez Airbus, les avocats et les auditeurs associés aux investigations ont pris leurs quartiers. « Ils sont la boîte », soupire un cadre. A Toulouse comme à Suresnes, ils ont leurs propres bureaux, stores fermés, quand ils n'occupent pas un plateau entier. « On a l'impression de ne plus être chez nous. Tous ces costumes-cravates qui épluchent nos contrats et dressent les profils de nos intermédiaires... On se croirait dans La Firme [film de Sydney Pollack]. » Les rôles sont répartis : les cabinets Clifford Chance et Dechert œuvrent pour le SFO et le PNE. Hughes Hubbard & Reed et Forensic Risk Alliance travaillent pour Airbus. Les consultants de PriceWaterhouseCoopers (PwC), eux, finalisent leur rapport destiné aux trois agences d'assurance-crédit, afin d'évaluer si les nouvelles procédures mises en place respectent les règles du jeu. Il en va du rétablissement des garanties à l'exportation.

Pour faciliter la collecte des données, les salariés doivent remettre leurs ordinateurs, leurs téléphones, leurs clés USB et certains de leurs dossiers. Plus d'un milliard de pages seraient ainsi en cours d'analyse. « Un jour, témoigne un employé, ils sont venus dans mon bureau en mon absence, et ont pris mon PC. D'habitude, ils préviennent avant. Ils me soupçonnaient de vouloir faire disparaître des documents. Il y a une menace diffuse. On est à la limite du harcèlement moral. » Quelques-uns arrivent à en plaisanter, se moquent de « Babel et Bobard », surnom donné en interne à Hughes Hubbard & Reed. Mais la plupart vivent dans la peur. Du blâme, du licenciement, de l'entretien à venir. « Certains collègues ont été entendus dix fois. Ces interrogatoires sont flippants. Sans parler des problèmes de sécurité : des cabinets anglo-saxons ont accès à nos secrets commerciaux, à notre réseau international et à notre stratégie », s'alarme un cadre.

Les services du ministère français de l'économie partagent ces inquiétudes. La note que *Le Monde* s'est procurée indique qu'une partie des informations collectées par les avocats et les consultants a été transmise aux agences de crédit à l'export et à PwC

« sans système de cryptage ou de protection ». Les risques d'ingérence sont en tout cas assez sérieux pour que la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) se soit emparée du sujet.

Outre les failles de sécurité, c'est le statut même des avocats dans le droit américain qui pose problème. « Aux Etats-Unis, ce sont des officers of the court. Ils ne peuvent pas mentir à un juge ni à un procureur. Dans le cadre d'un audit en entreprise, ils sont tenus, s'ils sont interrogés, de révéler les infractions mises au jour », explique le bâtonnier Paul-Albert Weins, avocat associé au cabinet Taylor Wessing. L'avocat français ou allemand, lui, est tenu au secret professionnel.

Interrogé sur de possibles fuites outre-Atlantique dont Boeing pourrait profiter, Airbus brandit la loi de blocage de 1968, qui interdit aux entreprises basées en France de communiquer des renseignements économiques stratégiques à des autorités étrangères. « C'est la défense classique des cabinets américains, sourit M^e Weins. La loi de blocage, je ne l'ai jamais vue fonctionner efficacement sur ce type de dossiers. Elle n'a pas empêché les investigations chez Alstom ou dans l'affaire BNP Paribas. » Cette thèse d'une possible emprise américaine alimente d'autant plus la paranoïa que Tom Enders a placé, en 2016, à la tête de la recherche d'Airbus Paul Eremenko, un ancien de Google et de Motorola, mais aussi de la Darpa, l'agence de recherche du Pentagone.

UNE ADDITION EN MILLIARDS D'EUROS

Une chose est sûre : le coût de l'opération mains propres va se chiffrer en milliards. Faisons l'addition : l'amende à venir (entre 1 et 3 milliards d'euros, selon un connaisseur du dossier), les honoraires des avocats (au moins 60 millions rien qu'en 2016) et des consultants (1 million par mois pour PwC), les « golden parachutes » des managers écartés, sans oublier la suppression temporaire des garanties publiques à l'exportation, qui oblige Airbus à piocher dans sa trésorerie.

Surtout, l'avionneur a mis à mal l'un de ses actifs les plus stratégiques : son réseau d'intermédiaires. Chez Airbus, les intermédiaires étaient la chasse gardée de Jean-Paul Gut, puis de Marwan Lahoud, au sein du Strategy and Marketing Organisation (SMO). Il était fréquent, témoigne un ancien, d'y entendre ce proverbe libanais : « Le vrai commerce, c'est vendre quelque chose que vous n'avez pas à quelqu'un qui n'en veut pas ». Surnommé le « bullshit castle » (le « château des conneries ») par Tom Enders, qui le rend responsable des turbulences actuelles, le SMO a été démantelé en 2016. L'ensemble des « business partners » – les intermédiaires, une centaine environ – ne sont plus payés depuis le lancement de l'audit interne, il y a trois ans. Remerciés sans ménagement, plusieurs ont agi en justice. La tension monte. Dans un mail daté du 1^{er} juillet 2017, que *Le Monde* a pu



consulter, John Harrison, le directeur juridique, demande aux salariés d'Airbus en poste à l'étranger d'être prudents, car certains intermédiaires, furieux d'avoir été lésés, représentent désormais pour eux « une menace directe ». « Tout ce bordel pénalise la recherche de nouveaux contrats. Aujourd'hui, le carnet de commandes est plein, mais dans cinq ans ? », fulmine un commercial. La DGSE non plus n'y trouve pas son compte, car parmi les intermédiaires malmenés figurent plusieurs de ses agents.

A Paris et à Berlin, les Etats brillent par leur silence. Depuis que Tom Enders a réorganisé le groupe, en 2013, pour renforcer son pouvoir, l'Allemagne et la France, pourtant actionnaires à hauteur de 11 % chacune du capital du constructeur, n'ont plus de représentant au conseil d'administration. « Demander des Informations ? Convoquer Tom Enders ? Vous plaisantez ! Ce monsieur répond quand il le souhaite », témoigne un ancien membre d'un cabinet ministériel. Sollicité, l'Élysée n'a pas souhaité répondre à nos questions. Pour le moment, le PDG allemand, qui a le soutien de son conseil d'administration, tient bon. Dans une lettre du 6 octobre, adressée aux 134 000 salariés du groupe, il prévient que « le processus en cours sera long » et que « de sérieuses conséquences ne sont pas à exclure », avant de conclure par un royal « Keep calm and carry on » (« Restez calmes et continuez »). Les Américains peuvent sourire. Airbus est affaibli. Et Boeing bientôt réconforté : la banque Ex-Im devrait de nouveau l'épauler d'ici à fin octobre. ■

CHLOÉ AEBERHARDT,
 MARIE-BÉATRICE BAUDET
 ET DOMINIQUE GALLOIS

Des affaires qui volent en escadrille

LE GROUPE européen est cité dans de multiples dossiers :

Le « Kazakhgate » Le groupe Airbus est cité dans un dossier instruit à Paris pour « corruption d'agents étrangers », après la vente de 45 hélicoptères Eurocopter EC145 et de deux satellites au Kazakhstan, en 2010-2011, une affaire dans laquelle sont mis en cause l'ancien président Nicolas Sarkozy et plusieurs de ses proches. Le groupe est soupçonné d'avoir versé 12 millions d'euros de pots-de-vin (4 % du marché) à Patokh Chodiev, un oligarque belgo-kazakh, un intermédiaire proche du président Noursoultan Nazarbaïev.

Le dossier Eurofighter Airbus est poursuivi en Autriche et en Allemagne pour la vente de 18 avions de combat Eurofighter à hauteur de 2 milliards d'euros en 2003, ramenée en 2007 à 15 appareils pour près de 1,7 milliard. Tom Enders – actuel patron du groupe – dirigeait alors la branche défense d'EADS, devenu Airbus Group en janvier 2014. L'Etat autrichien a porté plainte en février contre Airbus, à qui il réclame jusqu'à 1,1 milliard d'euros pour des commissions occultes. La justice bavaroise enquête de son côté depuis 2012, et les investigations « approchent de leur terme », a indiqué, le 6 octobre, le parquet général de Munich, qui assure cependant ne disposer que de « peu de preuves ». Mediapart et l'hebdomadaire *Der Spiegel* soutiennent au contraire que les enquêteurs ont découvert qu'Airbus avait créé des « sociétés-écrans » autour d'une ancienne filiale de maintenance, Vector Aerospace, qui auraient permis de « verser des pots-de-vin à des décideurs basés en Autriche », notamment au parti d'extrême droite FPÖ.

De nouvelles transactions suspectes Le groupe a lancé une enquête interne après les révélations du *Guardian*, le 18 septembre, faisant état d'une série de transactions suspectes, à hauteur de 19 millions d'euros, dans deux sociétés discrètement contrôlées par Airbus, l'entreprise maltaise Bolia et la société néerlandaise Avinco Holdings. Une grande partie de ces flux a été transférée à une mystérieuse société, Malana Holding, via des paradis fiscaux. Airbus s'est dit incapable de déterminer qui avait effectivement encaissé ces sommes, ni pourquoi les liens avec ces deux sociétés avaient été dissimulés.

La mine d'or du Mali Airbus Group est cité dans une enquête judiciaire à Paris pour escroquerie et abus de confiance sur une mine d'or malienne en dépôt de bilan, dont les actionnaires disent avoir été ruinés. L'un d'eux, la société allemande Pearl Gold, a porté plainte en mars 2016. Airbus, entré au capital de cette société en 2012, est soupçonné, selon Mediapart, d'avoir voulu dégager des fonds occultes pour des contrats de matériels militaires au Mali. L'enquête, toujours à l'instruction, semble en sommeil.

La filiale saoudienne L'autorité britannique de lutte contre la fraude, le Serious Fraud Office (SFO), a abandonné, en février, les poursuites contre plusieurs membres d'une filiale d'Airbus en Arabie saoudite, GPT Special Project Management, qui portaient sur des soupçons de corruption. Une seule personne reste sous le coup de l'enquête ouverte en août 2012, qui s'intéressait à de possibles pots-de-vin autour d'un contrat de 3,3 milliards de dollars (2,4 milliards d'euros) pour la fourniture de systèmes de communication à la garde nationale du royaume. ■

L'événement

INVESTISSEMENTS De Bercy jusqu'à l'Élysée, la France garde un œil sur les achats de Pékin dans l'Hexagone. En attendant un bouclier européen...

Comment Bercy surveille les investissements chinois

C'est une liste d'entreprises chinoises compilée dans les ministères et chancelleries européens et, depuis peu, dans les bureaux de la Commission de Bruxelles. Après le port du Pirée en Grèce, le constructeur automobile suédois Volvo, les pneus Pirelli en Italie, le Club Med en France ou la pépite allemande de la robotique Kuka, sur quels actifs stratégiques et marques emblématiques les entreprises et milliardaires de la deuxième économie mondiale vont-ils jeter leur dévolu ? En quatre ans, Pékin a multiplié par huit ses acquisitions ; et dépensé 35 milliards d'euros en Europe en 2016.

« Et si demain la Coface touchait dans l'escarcelle de l'assureur-crédit Sino Garantie ? Ou si les 9,4 % détenus par L'Oréal dans Sonofi intéressaient une compagnie chinoise, pourrions-nous vraiment les bloquer ? », s'inquiète un ancien conseiller économique en poste dans l'empire du Milieu. A croire que la doctrine libre-échangiste ne fait plus la loi à Bercy. Les décrets Villepin en 2005, dégalnés pour protéger Danone de Pepsi, et surtout Montebourg en 2014, après le psychodrame du rachat de la division énergie d'Alstom par General Electric, font, il est vrai, écho.

L'Élysée à la rescousse
Paris peut désormais bloquer les opérations qui touchent à la défense, la sécurité, l'énergie, l'eau, les transports ou la santé. De quel maître sous cloche les deux tiers des sociétés du CAC 40. Qualifié par certains d'« octopussy » tant il est fluide, cet outil de filtrage est piloté par le Malicorn 2, un service de la Direction du Trésor. À Bercy, dans une aile du bâtiment Colbert, une dizaine de

hauts fonctionnaires gèrent les dossiers extracommunautaires soumis à autorisation préalable. Et la Chine est devenue le nouveau chiffon rouge des contrôleurs. « On se prépare à la prochaine offensive orchestrée autour du plan d'expansion 2025, qui fixe les parts de marché mondiales que Pékin veut obtenir à cette date et des projets d'infrastructure dans le cadre du programme Nouvelle Route de la soie », reconnaît un membre de la direction du Trésor.

Toujours à Bercy, le Sisse (Service de l'information stratégique et de la sécurité économique), placé sous la Direction générale des entreprises, constitue le cœur du réacteur de l'intelligence économique avec plus d'une trentaine de collaborateurs regroupés dans une zone confidentielle défense. Ils sont dirigés par Jean-Baptiste Corpençon, l'ancien directeur de Typefin. A eux d'identifier et de protéger les secteurs dits stratégiques. Un travail de bénédictin, car ceux-ci ne se cachent pas forcément dans les groupes entés mais dans leur réseau de sous-traitants ou des PAIE/PMI.

De l'avis général, ces vigiles n'ont pas encore l'efficacité d'une vraie tour de contrôle. « L'information chemine encore beaucoup depuis les entreprises approchées par des investisseurs, lesquelles préfèrent ensuite l'administration », décrit Jean-

François Di Meglia, président du think tank Asia Centre. « Il n'y a pas de doctrine claire sur la notion d'intérêt stratégique. D'ailleurs, on n'a jamais empêché une opération avec le décret Montebourg. Quand un dossier dévernalise avec un pair teneur chinois, comme dans les cas d'Accor Hotels et d'Arcva, cela remonte à l'Élysée qui

utilise le rapport de force politique pour bloquer », explique Alain Juillet, ancien directeur du renseignement de la DGSE. La sécurité économique des entreprises s'embourbe aussi dans le mille-feuille de l'appareil d'État. Outre le Quai d'Orsay, les services de renseignement telle la DGSI (renseignement intérieur), la DGSE, la DIRSD rattachée au ministère de l'Intérieur, la Direction générale de l'armement ou en-

core de l'Autorité des marchés financiers surveillent les opérations économiques sensibles. Autant de capteurs qui travaillent en silo, comptent difficilement et manquent souvent de culture économique.

Le modèle américain
Pour le banquier d'affaires Arié Flack, associé à l'élaboration du décret Montebourg, la pratique déployée par le tout-puissant Comité pour l'investissement étranger (CFIUS) aux États-Unis fait référence. Le CFIUS protège les secteurs touchant à la sécurité nationale, aux infrastructures de communication et aux technologies de pointe. « Le néoconservatisme est resté, il exerce un vrai filtrage à bas bruit. Les refus sont rares mais les dossiers qui n'arrivent pas au bout du processus se compliquent par dizaines », indique Arié Flack.

Le modèle américain est aussi dans le viseur de Bruxelles, où le principe de réciprocité des échanges vient d'enfoncer un coin dans la dome ultra-libérale défendue par la Commission. Car le marché chinois reste largement fermé aux investisseurs étrangers. Emmenés par l'Italie, la France et une Allemagne traumatisée par le rachat de Kuka, les dirigeants européens ont affirmé à la mi-septembre vouloir s'attaquer aux investissements étrangers, et au premier chef chinois, dans les secteurs clés de l'économie. Une proposition de règlement est à l'étude. Place au screening. Jusqu'ici inexistant, ce filtrage n'est, toutefois, pas prêt d'émerger tant les intérêts des États membres continuent de diverger. □



BRUNA BÉZARD SF / G. BOUQUET

Des amis qui leur veulent du bien

DUPLIANCE Politiques, patrons, banquiers et consultants : ils sont au cœur du réseau franco-chinois

Une visite au laboratoire Blomériens à Lyon, un débat avec Laurent Alexandre sur l'intelligence artificielle, une réception dans le nouveau QG de Kering et, last but not least, une rencontre à l'Élysée avec Emmanuel Macron. Les quarante « Young Leaders » français et chinois de moins de 45 ans de la France China Foundation (FCF) n'ont pas chômé du 13 au 16 octobre. Créée en 2013 sur le modèle de la French-American Foundation, et

présidée par deux amis potentés de la Chine, les anciens ministres Jean-Pierre Raffarin et Laurent Fabius, et côté chinois, par les trois plus grands entrepreneurs du Net, dont Jack Ma (Alibaba), la FCF oeuvre à casser les préjugés avec les valeurs montantes des deux nations : des artistes, chercheurs, entrepreneurs et des politiques – dont Emmanuel Macron et Édouard Philippe, tous deux anciens Young Leaders – mis en réseau sur WeChat. Futurs ambassadeurs, ouvriers de porte oculaire, lobbyistes ? « L'amitié n'est pas un concept galvaudé en Chine », assure Cyril Benoit. L'ancien Young Leader a créé il y a sept ans

une banque d'affaires qui a vendu le négociant bordelais Dyon au groupe d'État chinois Bright Foods.

Ministre de l'énergie bis
Doyen des réseaux d'amitié, le comité Franco-Chine fondé depuis près de quarante ans, rassemble 85 entreprises actives en France et en Chine, dont les deux tiers sont entrées au CAC 40. Il est présidé par Jean-Pascal Tricoire, PDG de Schneider Electric qui dirige son groupe depuis à Hongkong. Autre figure patronale sinophile : Hervé Machenaud. L'ancien numéro 2 d'EDF a longtemps été considéré comme le ministre de l'énergie bis

dans l'empire du Milieu, où il vit depuis plus de dix ans.

Dans la finance, Jean Lemierre, président du conseil d'administration de BNP Paribas fait partie du cercle très fermé des conseillers de la China Investment Corporation, le fonds souverain chinois. Mingpo Cai est aussi devenu un homme clé des relations franco-chinoises. Son fonds Cathay Capital gère 500 millions d'euros destinés aux entreprises de taille moyenne des deux pays. En outre, il a recruté l'an passé l'ancien patron du Trésor, Bruno Bézard.

La communauté des conseils compte aussi ses amis de la Chine. Champions de l'intermédiation,

André Chieng et sa société AEC conseillent les grands groupes désireux de s'y installer. Tout comme André Loeserkrug-Pierré, patron du fonds A Capital, à l'origine de l'accord entre le Club Med et le conglomérat Fosun. Passé au privé à l'été, le socialiste Jean-Marie Le Guen, monnaie désormais les contacts pour qu'on il était vice-président du groupe d'amitié France-Chine au Parlement pour le courtier d'assurance Sijaci Saint Honoré. Harold Parisot, lui, a fondé le China Business Club en 2012 pour créer le plus de passerelles possible avec la clientèle chinoise et développer son business dans l'immobilier de prestige en France. q. n. b.

no no

___ SÉRIE DE QUESTIONS A RÉPONSES COURTES ___
COPIE AYANT OBTENU LA MEILLEURE NOTE À CETTE EPREUVE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Session de 2017

CONCOURS

Pour l'accès à l'emploi d'attaché
Spécialité : Rédaction et analyse dans le domaine de l'administration générale

Réservé à la notation

16/20

Question 1

Durant le quinquennat de François HOLLANDE, le ministre de l'Economie du redressement productif et du numérique Arnaud MONTEBOURG appelait à valoriser les produits fabriqués en France, en posant à la une du Parisien magazine vêtu d'une marinière et tenant un mixeur, tous deux produits en France. L'action de l'ancien ministre en faveur d'un patrimoine économique s'inscrit dans un contexte de mise en concurrence croissante des produits français et étrangers, alors que l'économie française a obéi à un mouvement global de mondialisation commerciale depuis 1945. Dans ce cadre, quelle place pour le patrimoine économique dans une économie mondialisée ?

La France a historiquement fait le choix de se doter d'une économie ouverte et libérale :

- *Son économie est libérale*, car l'Etat n'intervient pas en principe directement sur le marché, et les prix se forment par le libre jeu de l'offre et la demande ;
- *Son économie est ouverte*, car la France s'est engagée, des accords de Bretton Woods à son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à supprimer les barrières douanières ou tarifaires à l'entrée du marché.

Dans ce cadre, la France a renoncé à toute forme de nationalisme économique, c'est-à-dire à favoriser l'offre française en fournissant des avantages aux produits d'origine française ou en imposant des inconvénients (restitution des conditions de vente, taxes ou franchissement d'une frontière) aux produits importés. Ceci est rendu impossible par :

- *Le principe d'égalité de traitement posé par le droit de l'OMC ;*
- *Les principes de libre circulation des marchandises, services, personnes et capitaux posé par le droit de l'Union européenne, interdisant les taxes d'effet équivalent ou mesure d'effet équivalent à une restriction quantitative.*

Distinct du nationalisme économique, le patriotisme économique se développe en France. La distinction entre nationalisme et patriotisme a été notamment définie par Jean JAURES. Selon l'homme politique « le patriotisme est l'amour de sa patrie, le nationalisme, la haine de celle des autres » Ainsi le patriotisme économique revient à valoriser l'économie française sans agir sur l'offre étrangère. Il passe par la promotion de certains facteurs de compétitivité pouvant se faire avec l'aide des pouvoirs publics. L'essor de la diplomatie économique, et plus spécifiquement l'action de l'ancien ministre de la Défense Jean Yves LE DRJAN en faveur de l'achat de Rafale par le Qatar, témoignant de l'essor du patrimoine économique dans une économie française toute juste sortie de la crise économique de 2008.

Question 2

Le développement dans le vocabulaire administratif d'Etat stratège illustre la volonté pour les dirigeants publics d'élaborer une stratégie, c'est-à-dire une logique devant guider l'action, cohérente en matière d'intervention « économique. Cette stratégie repose sur des fondements économiques mais doit également se décliner en priorités politiques du fait de la nature publique de l'intervention, ce qui pose la question de l'articulation entre les objectifs.

L'Etat intervient essentiellement pour corriger les défaillances de marché.

En vertu de la théorie de la concurrence pure et parfaite, offre et demande se rencontrent sur un marché pour aboutir à la formation d'une prise d'équilibre. Selon les économistes AUROW et DEBEU, la rencontre de l'offre et la demande aboutit à une situation Pareto-optimale, c'est-à-dire que l'augmentation du bien-être d'un agent diminue automatiquement le bien-être d'un autre agent. Dans la théorie classique, l'intervention publique est donc source de déséquilibre et toujours sous optimale.

Toutefois la concurrence pure et parfaite obéit à de strictes conditions telles que l'homogénéité des produits, l'atomicité des agents, la libre entrée sur le marché ou encore la mobilité des facteurs. Ces conditions n'étant pas toujours remplies, l'intervention publique vise à restaurer l'optimalité du marché, entravée par :

- L'existence de monopoles qui génèrent une « perte sèche » (Harberger) de bien-être ;
- L'existence d'externalités négatives issues de l'action d'un agent ;
- L'insuffisance de biens publics, accessibles à tous dès qu'un agent paie (principe de non exclusivité) ce qui pousse les agents à attendre que l'un d'eux paient pour la communauté (tragédie des biens publics, (Hardin, 1968) ;
- L'existence de bulles financières.

Outre ces objectifs classiques, l'Etat français poursuit une stratégie économique essentiellement défensive en matière industrielle. Deux objectifs spécifiquement français peuvent être identifiés :

- La protection des industries en déclin, notamment s'agissant d'industries menacées de délocalisation (Arcelor Mittal, Whirlpool). La dimension politique de ces interventions découle de l'enjeu social fort des délocalisations, souvent traduites par des destructions d'emplois en France et une augmentation du chômage.
- La protection de l'industrie stratégique (Alstom, chantiers STX de St Nazaire, Airbus) pour des raisons de sécurité nationale. Cela a pu conduire l'Etat à agir notamment sur les niveaux de biens publics ainsi la SNCF a commandé des trains à grande vitesse à Alstom pour améliorer la situation financière de cette dernière. Ce

rachat démontre les interactions entre les objectifs classiques et spécifiquement français en matière d'intervention publique.

Question 3

Dans une décision en date du 4 décembre 2017, le Conseil d'Etat a admis la conformité au droit de l'Union européenne (UE) de « clauses d'interprétariat », qui stipulaient l'obligation de prestations d'interprétariat à destination d'ouvriers étrangers, exigent par la région Pays de la Loire pour la passation d'un marché public. Cette clause est un exemple d'intervention de l'Etat dans l'économie, en l'espèce destinée à la bonne information de travailleurs sur les règles de sécurité au travail. En effet avec la mondialisation économique et le développement du libéralisme économique, les outils à la disposition de l'Etat se sont diversifiés, ce qui pose la question des outils et moyens dont dispose aujourd'hui l'Etat pour intervenir dans l'économie.

Les moyens de l'Etat pour intervenir dans l'économie sont juridiques, économiques et politiques :

- *Les moyens juridiques reposent sur la législation, à l'instar du décret Montebourg édicté après le rachat d'Alstom par Général Electric ;*
- *Les moyens financiers reposent sur des incitations économiques comme la fiscalité ;*
- *Les moyens politiques reposent sur la capacité des dirigeants à utiliser l'influence française pour promouvoir l'attractivité de la France et attirer des investissements étrangers.*

L'Etat dispose d'une palette d'outils incitatifs et coercitifs pour intervenir dans l'économie :

- *S'agissant d'outils coercitifs, leur place a régressé sous l'influence du droit de l'UE : la réglementation et fixation unilatérale des prix du marché est désormais prohibée et fait place à la régulation, c'est-à-dire à la fixation de standards de seuils ou de fourchettes visant à encadrer l'économie plutôt qu'à la réglementer. La régulation comprend ainsi la législation et des clauses contractuelles imposant des exigences de prise en compte de l'environnement par exemple.*
- *S'agissant d'outils incitatifs, la fiscalité incitative (fiscalité verte, niches fiscales, notamment), les subventions, ou encore les marchés de droit (par exemple le marché des émissions de CO₂ dans l'UE) visent à internaliser des externalités négatives qui constituent des défaillances de marché (voir question 2).*

Question 4

En dépit de l'action de l'ancien ministre Arnaud Montebourg qui plaidait pour la nationalisation d'Alstom, l'entreprise a été rachetée par Général Electric à la suite de graves difficultés économiques engendrées par la menace d'une amende par le département de la justice américain pour corruption. Ce rachat met en exergue les limites du patrimoine économique français ce qui pose la question de savoir si la France a les moyens de poursuivre une politique de patrimoine économique.

Tout d'abord, le patrimoine économique français peut entrer en contradiction avec la promotion de son attractivité. En effet, cette politique repose sur une palette d'outils (voir question 3) destinée à favoriser les productions françaises, ce qui peut dissuader des investisseurs à deux égards :

-

- Ces outils sont porteurs d'une certaine lourdeur administrative pouvant décourager l'investissement : ainsi l'École des choix Publics (Buchanan, 1962) a mis en lumière les effets contre productifs d'une sur-intervention publique
- Ces outils peuvent être perçus comme des équivalents à des barrières à l'entrée et décourager les investisseurs à investir en France. Dans ce cadre, il convient de rappeler que le patriotisme économique ne doit pas glisser vers le nationalisme économique ou encore la fermeture aux échanges (protectionnisme).

Ensuite, les ambitions du patriotisme économique se heurtent à des moyens relativement limités :

- Comme l'ensemble des économies de l'UE, la France est soumise à des obligations de mise en concurrence et non-discrimination qui limitent ses moyens : par exemple, la concentration d'industries stratégiques pour constituer des champions nationaux (à l'instar de la formation d'une « équipe de France du nucléaire » formée par un rapprochement EDF-Areva) est soumise au contrôle de la commission européenne ;
- Dans ce cadre, les économies européennes sont défavorisées par rapport à des Etats promettant des champions nationaux et menant une politique commerciale dite agressive, comme les Etats-Unis ou la Chine. Ainsi, général-Electric a racheté diverses entreprises européennes tombées sous le coup d'enquêtes du département de la justice américaine. En outre, cette politique commerciale agressive s'accompagne d'une politique protectionniste en matière d'industries de défense, dont l'achat de parts par des investisseurs étrangers est fortement encadré.

Le débat portant sur les freins de la politique de concurrence sur la constitution de champions nationaux est récurrente dans l'UE ce qui peut appeler à une meilleure prise en compte de ces contraintes par ses partenaires étrangers, sous une forme de moralisation de l'économie.

Question 5

La notion de moralisation de l'économie n'emporte pas de définition claire. En effet si celle-ci peut renvoyer à l'imposition de règles morales entre les individus, elle est limitée par le caractère en principe subjectif de la morale. Pourtant il existe selon Kant une morale universelle, qui vise à accorder à l'autre une dignité qui conduit à traiter l'autre comme une fin et non comme un moyen. Dans ce cadre, la question de savoir si moraliser l'économie est une arme de lutte économique revient à se demander si accorder à son partenaire commercial une dignité peut constituer un outil de défense et ses intérêts, voire d'attaque commerciale.

Il existe des outils permettant d'apporter à l'économie une morale universelle. Ainsi le principe de bonne foi dans les relations contractuelles permet de considérer son partenaire économique en adoptant à son égard un comportement respectueux. Ce principe emporte l'obligation de respecter ses engagements tels qu'ils ont été compris par les deux parties lors de la conclusion du contrat. Il se traduit en droit international par le principe *pacta sunt servanda*.

Toutefois cette morale universelle n'est pas appliquée par l'ensemble de la communauté internationale au nom de la poursuite d'autres buts moraux, ce qui rend la moralisation de l'économie difficilement envisageable à court terme.

En effet, le principe de bonne foi n'existe pas dans les systèmes de Common Law, dans lesquels l'économie est détachée de la sphère morale et est régie par le libéralisme (les parties sont libres dans leurs relations économiques dans le seul respect de la légalité).

En outre, certains états entendent poursuivre d'autres buts moraux. Ainsi la lettre du département de la justice contre la corruption, si elle obéit en partie à une logique de pragmatisme économique vis-à-vis des entreprises européennes, relève également d'une forme de moralisation de l'économie conduisant pourtant à une politique commerciale peu scrupuleux. Dans ce cadre, moraliser l'économie en généralisant le principe de bonne foi apparaît peu réaliste à court terme.

La moralisation de l'économie est pourtant porteuse d'intérêts économiques réels, et gagnerait à être encouragée au plan bilatéral.

La moralisation de l'économie est porteuse d'intérêts économique réels :

- *Elle permet de rééquilibrer certaines relations économiquement déséquilibrées en contraignant la partie dominante à agir de bonne foi ; dans le cadre de relations entre entreprises européennes et américaines ou chinoises, ce principe tempèrerait les moyens commerciaux plus limités des entreprises européennes (voir question 4).*
- *Elle instaure un climat de confiance qui favorise les échanges économiques pour chaque partenaire économique, et constitue donc potentiellement une arme offensive permettant de mener une politique de promotion de l'attractivité du territoire. Ainsi, un état promouvant un traitement moral de ses partenaires économiques attire de facto ces partenaires.*

Dans ce cadre la moralisation de l'économie doit être recherchée. A défaut d'être acceptée par l'ensemble de la communauté internationale, elle peut être promue au plan bilatéral par exemple en valorisant certains comportements moraux dans l'exécution d'obligations contractuelles (le respect des droits de l'Homme, le respect de l'environnement, par exemple). En matière de contrats d'armement, cette moralisation passe aujourd'hui par des clauses de restrictions d'emploi (la France peut ainsi dans certains cas autoriser ou non l'usage d'armes françaises pourtant acquises par des états étrangers souverains), ce qui lui contribue au rayonnement de son industrie et lui fournit, en sus d'un intérêt économique, un intérêt stratégique réel.

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité choisie. Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Spécialité : Sciences et Technologie -Informatique

(Durée : 4 heures ; coefficient 8)

Sujet :

1^{ère} partie – exercices

Une bibliothèque vous demande la réalisation d'un système de réservation de livres en ligne. Ce nouveau système permettrait aux membres de :

- **consulter** leur compte ;
- **régler leur cotisation** annuelle ;
- **parcourir l'ensemble des livres** proposés par la bibliothèque ;
- **voir des extraits** des livres ainsi que la couverture ;
- selon la disponibilité, **emprunter un livre** pour un retrait sur place ou **le réserver**.

Pour un même titre, plusieurs exemplaires peuvent être disponibles. Un livre emprunté doit être retourné au maximum trois semaines après sa date d'emprunt.

Par ailleurs, la bibliothèque souhaite que les membres puissent réaliser **toutes ces actions** à partir des bornes dans la bibliothèque et depuis chez eux sur leur ordinateur ou leur téléphone mobile.

En interne, le logiciel remplacera les deux fichiers Excel, utilisés par le personnel de la bibliothèque, servant l'un à la **gestion des stocks** de livres et l'autre, à la **gestion des cotisations et des membres**.

Question 1 :

Afin de répondre à l'ensemble des besoins, quelles technologies devront être mises en œuvre ? A l'aide éventuellement d'un schéma, vous présenterez les différentes composantes du futur système.

Question 2 :

Vous devez maintenant lancer le projet :

- comment allez-vous organiser le projet ?
- de quel environnement logiciel allez-vous doter votre équipe ?
- donnez un macro-planning du projet faisant apparaître les étapes clé.

Question 3 :

A l'aide d'un schéma, définissez le modèle de données du système d'information permettant d'implémenter l'ensemble des fonctionnalités demandées.

Question 4 :

Un de vos développeurs ne parvient pas à réaliser trois de ses requêtes. En tant que spécialiste en requêtes complexes, vous vous proposez de l'aider. A l'aide du modèle de données de l'application décrit dans la question précédente, rédigez les requêtes permettant de lister :

- les livres pour lesquels une réservation est en attente depuis plus de 5 jours ;
- les membres en retard dans leur cotisation ;
- les adhérents rendant leurs livres systematiquement en retard.

Question 5 :

L'application contient un module permettant l'impression du contrat d'adhésion. Le gestionnaire souhaite que la date soit écrite en chiffres et en lettres.

Dans le langage de votre choix, réalisez la fonction permettant une conversation entre une date sous la forme « 02/01/2018 » en une chaîne de caractères sous la forme « deux janvier deux mille dix-huit ».

2ème partie – questions

- Question 1 :** Dans les langages objets, quelles sont les différences entre une classe abstraite et une interface ?
- Question 2 :** Lors d'un appel à une fonction, on peut passer un argument par référence ou par valeur. Quels sont les mécanismes mis en œuvre ? Dans quel cas préférer l'un ou l'autre ?
- Question 3 :** En quoi consiste la gestion d'un projet suivant un cycle en V ? Décrivez, à l'aide d'un schéma, les différentes étapes.
- Question 4 :** Décrivez toutes les actions qui s'enchaînent lorsqu'un utilisateur clique sur un lien hypertexte jusqu'à ce que la nouvelle page s'affiche sur son navigateur Internet. Vous pouvez, pour illustrer, vous appuyer sur un schéma.
- Question 5 :** Quels sont les outils et méthodes de travail qui permettent d'assurer la qualité logicielle ?
- Question 6 :** Quelles différences, tant sur le plan de l'implémentation que sur le plan des usages, il y a-t-il entre les bases de données SQL et NoSQL ?
- Question 7 :** Qu'est-ce qu'un réseau de neurones ? Décrivez son fonctionnement et ses usages.
- Question 8 :** En quoi consiste l'accessibilité pour une application ? Quelles technologies peuvent aider le développeur à la mettre en œuvre ?

___ SÉRIE DE QUESTIONS A RÉPONSES COURTES ___
COPIE AYANT OBTENU LA MEILLEURE NOTE À CETTE EPREUVE

MINISTÈRE DES ARMEES

Session de 2017

CONCOURS

Pour l'accès à l'emploi d'attaché
Spécialité : Sciences et Technologie - Informatique

Réservé à la notation

19.50/20

Première partie :

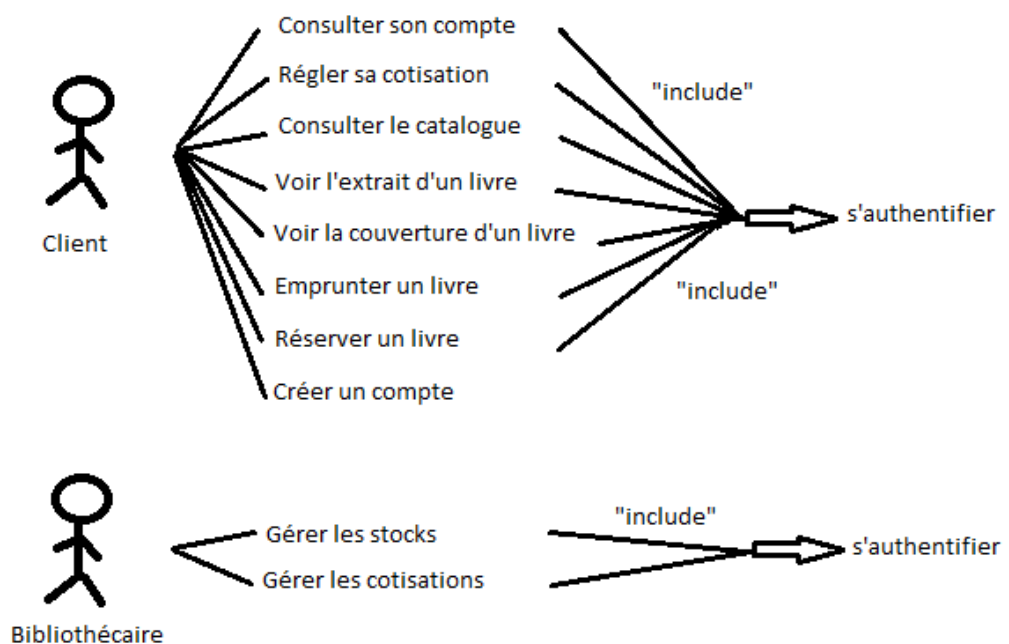
Question 1 :

Une bibliothèque demande la réalisation d'un système de réservation de livres en ligne.

Ce système permettra de fournir un ensemble de services à deux types d'utilisateurs :

- Les clients : ceux-ci sont emprunteurs du livre à la bibliothèque ;
- Les bibliothécaires : qui doivent gérer en interne les stocks et la cotisation des membres.

Les différentes fonctionnalités du système sont présentées dans le diagramme de cas d'utilisation suivant (UML) :



Ainsi, d'un point de vue fonctionnel, le client doit pouvoir réaliser les actions suivantes :

- créer un compte si un compte n'existe pas déjà dans le système,
- s'authentifier : prérequis de toutes les autres fonctionnalités, à l'exception de la création de compte,
- consulter le catalogue des livres. Tous les livres sont accessibles,
- voir l'extrait d'un livre,
- voir la couverture d'un livre,
- emprunter un livre pour un retrait sur place. L'emprunt est de maximum 3 semaines,
- réserver un livre si le livre n'est pour l'instant pas disponible.

Le bibliothécaire doit pouvoir réaliser les actions suivantes :

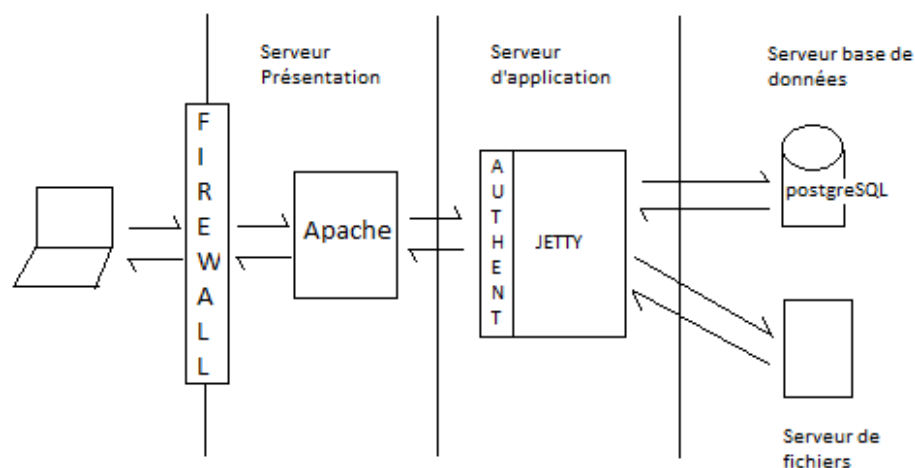
- gérer le stock de livres et leur disponibilité,
- gérer les cotisations du client.

Il n'est pas dit dans le sujet comment la bibliothèque récupérerait les extraits et couvertures des livres. Nous ferons donc l'hypothèse que ce n'est pas au bibliothécaire de scanner ces éléments pour les mettre à disposition des clients par l'intermédiaire du système.

Il est précisé que le système doit être accessible à la fois en interne mais aussi depuis internet par l'intermédiaire d'un ordinateur ou d'un terminal mobile.

Les différentes fonctionnalités citées ci-dessus sous-tendent le recours aux technologies suivantes :

- un système d'authentification permettant aux utilisateurs (clients comme bibliothécaires) d'accéder au système ;
- un recours à un service tiers permettant d'effectuer les transactions bancaires nécessaires à la collecte de cotisations. Cet élément est considéré comme un système externe avec lequel le système de réservation doit s'interfacer mais ne fait pas partie du système de réservation à proprement parler ;
- un serveur de fichier permettant de stocker les extraits et les couvertures ;
- un serveur de base de données pour les données à stocker ;
- un serveur d'application réalisant le traitement ;
- un serveur web de présentation servant les pages web ;
- un éventuel serveur mail pour toutes les notifications par mail ;
- un firewall / proxy permettant de faire le port entre le réseau local et internet et filtrant les accès.



L'architecture N-tiers est choisie pour une plus grande modularité, rendant indépendante les différentes couches applicatives et ne permettant pas au client d'avoir accès directement aux ressources.

Question 2 :

L'ensemble des fonctionnalités demandées peuvent être découpées en plusieurs lots cohérents :

- gestion du compte et authentification ;*
- gestion des livres, regroupant catalogue et extraits ;*
- emprunts et réservations ;*
- gestion des stocks ;*
- gestion des cotisations et des membres.*

Il faut ensuite identifier les référents fonctionnels propres à chaque lot.

C'est à l'aide des référents fonctionnels que pourra être établi un recueil de besoin plus précis.

Ainsi à partir de ces éléments pourront être rédigées les spécifications fonctionnelles détaillées, aboutissant au modèle de données.

A partir de celles-ci pourront être faites les spécifications techniques des différentes fonctionnalités par l'équipe technique.

Les lots pourront être découpés en tâches attribuées aux développeurs.

Une fois le développement réalisé et les tests unitaires et d'intégration réalisés, la fonctionnalité pourra être déployée sur un environnement de test d'intégration pour recette interne.

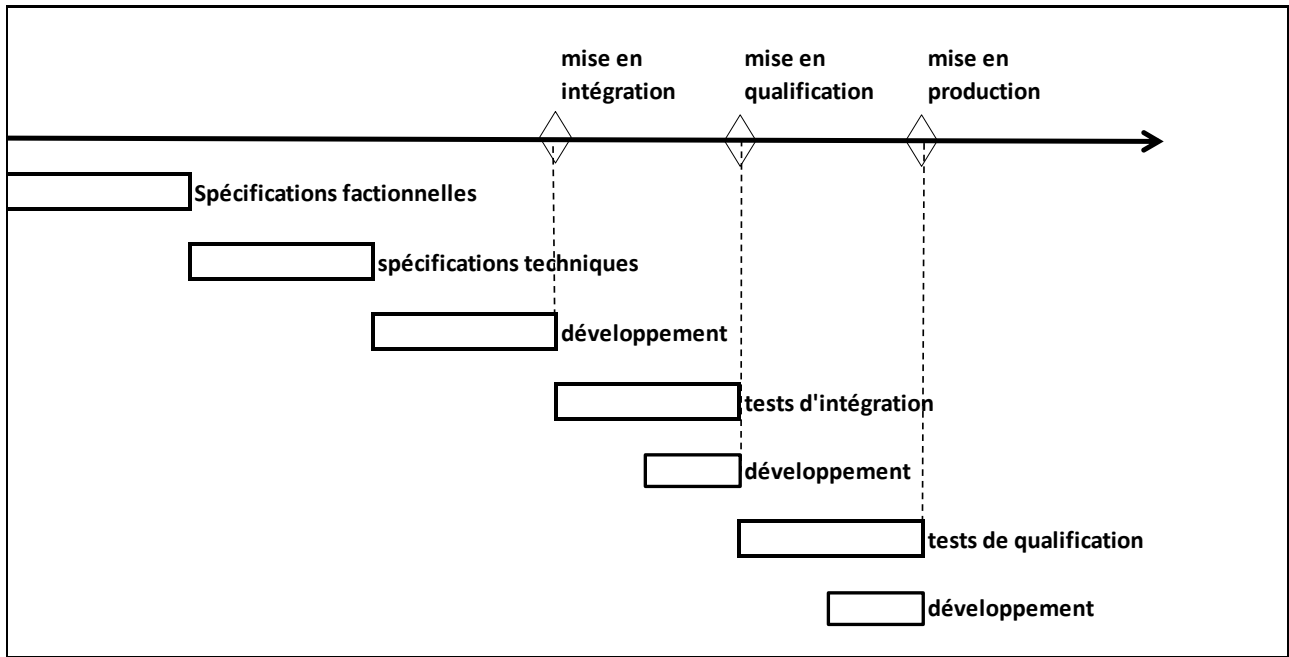
Une fois les retours de recettes interne corrigée, le système pourra être déployé sur un environnement de qualification pour recette client. Les clients pourront dérouler un ensemble de tests consignés dans un cahier de test afin de vérifier le bon fonctionnement du système.

Enfin, le système pourra être déployé en production quand tous les retours auront été pris en compte, testés et validés.

Ainsi l'équipe aura besoin :

- des éléments indispensables au développement : serveur de base de données, application et présentation dans les versions identiques à celles utilisées en production ;*
- un système de versioning type git afin de pouvoir travailler ensemble sur le même projet ;*
- un IDE, logiciel intégré facilitant le développement (exemple : IntelliJ) ;*
- des environnements d'intégration, de qualification, de production ;*
- un système d'intégration continue permettant de faciliter les déploiements (Jenkins, Docker) ;*
- un analyseur de code type Sonar pour vérifier la qualité du code.*
- Un système de gestion de ticket pour le suivi des tâches (Jira, Redmine).*

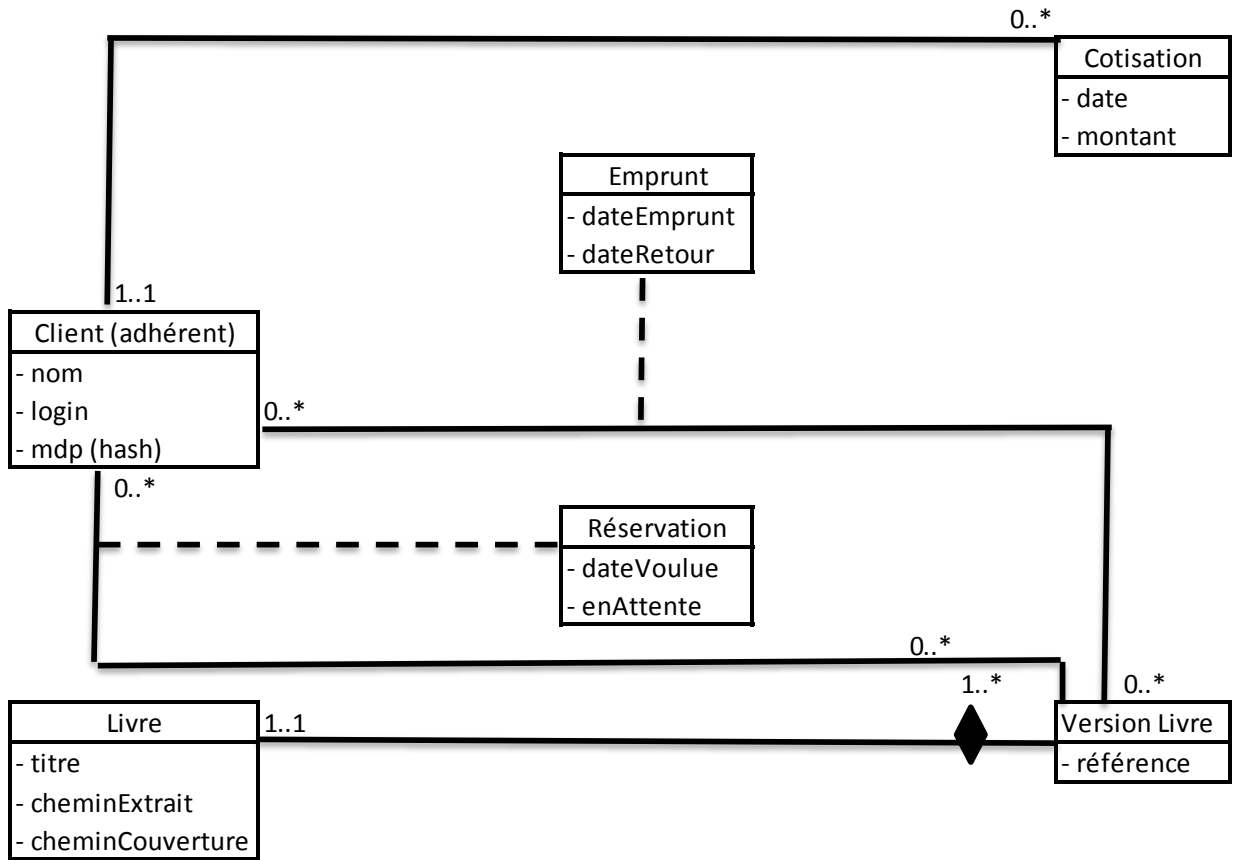
Ci-dessous le macro-planning :



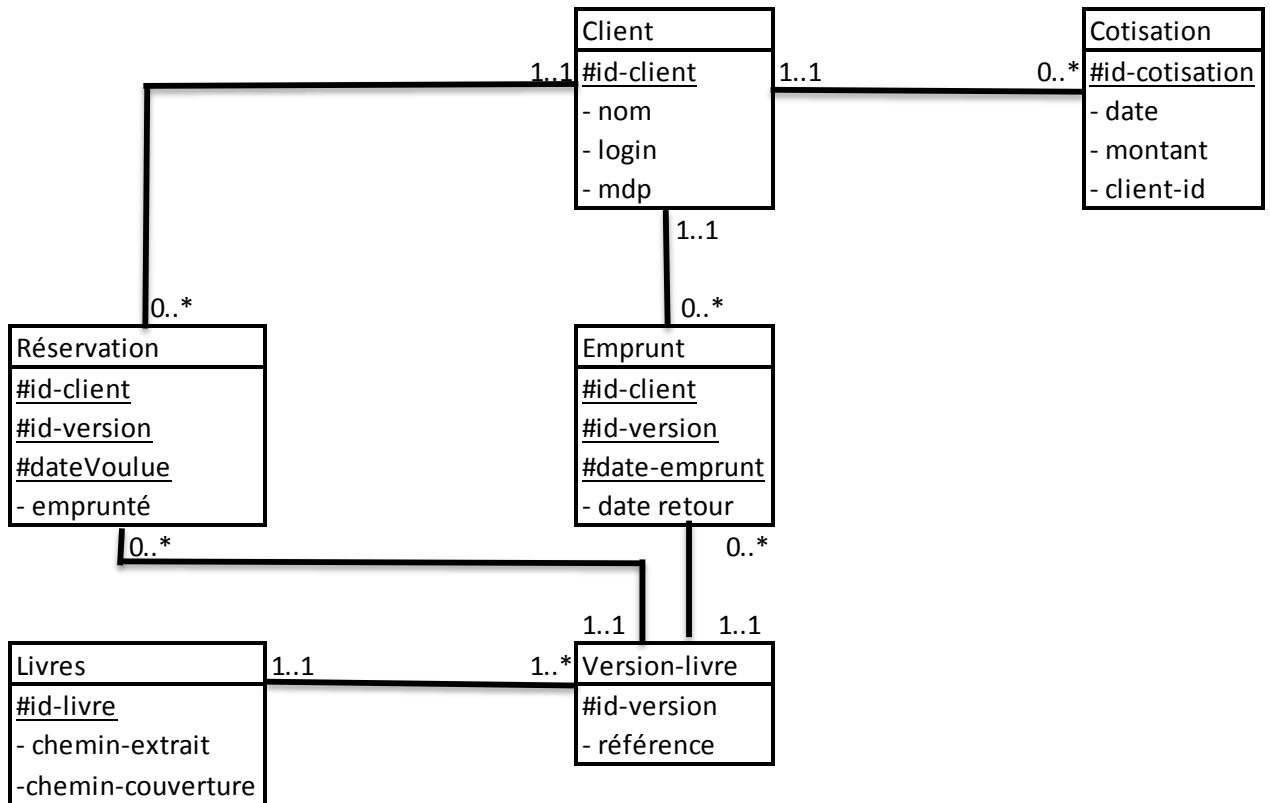
Le planning ci-dessus vaut pour le développement « en bloc » du système. Ceci a pour inconvénient un possible effet tunnel et une inadéquation entre les attentes et la réalisation.

Le mieux est de pouvoir livrer aux clients les lots au fur et à mesure et de procéder par itération en intégrant les évolutions potentielles en cours de développement. Ainsi le cycle présenté ici sera plus court. Il y aura autant de cycle de ce type que de lots.

Question 3 :



*emprunté : booléen 0 si réservé et non emprunté 1 si réservé et emprunté



Question 4 :

- ① Livres pour lesquels une réservation est en attente depuis plus de cinq jours.

```
SELECT * FROM version-livre
LEFT JOIN reservations
ON version-livre.id-version = reservation.id-version
WHERE DAYS_ADD (reservation.date,5) < NOW ()
AND reservations.emprunte = 0 ;
```

- ② membres en retard de leur cotisation

```
SELECT * FROM client
WHERE id-client IN
(SELECT id-client FROM cotisations ORDER BY date DESC
GROUP BY id-client
HAVING
YEAR-ADD (date,1) < NOW () );
```

- ③ Les adhérents rendant leurs livres systématiquement en retard.

```
SELECT a.id-client, clients.com FROM
(SELECT id-client, count (*) as total FROM emprunts
WHERE date-retour - date-emprunt < 21
GROUP by id-client) as a
LEFT JOIN clients
ON clients. id-client = a.id-client
WHERE a.total = 0.
```

Question 5 :

Le langage utilisé sera JAVA.

```
private String get lnite (int position) {
    switch (positon) {
        case 1 : return "dix" ;
        case 2 : return "cent" ;
        case 3 : return "mille" ;
        {
    }
}
private String get Number (int number){
    switch (number) {
        Case 1 : return "un" ;
        Case 2 : return "deux" ;
        Case 3 : return "trois" :
        ...
    }
}
private String get Month (int month)
...
}
```

Deuxième partie :

Question 1 : différence entre classe abstraite et interface.

Dans les deux cas, classe abstraite et interface ne sont pas instanciables.

L'interface ne va comporter que des signatures de méthodes. Dans la classe abstraite certaines méthodes peuvent être implémentées en plus des signatures. Les classes abstraites peuvent comporter également des propriétés.

Une classe pourra hériter d'une classe abstraite, elle héritera alors des méthodes implémentées dans celle-ci, et devra implémenter toutes les autres méthodes non définies dans la classe mère. Si elle ne le fait pas, elle devra être elle-même abstraite.

Une classe n'hérite pas mais implémente une interface. Elle doit alors implémenter l'intégralité des méthodes dont la signature est présente dans l'interface.

Question 2 : passage d'un argument par référence ou par valeur

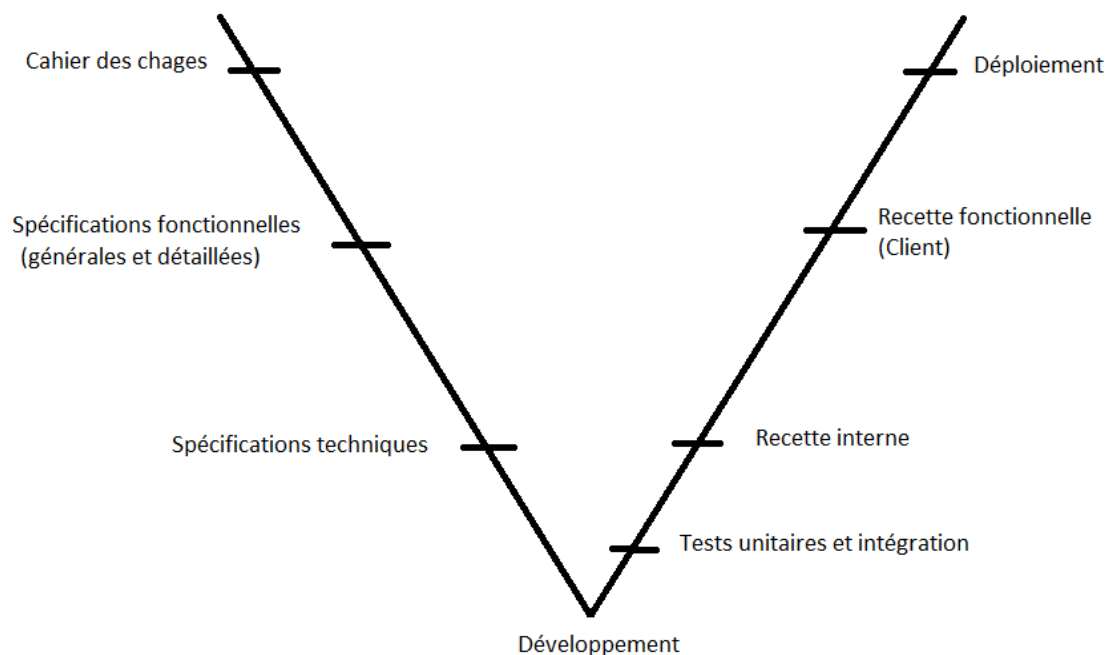
Dans la programmation objet, les objets sont des structures de données évoluées encapsulant un certain nombre de propriétés. Cet objet possède une adresse (référence) et des valeurs sont attribuées à chacune de ses propriétés. Si une de ses propriétés est un objet, il possède également une adresse et ainsi de suite. Seuls les types primitifs ont simplement une valeur.

Quand un objet est passé comme paramètre d'une fonction, il est passé par référence, c'est-à-dire que la fonction a accès à l'objet grâce à son adresse.

Ainsi toute manipulation de l'objet dans la fonction est effective, il est inutile de retourner l'objet, il est modifié en dehors de la fonction.

En revanche, on peut également passer une valeur comme un type primitif. La variable manipulée ne sera conservé que dans le bloc d'exécution de la fonction. Pour que le résultat puisse être conservé pour la suite de l'exécution du programme, il est nécessaire de retourner la valeur.

Question 3 : gestion de projet en cycle en V.



La gestion de projet en cycle en V consiste à réaliser un projet par une approche en entonnoir, comportant d'abord une phase d'analyse qui débute par le recueil du besoin réalisé dans le cadre d'un cahier des charges par la maîtrise d'ouvrage décrivant le système souhaité.

Des spécifications fonctionnelles générales puis détaillées sont ensuite rédigées décrivant la façon la plus exhaustive possible les fonctionnalités du système souhaité.

Les spécifications techniques sont ensuite réalisées par le maître d'œuvre, responsable de la réalisation de l'ouvrage. Celles-ci contiennent les choix technologiques et les éléments nécessaires à l'implémentation.

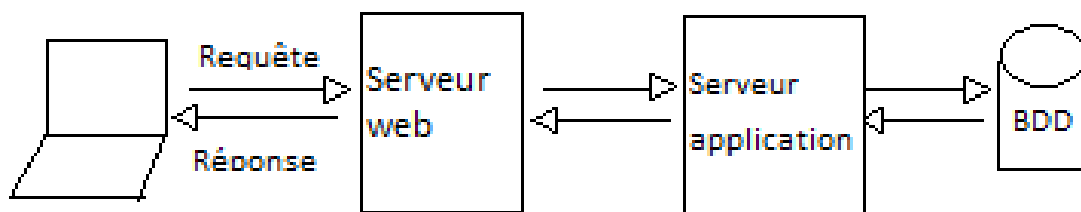
S'ensuit une phase de développement, réalisation concrète du projet. Le développement doit faire l'objet, par les développeurs de tests unitaires et d'intégration.

Le système est alors testé, d'abord en interne puis en externe par le client encadré par un document qui est le cahier de tests.

Le système est alors déployé pour être utilisé en production.

Question 4 :

Quand l'utilisateur clique sur un lien, il envoie une requête depuis le client vers le serveur grâce au protocole HTTP. Le serveur web va alors recevoir la requête et servir la page demandée dans la réponse http. Il fera éventuellement appel aux ressources



par l'intermédiaire de la couche de traitement si c'est nécessaire.

D'un point de vue réseau, le protocole http est un protocole de la couche application du modèle OSI (ou de l'architecture TCP/IP).

Pour être transmise, la requête va devoir descendre les couches protocolaires pour être transmise sous forme binaire dans le réseau, pour enfin être reçue par la machine destinataire et traitée au niveau du serveur.

Classiquement dans l'architecture TCP/IP nous avons de haut en bas les couches suivantes :

- Application (http)
- Transport (TCP)
- Réseau (IP)
- Liaison
- Physique

La requête en descendant les couches vont être encapsulées dans les protocoles des couches suivantes (destinée chacune à l'entité homologué de chaque couche de la machine destinataire).

La requête http se base sur l'URL composée de l'Hôte, du port, de l'arborescence du fichier correspondant à la page cible.

La couche transport encapsule dans un segment. Elle désigne dans son entête le port du processus (serveur) cible avec le protocole TCP (ou UDP).

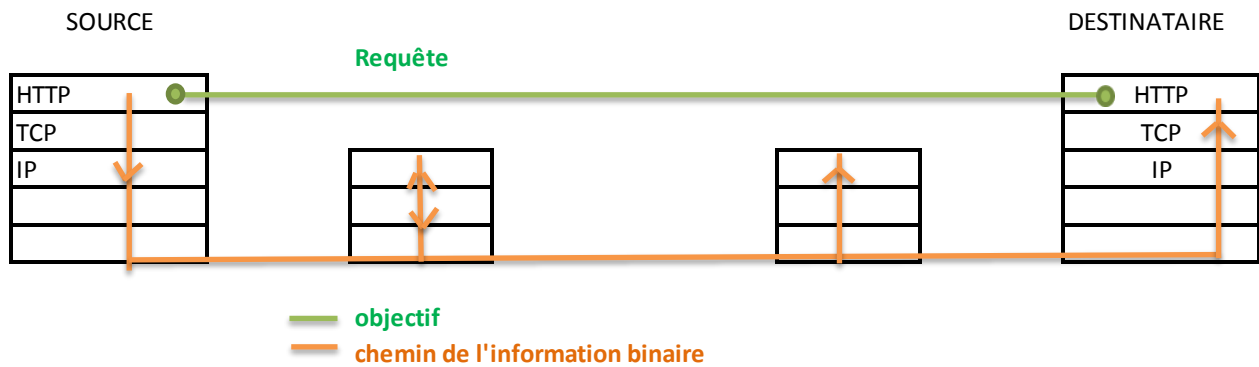
La couche réseau encapsule dans un datagramme et est responsable de l'acheminement dans le réseau grâce au protocole IP (V4 ou V6) et à son système d'adressage : adresse IP.

La couche liaison est responsable de la conversion vers la couche physique supportée elle-même par un support de transmission.

La requête est acheminée dans le réseau grâce à des routeurs qui commutent au niveau trois (protocole IP).

Chaque routeur a une table de routage permettant de trouver le chemin vers la machine cible.

Une fois arrivées sur la machine, les couches protocolaires sont dépilées, le serveur traite la requête et envoie la réponse via le même mécanisme.



Question 5 :

La qualité peut être vue sous deux plans :

- Externe : il s'agit de la satisfaction client par rapport au système
- Interne : il s'agit des moyens à mettre en œuvre pour diminuer la sous qualité (sans pour autant aller dans la sur qualité trop coûteuse).

La qualité externe se prévoit en amont d'une part, dans la mise en place des méthodes permettant de recueillir les besoins utilisateurs.

Elle peut se mesurer ensuite par l'intermédiaire d'atelier de référents clients.

Elle peut se maintenir dans l'adoption de mesures évolutives dans le développement du système.

La qualité interne vise à essayer de diminuer au maximum la sous qualité, coûteuse en temps et en argent.

Elle se prévoit en amont du projet par l'intégration de tests unitaires et d'intégration.

Des tests fonctionnels automatisés (type Selenium) peuvent également être développés pour contrôler le bon fonctionnement des interfaces.

Des modules de supervision doivent être développés qui contrôlent que le système répond, visant à détecter au plus vites les pannes.

Les pannes doivent être prévues et des solutions et procédures envisagées pour remettre en état au plus vite le système.

Les traces applicatives doivent être poussées pour que la supervision puisse remonter les comportements anormaux. Les erreurs éventuelles doivent être traitées dans une démarche de correction continue ;

Il doit être facile pour les clients de reporter des erreurs de fonctionnement pour pouvoir les corriger.

Question 6 :

Les bases de données SQL sont des bases de données relationnelles, où chaque table est une entité et l'information doit au maximum ne pas être redondée. Ce sont des bases très performantes mais qui ne sont pas facilement scalables.

En effet, lorsque la volumétrie devient trop importante, il est nécessaire de répartir le stockage sur plusieurs serveurs/machines.

En cela, les technologies NoSQL offrent les moyens de distribuer les bases, avec des systèmes de redondance et d'équilibre de charge permettant une très bonne disponibilité du système.

La structure des données en NoSQL est différente des bases relationnelles classiques. On trouve trois familles de base NoSQL :

- *type document (ex : MongoDB) ;*
- *type colonne (ex : Cassandra) ;*
- *type graph (ex : Titan).*

Les stratégies de stockage ne sont pas les mêmes. On va avoir tendance à introduire de la redondance dans ces données car les possibilités de stockage sont très importantes, et étant donné la volumétrie de données, les problématiques de jointure sont très difficiles.

Question 7 :

Un réseau de Neurones est un paradigme de programmation permettant l'apprentissage.

Le principe repose sur le fonctionnement réel des neurones.

Dans le réseau, il existe des nœuds et des liens. Plus les nœuds vont s'activer ensemble plus le lien qui les unit aura un poids fort.

La constitution des liens va s'affiner en fonction des apprentissages. Il est nécessaire lors du recours au réseau de neurones d'avoir un corpus de données important pour cette phase d'apprentissage.

Lorsque le réseau de neurones va être confronté à une nouvelle donnée, il pourra alors donner une réponse prédictive à la question pour laquelle il a été entraîné.

Question 8 :

L'accessibilité est l'adaptation d'une application à des personnes en situation de handicap.

Il existe des plug-ins navigateurs permettant de simuler l'expérience utilisateur selon le handicap.

Pour que l'application soit accessible, il faut respecter un certain nombre de règles.

Le nommage des balises est très important car le mécanisme de restitution audio de la page pour les aveugles s'appuie sur ces descripteurs.

Il est important de veiller à garder une cohérence de navigation dans les tabulations car ce sont ces éléments qui sont pris en compte.

Pour l'aide, en plus des plug-ins, le développeur pourra partir de framework de présentation dont les éléments sont « accessibles » et personnaliser cette interface.

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité choisie. Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Spécialité : Langue - Russe

(Durée : 4 heures ; coefficient 8)

Sujet :

РУССКИЙ ЯЗЫК (4 часа)

Опираясь на приведенные дальше статьи, а также на свои знания и мнение, ответьте на русском языке на следующие вопросы о внешней политике Российской Федерации:

1. Изложите обзор украинского кризиса от 2014 г.
2. Минские соглашения: возможное решение кризиса или химера?
3. Считаете ли вы релевантным режим санкций против РФ?
4. Прокомментируйте четвертый принцип, принятый ЕС.
5. Каким должно быть поведение Российской Федерации относительно Северной Кореи?
6. Связи РФ с КНР: сбалансированное или асимметричное сотрудничество?
7. Военная вовлеченность РФ в Сирии.
8. Спустя 10 месяцев после неожиданной победы Дональда Трампа на выборах в США, дайте аргументированную оценку отношения между США и Россией?
9. Определите значение слова «импортозамещение». В каких отраслях российской экономики это может иметь наибольшую важность?
10. В первом тексте автор пишет, что Михаил Горбачев успешно сотрудничал с Рональдом Рейганом. По вашему мнению прав ли он или нет?

ДОСЬЕ

(ПРЕДУПРЕЖДЕНИЕ: отдел конкурсов не разделяет мнения авторов)

1/10

2016 год оказался сложным временем для российской внешней политики. Он был отмечен как дипломатическими победами, так и новыми вызовами, на которые еще предстоит дать ответ. Если на некоторых направлениях (например, в Азиатско-Тихоокеанском регионе) России удалось добиться крупных позитивных результатов, то на других (Ближний Восток) картина на конец года остается сложной и противоречивой, а на третьих (Европа, НАТО, Украина) на протяжении 2016 г. каких-либо существенных продвижений вперед, к сожалению, не произошло. Каких опасностей и рисков в этом году российская политика смогла успешно избежать? Прежде всего, стоит отметить снижение напряженности в отношениях с Турцией после острого кризиса в ноябре 2015 г., а также предотвращение масштабной эскалации конфликта вокруг Нагорного Карабаха после так называемой «четырёхдневной войны» в апреле. К числу российских достижений можно также отнести и то, что на протяжении года Россия удержалась от полноценной вовлеченности в гражданскую войну в Сирии, в том числе от проведения масштабных наземных операций на территории этой страны. Соблазн основательно втянуться в сирийский конфликт, безусловно, присутствовал на протяжении всего года.

Европа, НАТО и постсоветское пространство. На конец 2016 г. главной нерешенной проблемой на территории бывшего Советского Союза остается конфликт на востоке Украины. Уходящий год не принес какого-то заметного прогресса в реализации Минских договоренностей, что было признано всеми участниками минского процесса. Более того, на протяжении года имели место несколько вспышек активных боевых действий вдоль линии разграничения противостоящих сил. Не удалось сколько-нибудь заметно усилить роль ОБСЕ в поддержании мира и мониторинге обстановки в зоне конфликта; уровень политического и информационно-пропагандистского противостояния Москвы и Киева оставался высоким. Страны Европейского союза в конце года в очередной раз продлили свои санкции в отношении России, при этом все разговоры о необходимости повышения гибкости секционного механизма остались всего лишь разговорами. Российские предложения по частичному восстановлению сотрудничества с Европейским союзом, переданные президентом Путиным главе Еврокомиссии Жану-Клоду Юнкеру во время Санкт-Петербургского международного экономического форума в июне, как и не получили никакого ответа. Европейский союз, со своей стороны, сформулировал свою платформу дальнейшего взаимодействия с Россией («т.н. пять принципов Федерики Могерини»), которые были весьма скептически восприняты в Москве. Решения июльского Саммита НАТО в Варшаве фактически зафиксировали возвращение альянса к стратегии «сдерживания» России образца периода «холодной войны». Начало развертывания дополнительных воинских подразделений НАТО в Польше и в странах Балтии повлекло за собой принятие ответных мер российской стороной; дополнительным раздражителем, как и следовало ожидать, стала продолжающаяся программа размещения элементов противоракетной обороны на территории Польши и Румынии. Фактически под угрозой оказалось выполнение сторонами советско-американского договора РСМД одной из последних сохранившихся «несущих конструкций» международного режима контроля над ядерными вооружениями. Попытки России возобновить содержательный диалог с НАТО хотя бы по узкотехническим вопросам (в частности, по вопросу о самолетных транспондерах) не дали результатов. Не удалось договориться даже о том, где будут проходить первые консультации — в Москве или в Брюсселе. Совет Россия-НАТО, хотя и формально возобновил свою

работу, пока не смог сыграть никакой видимой роли в улучшении отношений. Ситуация с европейской безопасностью на протяжении года продолжала ухудшаться; многие наблюдатели начали говорить о новом витке гонки вооружений в Европе между Россией и странами-членами НАТО.

Ближний Восток и Сирия. Военная вовлеченность в Сирии стала одним из наиболее заметных событий в деятельности России на международной арене в уходящем году. Окончательные выводы об эффективности этой операции делать рано, но можно утверждать, что она продемонстрировала способность Москвы не только осуществить масштабную военную операцию на значительном удалении от своих границ, но и продолжать эту операцию на протяжении длительного времени, не допуская при этом дальнейшей эскалации своей напряженности. Военное вовлечение России сыграло большую роль в изменении баланса сил в гражданской войне, существенно укрепив позиции сирийского руководства в Дамаске. К числу неудач следует отнести неспособность добиться выполнения положений сентябрьских договоренностей Сергея Лаврова и Джона Керри по прекращению огня в Сирии и началу политического диалога между противоборствующими группами. Разумеется, Москва возлагает главную ответственность за этот провал на администрацию Барака Обамы, в первую очередь на руководство Пентагона, которое, как считается, фактически саботировало договоренности и противопоставило себя Государственному департаменту. В любом случае, американская роль в урегулировании сирийского конфликта, скорее всего, будет пересматриваться администрацией Дональда Трампа; скорее всего, этот пересмотр займет несколько месяцев, что будет означать снижение роли Вашингтона в регионе по крайней мере, в ближайшем будущем. В конце года российская дипломатия резко усилила свою активность в отношении региональных игроков в сирийском конфликте Турции, Ирана, Саудовской Аравии, других стран Персидского залива. Этой активизации способствовало налаживание российско-турецких отношений, а также опасения большинства региональных игроков относительно возможного «ухода» США из региона при президенте Трампе. Судя по имеющейся информации, Россия сыграла определенную роль в налаживании диалога по энергетическим вопросам между Эр-Риядом и Тегераном, что привело к возобновлению многосторонних переговоров об ограничении добычи нефти. Другим дипломатическим достижением Москвы стало проведение в декабре трехсторонней российско-турецко-иранской встречи на уровне министров иностранных дел и достижение договоренностей по ряду важных вопросов, касающихся будущего Сирии. Можно предположить, что в 2017 г. российская дипломатия будет по-прежнему фокусироваться на попытках добиться компромисса по сирийскому вопросу между основными региональными игроками и возобновить диалог по модальностям политического транзита в Сирии. Взятие сирийскими войсками и их союзниками Алеппо в декабре 2016 г. дает Дамаску и Москве сильные стартовые переговорные позиции. В то же время не исключено возобновление уже весной 2017 г. двустороннего российско-американского трека переговоров по Сирии, особенно по вопросам, касающимся борьбы с международным терроризмом.

Россия и АТР. Возобновление активного диалога с Японией и визит президента Путина в Токио можно отнести к числу внешнеполитических достижений России в уходящем году. Хотя существенно прогресса в разрешении российско-японского территориального спора пока достичь не удалось, по итогам года уместно говорить о новом качестве двусторонних отношений, включая и новые перспективы экономического сотрудничества. На протяжении года Россия предпринимала

усилия по дальнейшей диверсификации своих политических и экономических отношений со странами Азии, включая Южную Корею, Вьетнам, Индию, Индонезию и даже Филиппины. Результаты этих усилий были неоднозначными, однако в целом можно констатировать укрепление позиций России в Азиатско-Тихоокеанском регионе. Вместе с тем слабость экономического фундамента не позволяла российской дипломатии достичь большего продвижения позиций страны в Азии. Отношения с основным российским партнером Китаем развивались стабильно, но без явных прорывов. Политический диалог на высшем уровне сохранил свою интенсивность, Россия и Китай занимали солидарные позиции по большинству острых международных проблем. При этом, однако, российско-китайское экономическое сотрудничество не вышло на качественно новый уровень, сохранив прежнюю, во многом архаичную структуру.

Президентство Дональда Трампа: возможности и вызовы для России. Неожиданная победа Дональда Трампа на выборах в США, безусловно, многое меняет в расстановке сил в международной системе и окажет значительное воздействие на ситуацию в самых разных регионах мира. Для России новая администрация порождает как дополнительные возможности, так и дополнительные риски. Если говорить о дополнительных возможностях, то они сводятся к трем моментам. Во-первых, приход к власти Хиллари Клинтон на фоне ее весьма жесткой антироссийской риторики во время кампании, в том числе и по отношению к президенту Путину лично, неизбежно создал бы сложности во взаимодействии с новой администрацией, по крайней мере, на начальном этапе. Дональд Трамп, напротив, неоднократно демонстрировал свое уважение к Путину и свое желание работать с Россией. Во-вторых, Москве традиционно всегда было легче работать с республиканцами, чем с демократами. Брежнев успешно сотрудничал с Никсоном, а Горбачев с Рейганом. Конечно, Трампа нельзя считать «полноценным» республиканцем, но от демократов он еще дальше. В-третьих, Трамп и Путин, насколько можно судить, имеют схожие взгляды на мировую политику. Оба считаются националистами, оба подчеркивают свой прагматизм, оба любят конкретику, оба высоко ценят личные отношения. Так что, вероятно, Путину будет легче с Трампом, чем ему было с Обамой. Однако есть и вызовы, связанные с Трампом. Прежде всего, его неопытность во внешней политике, помноженная на решительность и самоуверенность, способна привести к серьезным рискам для всех партнеров Америки, в том числе и для России. Кроме того, в условиях «интеллектуального вакуума» вокруг Трампа нельзя исключать усиления влияния на него со стороны неоконсерваторов, занимающих резко антироссийские позиции. А главное, если Америка начнет быстро и радикально сворачивать свои обязательства по всему миру, несложно предсказать снижение стабильности и возникновение новых кризисов. Например, если при Трампе Соединенные Штаты в срочном порядке уйдут из Афганистана, будет ли это соответствовать российским интересам?

Глядя в 2017 год и дальше. Наступающий 2017 год едва ли внесет какие-то принципиальные коррективы в основные направления внешней политики России. Надо учитывать, что наступающий год — последний перед президентскими выборами 2018 г., и это не самое лучшее время для каких бы то ни было инноваций и экспериментов в экономике, социальной сфере или в международной деятельности. Кроме того, нельзя забывать, что в новый год Россия вступает со многими нерешенными проблемами, включая Сирию, Украину, международные санкции, противостояние с НАТО и пр. Именно эти проблемы и будут предметом основного внимания со стороны российского руководства. Дальнейшая эволюция

российской внешней политики, как представляется, будет зависеть в первую очередь о той стратегии экономического и социального развития, которая будет избрана для следующего политического цикла (2018-2024 гг.). Задачи экономики и социальной сферы, как можно предположить, станут определяющими и для выбора адекватных им внешнеполитических стратегий. Например, курс на ускоренную модернизацию, «разгосударствление» экономики, поощрение инновационных секторов, малого и среднего бизнеса, скорее всего, потребует восстановления сотрудничества с Западом, отмены санкций, активизации работы России во многих международных организациях. И, наоборот, дальнейшее «огосударствление» российской экономики, сохранение топливно-сырьевой основы внешней торговли, акцент на «импортозамещение», опора на оборонный сектор как главный движитель экономического развития, по всей видимости, будет содействовать консервации нынешних конфликтных отношений России и Запада на длительный период времени, продолжению того отдаления Москвы от Европы, которое началось несколько лет назад.

Андрей Картунов К.и.н., генеральный директор и член Президиума РСМД, член РСМД

Подробнее: http://islam-today.ru/islam_v_mire/vnesnaa-politika-rossii-2016-dostizenia-i-neudaci/

ЕС принял пять принципов построения отношений с Россией

БРЮССЕЛЬ, 14 марта. /Корр. ТАСС Ася Арутюнян, Денис Дубровин/.

Главы МИД Евросоюза на плановом заседании Совета ЕС в Брюсселе провели переоценку ситуации в отношениях с Россией и утвердили пять основных принципов развития дальнейших отношений. Как подчеркнула верховный представитель Евросоюза по иностранным делам и политике безопасности Федерика Могерини, дискуссия в таком ключе не проводилась уже более года. В ходе встречи впервые за многие месяцы отношения с РФ рассматривали не в контексте санкций, а с точки зрения базовых интересов ЕС, как их понимают в Брюсселе.

Пять принципов

"Все 28 стран-членов единогласно приняли пять принципов политики Евросоюза по построению отношений с Россией", - сказала Могерини на итоговой пресс-конференции. По ее словам, дискуссия не была тяжелой и продемонстрировала единство всех стран ЕС. Она подчеркнула, что обсуждение будет продолжено и в ближайшие месяцы.

Первый из принятых принципов - это "полная реализация Минских соглашений, как ключевой момент в наших отношениях", отметила Могерини. Она пояснила, что без этого качественное развитие отношений будет невозможно.

Второй принцип - "укрепление отношений с нашими восточными партнерами и другими соседями". По сути речь идет о продолжении проектов в рамках программы Восточного партнерства, нацеленных на Украину, Белоруссию и Молдавию, а также Армению, Азербайджан и Грузию.

Третьим принципом стало обеспечение "устойчивости ЕС, в частности, в сфере энергетической безопасности". Иными словами, страны ЕС в отношениях с Россией обязуются на первый план выносить не свои национальные интересы, а согласованные интересы сообщества.

Четвертым принципом глава дипломатии ЕС назвала развитие сотрудничества с РФ по конкретным векторам международной повестки дня, которые представляют особый интерес для Евросоюза. "Четвертый принцип - это необходимость сотрудничества с Россией по международным вопросам, включая Иран, Сирию, Ближний Восток, а также миграцию, борьбу с терроризмом, климатические изменения и по другим сферам, представляющим интересы ЕС", - пояснила она.

Наконец, пятый принцип - "поддержка гражданского общества РФ и связей между людьми в России и ЕС", сказала Могерини.

Три блока санкций

Могерини особенно подчеркнула, что министры ставили перед собой задачу рассмотреть отношения с РФ вне контекста санкционной политики.

Вопросы продления ограничений ЕС против России сегодня не обсуждались, однако главе европейской дипломатии не удалось избежать вопросов журналистов по этой теме. В этой связи Могерини отметила, что вопрос об экономических

санкциях против России "будет обсуждаться на саммите ЕС летом". "Санкции в отношении России будут обсуждаться позднее на летнем саммите ЕС- Россия (в июне 2016 года - прим. ТАСС)", - сказала она.

"Продление санкций против России не будет автоматическим. Это будет политическая дискуссия, на уровне послов, министров или глав государств", - сказала Могерини. "Для меня не может быть автоматического продления санкций никогда. Дискуссия всегда должна быть по сути, политической, а не технической. Мы только что продлили один блок санкций, экономические санкции истекают в конце июля, и будет еще одна дата для продления в июне, и по всем необходима политическая дискуссия", - отметила она.

В настоящий момент существуют три блока санкций ЕС против России. Самый существенный из них - экономические секторальные санкции, которые были продлены в январе до 31 июля 2016 года. Их отмену ЕС еще в 2015 году увязал с полным выполнением Минских соглашений.

Второй блок - "черный список" для 146 граждан России и провозглашенных республик востока Украины, которым запрещен въезд в ЕС, а их активы, в случае обнаружения таковых в европейских банках, подлежат замораживанию. Кроме того, в перечень внесены 37 организаций, в том числе все известные военные и политические структуры провозглашенных ДНР и ЛНР, с которыми европейскому бизнесу запрещено поддерживать какие бы то ни было отношения. 12 марта вступило в действие решение Совета ЕС о продлении действия этого санкционного блока на полгода, до 15 сентября.

Третий блок - это визовые и торговые ограничения в отношении Крыма. Они были продлены летом прошлого года до конца июня 2016 года.

Брюссель вперед Москвы

Любопытной деталью сегодняшней встречи стали разногласия между европейскими дипломатами о том, обсуждался ли на встрече вопрос о визите Могерини в Москву.

"Министры обсудили подготовку возможного визита Могерини в Москву, однако никаких решений и подтверждений на данный момент нет", - сказал источник в делегации одной из стран ЕС. Другой источник в Совете ЕС не подтвердил эту информацию. "Этот вопрос не поднимался во время заседания", - отметил он.

Однако глава МИД Польши Витольд Вашиковский в беседе с журналистами на выходе из здания Совета по сути признал, что обмен визитами с Россией на министерском уровне (Лавров- Могерини) все же обсуждался. При этом, по его словам, с точки зрения Варшавы, правильный порядок действий - это сначала пригласить в Брюссель министра иностранных дел России Сергея Лаврова и только затем отправлять Могерини в Москву. "Нужно пригласить министра Лаврова в Брюссель, чтобы он встретился с представителями европейских институтов, прежде чем отправлять Могерини для ведения диалога с глазу на глаз", - считает польский министр.

Вашиковский полагает, что Россия "демонстрирует конфронтационное поведение, и стремится к пересмотру мирового порядка", а также "не отвечает на предложения о сотрудничестве". "Поэтому мы говорили о том, как дальше вести диалог, обсуждали, должна ли с Россией встретиться Могерини", - добавил он.

Подробнее на ТАСС:

<http://tass.ru/mezhdunarodnaya-panorama/2738040>

7 / 10

Западный вектор

Хотя украинская проблема *de facto* перестала довлеть над политическими и экономическими отношениями России с Западом, *de jure* сопряженный с украинским кризисом режим западных санкций и российских контрсанкций остается в силе. Более того, в моменты обострения отношений обе стороны вводят дополнительные запреты, правда, касающиеся лишь преимущественно отдельных компаний и/или персон.

.../...

Уступки со стороны России – среди прочих, артикулированная Москвой готовность к расширению присутствия ОБСЕ, в том числе (после выполнения ряда условий) полицейской миссии Организации, попытки изменить в сторону большего реализма, т.е. больших шансов на имплементацию Минских договоренностей в части конституционной реформы – вряд ли окажут существенное влияние на Киев, зажатый тисками внутривосточных проблем. Конфликт на юго-востоке постепенно переходит в разряд замороженных, а Украина становится лишь одним из факторов российско-западных отношений, чем все три стороны пользуются ситуативно. Вряд ли приходится ожидать серьезных прорывов на данном направлении в 2017 году.

.../...

Сохраняя корректную дистанцию и баланс в отношениях с ЕС, Россия довольно активно, а порой напористо, использовала как экономические, так и политико-пропагандистские инструменты в двусторонних отношениях с отдельными странами-членами Евросоюза. В то же время лояльная Брюсселю позиция по санкциям Венгрии, Чехии и ряда других стран, готовых к развитию отношений с Россией, свидетельствует о сохранении ЕС потенциала консолидации. В 2017 году политика антироссийских санкций ЕС будет имплементироваться ситуативно, в зависимости от, во-первых, состояния отношений РФ-ЕС и, во-вторых, продвижения на украинском треке. Можно предположить, что информационный фон вокруг санкций в Европе будет снижаться, все активнее будут выступать противники санкций, особенно в бизнес - кругах. Однако отмена санкций во многом будет зависеть от позиции новой администрации в Вашингтоне.

Не стало неожиданностью в 2016 году обострение отношений России и НАТО, принявшей на Варшавском саммите решения о размещении дополнительных сил и вооружений вблизи границ России и Белоруссии. Демонстрация силы, масштабные учения, проводившиеся Россией, были использованы антироссийскими политиками, прежде всего в Польше, для нажима на альянс. Не меняя существенно баланс сил, предстоящее размещение в то же время усугубляет кризис в отношениях НАТО-РФ, подрывает остатки доверия и создает условия, в которых едва ли не любой шаг может трактоваться сторонами как угроза. Угроза нависла и над базовыми договорами по контролю над вооружениями, прежде всего РСМД. Учитывая возросшую роль военных в формировании внешней политики и политики безопасности, как в России, так и на Западе, прежде всего США, и высокие риски «черных лебедей» - инцидентов

в зонах конфликтов, прежде всего в Сирии, которые могут спровоцировать неадекватную реакцию с непредсказуемыми последствиями, можно констатировать, что военно-политическое напряжение в 2016 году усилилось. Ситуация требует срочных мер по урегулированию. Однако, как и по многим другим направлениям мировой политики, подвижек в этих вопросах, прежде всего по контролю над вооружениями, можно ожидать лишь после того, как будет сформулирована позиция по ним администрации Д.Трампа.

Отношения с Соединенными Штатами складывались в ограниченном рабочем режиме, предметом обсуждения была ситуация в Сирии. Жесткая позиция Вашингтона по санкциям определяла общую тональность отношений. Однако с развитием предвыборной президентской кампании Россия весьма неожиданно оказалась одной из ключевых пропагандистских тем обоих кандидатов. (Контент-анализ выступлений с упоминанием России может быть интересным и полезным с точки зрения практической политики политологическим и политико-психологическим исследованием). Неожиданный выбор американцев не означает, что в российско-американских отношениях обязательно откроется «новая страница». Основные проблемы остаются, однако их удельный вес, приоритет в повестке дня может измениться. Заявление Президента Путина о приостановке действия соглашения с США об утилизации плутония может рассматриваться как сигнал, обозначающий российскую повестку и приоритеты. Сохранение и восстановление полуразрушенной системы договоров по контролю над вооружениями разоружению (как инструмента поддержания безопасности, военно-стратегического баланса и как атрибута позиции мировой державы) остается одним из важнейших приоритетов России.

Восточный вектор

На восточном направлении в политике России все более явно прослеживается тактика и стратегия создания более сбалансированных отношений с ключевыми акторами в Тихоокеанской Азии. Наряду с развитием взаимодействия с Пекином, Москва налаживала двустороннее сотрудничество с Индией, Вьетнамом, Южной Кореей, Японией, а также активно работала в многосторонних форматах – АТЭС.

В отношениях с Китаем остались в основном позади, с одной стороны, завышенные ожидания и громкие заявления 2014-2015 годов, а с другой – немотивированные опасения.

Россия, похоже, психологически приняла достойную роль младшего партнера в двусторонних отношениях, что безальтернативно с учетом финансово-экономической мощи КНР. Однако именно эта позиция обуславливает особое стремление Москвы к созданию надежных балансов, противовеса партнерству с Пекином – как в регионе АТР, так и в мире.

Кремль безусловно осознает и другое нарастающее противоречие глобального масштаба – вероятное обострение соперничества Китая и Соединенных Штатов, в то время как Россия в целом настроена на нормализацию и без того плохих отношений с США.

В 2017 году, после того как была достигнута определенная стабилизация, будет реализовываться намеченная реалистическая программа сотрудничества. Помимо крупных энергетических проектов, знаковыми подвижками стало сотрудничество с Китаем в военно-технологической и военной сфере. Заключены крупные контракты на комплексы С-400 истребители Су-35, авиационные двигатели. Объем заказов в 2016 году превысил 8 млрд. долл, что составляет более 15% российской торговли вооружениями («Ведомости», 2 ноября 2016 г.). 4 сентября президентом Путиным и Си Цзиньпином была достигнута договоренность, а с 12 по 19 сентября ВМС России и Китая провели совместные военно-морские учения в северо-западной части Южно-Китайского моря, у побережья китайской провинции Гуандун, в которых приняли участие более 250 бойцов морской пехоты, привлечено около 20 единиц авиатехники, 18 кораблей и судов обеспечения. Как дополнительный штрих к картине - испортившие отношения с Соединенными Штатами Филиппины выступили с инициативой создания в регионе трехстороннего партнерства с Китаем и Россией – еще одного «ситуативного» формата.

Такая серьезная подвижка в позиции России, означающая некоторый отход от нейтралитета, в целом укладывается в логику ее текущей внешней политики: более активное использование и/или демонстрация военных инструментов; создание балансов и контрбалансов в отношениях между партнерами; формирование жестких переговорных позиций для дальнейших эвентуальных переговоров с Соединенными Штатами по вопросам безопасности. В силу своего огромного финансово-экономического потенциала, а также географической направленности масштабных проектов, Китай остается главным партнером России в Тихоокеанской Азии. В то же время в 2017 году начнется реализация подписанных Москвой масштабных торгово-экономических соглашений с Индией и Вьетнамом. Seriously повлиять на баланс в АТР может сотрудничество с Японией, если и когда оно получит развитие.

Определенный сдвиг произошел и в осознании Москвой отсутствия реальных возможностей и неэффективности противодействия масштабным экономическим проектам Китая (прежде всего «Экономическому поясу шелкового пути» - ЭПП) в Центральной Азии, которая – в категориях 19 века – продолжала рассматриваться как регион геополитического соперничества.

НАЦИОНАЛЬНЫЙ ИССЛЕДОВАТЕЛЬСКИЙ ИНСТИТУТ МИРОВОЙ ЭКОНОМИКИ И
МЕЖДУНАРОДНЫХ ОТНОШЕНИЙ ИМЕНИ Е.М. ПРИМАКОВА
РОССИЙСКОЙ АКАДЕМИИ НАУК
ФОНД ПЕРСПЕКТИВНЫХ ИССЛЕДОВАНИЙ И ИНИЦИАТИВ
РОССИЯ И МИР:
2017
ЭКОНОМИКА И ВНЕШНЯЯ ПОЛИТИКА
ЕЖЕГОДНЫЙ ПРОГНОЗ
МОСКВА
ИМЭМО РАН
2016

10/10

Épreuve consistant à répondre à une série de questions portant sur la spécialité choisie. Il est demandé au candidat de démontrer les étapes de son raisonnement en exploitant les documents du dossier comprenant dix pages maximum et en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Spécialité : Langue – Arabe

(Durée : 4 heures ; coefficient 8)

Sujet :

أسئلة

- ماذا تعرف عن الأقليات في العالم العربي؟
- ما الدور الذي تلعبه في الحفاظ أو زعزعة الأمن القومي العربي؟
- ما مدى استغلال القوى العظمى والإقليمية لهذه الأقليات للتأثير على الأنظمة العربية الحاكمة؟
- ماذا عن مستقبل الأقليات الدينية في ظل صعود الإسلام الأصولي والتطرف في العالم العربي؟
- أين تتجلى مسؤولية الغرب اتجاه المسيحيين العرب؟ وماذا عن سياسات الهجرة واللجوء السياسي المعتمدة؟

خريطة الأقليات في الوطن العربي

ليس من شك في أن مصطلح «الأقليات» ليس دقيقاً ولا يجوز اعتماده في دراسات علمية جادة.

فليس هناك تعريف علمي واحد لأية أقلية في الوطن العربي. وهناك جماعات تصنف في خانة الأقليات وتعد بعشرات الملايين. ومنهم، على سبيل المثال لا الحصر، الأكراد على المستوى العرقي وهم يتوزعون ما بين تركيا والعراق وإيران وسورية. ويقدر عددهم بحوالي 25 مليون كردي. وهناك الأقباط في مصر على المستوى الديني ويقدر عددهم بعشرة ملايين. وهناك الأمازيغ في دول شمال أفريقيا، ويقدر عددهم بأكثر من عشرين مليون، ويطالبون باعتماد اللغة الأمازيغية لغة رسمية. يضاف إلى ذلك أن خارطة «الأقليات» في الوطن العربي تضم عددا كبيرا من الطوائف المسيحية، والإسلامية، واليهود، والصابئة، وجماعات العبادات المحلية في جنوب السودان. كما أن هناك أقليات عرقية كالأرمن، والشركس، والتركمان، والشيشان، وبقايا الجاليات الأوروبية، وغيرهم. وإجمالاً يشكل المسلمون العرب السنة (بمدارسهم الفقهية الأربع)، والشيعي غير الباطني (بفرعيه الجعفري والزيدي) غالبية سكان العالم العربي البالغ عددهم أكثر من 200 مليون نسمة. وهنا تفتتح «الشرق الأوسط» ملف الأقليات في العالم العربي وتبدأ أولاً بوضع ظاهرة الأقليات في سياقها التاريخي والسياسي، ثم تعالج بشكل أكثر تفصيلاً الحالات العربية التي شكلت فيها مسألة الأقليات قضية إشكالية بالتركيز على لبنان، العراق، السودان، والجزائر.

كان لقادة الفكر القومي العربي مواقف متشعبة تجاه مسألة الأقليات القومية والإثنية واللغوية على امتداد الوطن العربي. ومارست بعض الدول العربية سياسة تعريب خاطئة أدت إلى حرمان الأقليات من حقوقها الطبيعية في التحدث بلغاتها والحفاظ على تراثها الثقافي من جهة، وإلى افتعال معركة ثقافية ما زالت مستمرة حتى الآن بين العربية واللغات الأوروبية الأخرى، خاصة الفرنسية في دول شمال أفريقيا العربية. وكان بالإمكان تجاوز تلك المعركة بسهولة من طريق تعليم الطلاب اللغتين معا أو ثلاث لغات كما يجري في المدارس اللبنانية مثلاً. والواقع أنه يمكننا تحليل أبعاد السياسة العربية تجاه موضوع الأقليات، انطلاقاً من فهم أبعاد المشكلات الكبرى المتعلقة بها، وأبرزها: 1 - سياسة الدولة العربية الحديثة تجاه الأقليات في داخلها نشأت الدولة العربية الحديثة من طريق انضمام أو سلخ عدد من المقاطعات، أو الإمارات، أو المشيخات التي توحدت في دولة مركزية، بعد أن توفرت لها قيادات قديمة - جديدة كان عليها أن تتعاطى بشكل إيجابي مع خصوصيات مكوناتها الداخلية. وخلال مسيرتها الطويلة والتي تجاوزت أكثر من نصف قرن واجهت الدولة العربية الحديثة مشكلات عدة منها مشكلة الأقليات. فكان عليها إظهار مقدرتها على تجاوز الموروث القديم للحدود القبلية، والنزاعات العائلية، والتشنجات الطائفية والعرقية. وقد تمتعت بعض القيادات العربية بروح عالية من المسؤولية الوطنية والقومية مكنتها من تجاوز غالبية الحساسيات السابقة للزعما المحليين، وصولاً إلى بناء دولة حديثة منفتحة على العلوم العصرية، وتخطط لبناء مؤسسات قادرة على التكيف الإيجابي مع تحديات العولمة. وتعتبر تجربة دولة الإمارات العربية المتحدة، من أرقى التجارب الوحدوية العربية في التاريخ الحديث والمعاصر. فقد رسخت دعائم الوحدة على أسس ثابتة لم تضطر معها إلى إعادة فرض التوحيد بالعنف أو الإكراه بعد ردة معاكسة، على غرار ما حدث في تجربة اليمن بعد توحيد شطريها الشمالي والجنوبي. وقد جمعت الدولة الجديدة سبع إمارات ومشيخات تقدمت جميعاً بخطى مسرعة على طريق التقدم الاجتماعي والثقافي، والازدهار الاقتصادي، وبناء علاقات سليمة مع دول الجوار وباقي الدول العربية والعالمية. كما نجحت المملكة العربية السعودية، ومصر، وتونس، والمغرب، وسورية، والأردن وغيرها في تجاوز الكثير من سلبات الموروث القبلي والطائفي. في حين أن دولاً أخرى كالسودان، والعراق، ولبنان، ما زالت تعاني من الموروث السلبي للعهد العثماني والأوروبي. فبناء الدولة الحديثة على أسس سليمة يتطلب تجاوز

الانقسامات الطائفية والعرقية والقبلية الموروثة، والانتقال بها نحو المواطنة السليمة. 2 - اعتماد مبدأ المواطنة لحل مشكلة الأقليات يؤكد المفهوم الخلدوني للعصبية القبلية على أن بناء الدولة يفترض وجود عصبية دينية أو قبلية. إلا أن العصبية القبلية لا تتسجم بأي حال من الأحوال، مع طبيعة الدولة العصرية التي تعتمد في استمرارها وثباتها على تجاوز كل أشكال العصبية السابقة على ولادة الدولة العصرية، وبناء الدولة الجديدة على أساس المواطنة والمساواة التامة بين جميع المواطنين في الحقوق والواجبات.

أخيراً ورغم ظهور مصالح واتجاهات متنافرة لزعماء الأقليات في الوطن العربي، فإن وحدة العرب ضرورة موضوعية تملئها تحديات عصر العولمة والسعي إلى إقامة تكتلات جغرافية واقتصادية وإعلامية وثقافية عملاقة. وفي مطلع القرن الحادي والعشرين، وخاصة بعد الاحتلال الأميركي للعراق، يبدو أن المقولات النقدية التي أطلقها الباحثون العرب لحل مشكلة الأقليات على أسس ديمقراطية سليمة بدأت تحظى باهتمام جدي من قبل بعض القيادات السياسية العربية. كما أن غلاة القوميين العرب الذين رفضوا الاعتراف بخصوصية المسألة الكردية واللغة الكردية في إطار عراق موحد، فوجئوا 2005 بتسلم الزعيم الكردي جلال الطالباني رئاسة الدولة في العراق، وتلاوة اليمين الدستورية بالعربية والكردية معاً. ومن رفض منهم الاعتراف بخصوصية الأمازيغ في دول شمال أفريقيا العرب بدأوا يستمعون إلى إذاعات رسمية تذيع باللغة الأمازيغية وتعيد التذكير بتراث الأمازيغ غير العربي، وتاريخهم، وثقافتهم، وتقاليدهم. العالم العربي يتغير إذا.

ويتمتع العراق بتنوع عرقي وديني ولغوي كبير. فإلى جانب الشيعة والسنة الذين يشكلون الاغلبية في البلاد، هناك الأكراد، والتركمان، والمسيحيون العرب، والأيرانيون والصابئة. أما الأكراد فغالبيتهم العظمى من السنة، وهم يتركزون في شمال العراق وشماله الشرقي، بجانب الفيلية الشيعية واليزيديين - خصوصاً في جبل سنجار ومنطقة الشيخان، وهم يشكلون 18% من السكان. وفيما يشكل الأيرانيون 1.5% من السكان، يشكل التركمان (السواد الأعظم منهم سنة أحناف، وأهم مراكزهم مدينة كركوك وبلدة تلعفر) 2%. أما المسيحيون العرب (الغالبية الساحقة من الروم الأرثوذكس والروم الكاثوليك) وهم أقلية ضئيلة، والمسيحيون غير العرب (النساطرة - الآشوريون «الأرثوذكس» والكلدان «الكاثوليك» - واليعاقبة «السريان» الأرثوذكس والكاثوليك) فيشكلون 3% من عدد السكان. وهناك أيضاً الصابئة المندائيون (اتباع يوحنا المعمدان، ويعيش معظمهم عند ضفاف الأنهار والترع في جنوب العراق) ويشكلون أقل من 1% من السكان. والشركس ويشكلون 0.5%، والأرمن (كلهم مسيحيون) وهم أقلية ضئيلة، ثم اليهود وهم من أقدم الجاليات اليهودية في العالم وأرقاها وأغناها، هاجروا كلهم تقريباً. وإن كان وجود أقليات عرقية ودينية ولغوية أثري الحياة الاقتصادية والاجتماعية والثقافية، فإن الأمر لم يكن على هذا القدر من السلاسة من ناحية سياسية، إذ أن الكثير من التطورات المحلية السياسية والإقليمية أدت إلى جعل موضوع التنوع العرقي والديني واللغوي مصدراً للتوترات السياسية، ثم للنزاع المسلح، مثل حالة لبنان. ففي لبنان حيث يشكل المسيحيون العرب (موارنة وروم أرثوذكس وروم كاثوليك وبروتستانت) 33% من السكان، والمسيحيون غير العرب (الأرمن «الأرثوذكس» والكاثوليك والبروتستانت) «السريان واللاتين والأقباط) 5%، كما يشكل الدرزيون 6%، والعلويون (كالدروز من الشيعة الباطنية)، والأكراد، والترك وكل منهم يشكل نحو 1% من السكان، استغلت القوى الأجنبية وبعض القوى المحلية هذه التركيبة الطائفية المعقدة من أجل تحقيق مصالح سياسية واقتصادية، وذلك منذ القرن الثامن عشر. غير أن ذروة هذا الاستغلال ظهرت خلال الحرب الأهلية اللبنانية بين 1975 إلى 1990. وفي الجزائر، يشكل البربر السنة (أهمهم الشاوية والقبائليون والشلوح) 26% من السكان، فيما يشكل كل من المسيحيين العرب 1% من السكان، وكذلك الإباضيون (المزابيون، وهم من البربر)، والطوارق (بربر سنة من البدو الرحّل)، والمسيحيون البربر (خصوصاً في جبال القبائل). أيضاً في المغرب يشكل البربر (مسلمون سنة أهمهم الريفيون والأمازيغ والشلوح) 36% من السكان، والطوارق (بربر من البدو الرحّل) أقل من 1%، واليهود 0.2%، والأوروبيون (الغالبية الساحقة مسيحيون) 1%، والأفارقة (الزنج) أقل من 1%. ولا يختلف الحال مع موريتانيا، التي يشكل المولدون (عرب وبربر) فيها نسبة 40%، والأفارقة (وخصوصاً

التكرور والولوف والسونينكي والفلواني) 20%، البربر (بمن فيهم الطوارق) 2.5%، غير انه بسبب نسبة الافارقة الكبيرة وسط السكان لا يزال الرق احد الممارسات الاجتماعية التي تسبب مشاكل داخلية كبيرة، وتضر علاقات موريتانيا مع المجتمع الدولي.. وفي سورية يوجد العلويون بكثافة في محافظات اللاذقية وطرطوس وحمص) وهم يشكلون 10% من السكان، والدروز 4%، والاسماعيليون (الفرقة النزارية الاغاخانية، اهم مراكزهم بلدة سلمية) 1%، والمسيحيون العرب (معظمهم روم أرثوذكس وروم كاثوليك وموارنة، في معظم المدن السورية ووادي النضارة - تنقاسمها محافظتا حمص وطرطوس)، ومنهم عشائر بدوية استقرت خلال القرن الماضي في محافظات السويداء ودرعا والقنيطرة) 7%. اما المسيحيون غير العرب (اليعاقية «السريان» واللاتين والأرمن، لهم وجود كثيف في شمال سورية خصوصاً) فهم 3%، والأكراد (يشكلون كثافة سكانية في المناطق الحدودية بشمال سورية لا سيما محافظة الحسكة) يشكلون 4%، والترك (وبالذات التركمان، ينتشرون في مناطق مختلفة من سورية) فيشكلون 1%، اما الشركس فهم 1%، فيما اليهود (هاجر معظمهم من دمشق وحلب) أقلية ضئيلة.

بين الفاعلية والتهميش والهجرة حالة قبط مصر

بقلم : ميلاد حنا

بنصيب غير منكور حتى قيام ثورة عبد الناصر عام ١٩٥٢ والتي لم يشارك فيها قبطي واحد . فمن وقتها تراجع وجودهم على الساحة السياسية تدريجياً ، الا انه صار شكلياً ومظهرياً منذ عام ١٩٩٥ عندما قام الحزب الوطني الحاكم بالامتناع عن ترشيح أي قبطي ضمن قوائمه الانتخابية ، لكل من مجلس الشعب والشورى . فليس للأقباط وجود في هذه المجالس النيابية الا بالتعيين . فكان أن تمّ تهميشهم في المحافل السياسية كافة ، وكان ان استعاضوا عن هذا الإبعاد او الاستبعاد بالنجاح في مجالات اقتصادية متعددة . وتبع ذلك ان ظهرت قيادات في المجال الديني الكنسي فصار زعماءهم من رجال الدين ، وأدى كل ذلك الى حال عامة من السلبية والتفوق . وبعد الانتشار في المواقع والأنشطة دخلوا القوقعة الدينية فضعف تأثيرهم في المجتمع .

وحتى الآن ، لم يتجه الأقباط الى الهجرة في شكل ظاهر ، اي الهجرة الى خارج مصر ، امتداداً لموجة هجرة أولى في منتصف الستينات بعد ان أمم نظام عبد الناصر العديد من الشركات الصناعية التي كانت مملوكة من مصريين أقباط ومسلمين ، كما كانت مملوكة من بعض الشوام أو اليهود . ومع الزمن - ومنذ الستينات - صاروا قوة مؤثرة في أمريكا ، وفرضوا على الدولة [مصر] ان تعترف بأقباط المهجر . وهاجرت بعض العائلات القبطية من بعض قرى صعيد مصر نتيجة فرض الجزية من الجماعات الاسلامية ، ولكنها هجرة داخلية من القرية الى اقرب مدينة حيث الأمان جزئياً ، او من القرى والمدن الصغيرة الى مدن أكبر مثل القاهرة حيث التمتع بدرجة اعلى من الامان .

على ان ما يهمني ان أوضحه هو ان في مصر - عبر تراكمات حضارية أخذت قروناً طويلة - نوعاً خاصاً من الاسلام ، أسميه «الاسلام المصري» ، ويبدو ذلك جلياً عند

من بين الظواهر الجديدة في الشرق الأوسط خلال عام ١٩٩٧ بروز الاهتمام بمستقبل الاقليات المسيحية في البلاد العربية مع ان معظمها لا يشكل فاعليات أو قلقاً يذكر . وقد حركت قضايا هذه الاقليات تقارير ظلت تتصاعد الى ان وصلت الى المناقشة من الكونغرس الأمريكي ومعظمها قدمته منظمات حقوق الانسان المحلية أو الأمريكية . ثم كان أن عقد المعهد الملكي للدراسات الدينية في الأردن ندوتين خلال الربع الأخير من عام ١٩٩٧ . وربما كانت اللقاءات في هاتين الندوتين هي من المرات النادرة حيث التقى ممثلون «علمانيون» يمثلون بعض الطوائف أو المذاهب من مسيحيي العرب بخلاف تلك اللقاءات التي تتم عادة من خلال مجلس كنائس الشرق الأوسط حيث توجد لقاءات دورية لرجال الدين المسيحيين وحيث الحوار في الأغلب الأعم حول الشؤون الدينية لكنائس هذه المنطقة .

وفي غير مقدروري الا ان اتحدث عن مسيحيي مصر ، ذلك ان لكل من المجموعات البشرية المسيحية المنتشرة في الشرق الاوسط خصوصيتها التاريخية وأمانها المستقبلية .

ويعرف مسيحيو مصر بعبارة «الأقباط» ومفردتها «قبطي» وتجيء من لفظ «قبط» - كما جاءت في القرآن - وهي تعريب للاصل «جببط» وهي اختصار لكلمة "Egyptos" التي كان اليونانيون القدماء يصفون بها مصر . لذا فاننا كثيراً ما نتندر بأن في مصر قبطاً مسلمين وقبطاً مسيحيين ، تعبيراً عن الانصهار العرقي بين المصريين جميعاً والذين ينتمون الى سلالة واحدة .

ومن هنا عُرف عن الأقباط اعتزازهم بالانتماء الوطني ومشاركتهم في الحياة الثقافية والاجتماعية عبر التاريخ . أما مشاركتهم السياسية فكانت بارزة واضحة منذ قيام الثورة الوطنية عام ١٩١٩ والتي شاركوا فيها

مقارنة المسلم المصري بقريبه السوداني أو الخليجي أو الليبي ، ذلك ان الاسلام في مصر متأثر بالحضارات التي سبقته ، فهو اسلام واحد (لا يعرف الفروق المذهبية) : سني الوجه ، شيعي الدماء ، قبطي القلب، فرعوني العظام .

وفي المقابل ، فإن أقباط مصر مطعمون بالحضارة الاسلامية العربية ، فهم لا يتحدثون الا العربية ، وغالباً ما يتقنونها ، ومعظمهم يحفظ آيات قرآنية وأحاديث نبوية، وهي تكوّن بالفعل جزءاً من ثقافة القبطي العادي في شكل عام . ولذا فهي مسيحية قبطية أي مصرية وتختلف مع المسيحية الغربية بل عادة ما تتناقض معها ، بمعنى ان الاقباط الارثوذكس يضطهدون الطوائف التبشيرية الوافدة سواء كانت بروتستانتية أم كاثوليكية . وينظر البابا شنودة الى هذه الطوائف الأجنبية كما لو ان وجودها على أرض مصر هو عدوان على الكنيسة القبطية الفرعونية الرهبانية .

ولذا فإن تراجع الوجود السياسي والثقافي للأقباط لا يقلق الأقباط أنفسهم فقد تعودوا ذلك عبر قرون سابقة، ولكنه يقلق المفكرين الوطنيين لأنهم يدركون ان ذلك سيؤدي لأن يتحول الاسلام المصري السامح -وهو ما تم بالفعل في العشرين عاماً الماضية - اسلاماً آخر اقرب الى الاسلام الاصولي الذي يؤدي الى التطرف وربما الى الارهاب . ومن هنا أهمية استمرار وجود الأقباط في مصر وأهمية مشاركتهم في الحياة العامة في كل انشطتها .

ملحق جريدة «النهار» اللبنانية

١٠ كانون الثاني (يناير) ١٩٩٨

أوقفوا هجرة مسيحيي الشرق!

(١) الأسباب

سمير مرقس

بداية ، لا بد من التأكيد ان المسيحيين العرب هم جزء لا يتجزأ من التركيب الاجتماعي العربي ككل ، يتأثر بما يدور فيه من متغيرات اقتصادية واجتماعية وسياسية وتتأثر بذلك أدوارهم وردود أفعالهم تبعاً لما يحدث . وإذا كنا نخصص حديثنا عن «ظاهرة الهجرة» بالنسبة الى المسيحيين العرب فانني أركز على أمرين:

ان لكل ظاهرة أسبابها التي تؤدي الى حدوثها واستمرارها في الصورة التي تجعل منها ظاهرة ، ومن المهم عند التعامل مع الظواهر وخصوصاً اذا كانت ظواهر مرتبطة بالانسان وبالجماعات البشرية ألا نتعامل معها منفصلة عن سياقها التاريخي العام.

ان ظاهرة الهجرة هي ظاهرة مجتمعية عامة تمس كل العرب وان كانت أكثر وضوحاً بالنسبة الى المسيحيين العرب . فالكل ، المسلمون والمسيحيون ، يشتركون في الاقدام على الهجرة ببعديها : الهجرة الفيزيقية أو الهجرة من المكان ، والهجرة المعنوية أو الانسحاب من الحياة العامة بالعزوف عن المشاركة السياسية.

ولا شك في ان هناك أسباباً تؤدي الى حدوث الهجرة في بعديها بالنسبة الى المسلمين والمسيحيين منها : نظام التنشئة الاجتماعية-السياسية ، التطور المنقوص للديمقراطية ، والنظام القيمي-الثقافي العربي السائد (الأبوي-السلطوي) .

بالطبع يشترك الجميع في هذه الظاهرة وان كانت هناك اسباب يمكن اضافتها بالنسبة الى المسيحيين.

المناخ الطائفي

ونقصد به الاستمرار المتصاعد للممارسات الطائفية، فكرباً ومادياً، كماً وكيفاً، وما رافق ذلك من تمجيد لقيمة الطائفة وصحة الوعي الذاتي الديني التي تتضمن تجاهلاً لفهم الآخرين وتحمل في جوهرها بذور عدم المساواة

والرغبة في التمييز والتسيّد على الآخر، ومن ثم جعله يسلك مسلكاً سلبياً حيال الغير. وفي تقديري، يعتمد المناخ الطائفي على آليتين هما : الطائفية النصوصية والفكرية ، ونعني بها توظيف النصوص الدينية والاجتهادات الفكرية لدعم المناخ الطائفي مما يترتب عليه نظرة دونية للمسيحيين. والطائفية العملية والمادية، ونعني بها عمليات العنف الطائفي التي تمثل النتيجة الطبيعية للطائفية النصوصية والفكرية. ويكشف هذا العنف عن العلاقة الوطيدة بين السلوك ونظام التفسير الديني لصورة الآخر / المسيحيين .

صعود الاسلام السياسي

منذ هزيمة ١٩٦٧ وهو العام الذي اتفق على اعتباره عام سقوط المشروع والطم ، أخذ مد الاسلام السياسي في الصعود . ونقصد بالاسلام السياسي الذي يطرح نفسه بديلاً من الانظمة القائمة ويعد لاقامة الدولة الاسلامية . لقد أدى ذلك الى ما يمكن تسميته «تدين الحركة السياسية والاجتماعية» اي تحول العمل العام السياسي والاجتماعي عملاً دينياً تصبح بموجبه حلبة الصراع السياسي والاجتماعي مجالاً للمناقسة لا بين تيارات سياسية بل بين دين وآخر ، او بين متدينين وغير متدينين ، لذا فان الآخر الديني / المسيحيين وجدوا أنفسهم خارج هذا المشروع، مشروع الدولة الجديدة.

تراجع مفهوم المواطنة

نتيجة لما سبق، أعيد النظر في الموقف من المسيحيين من حيث طرح التعامل معهم على أساس انهم «أهل ذمة» وانتجت أدبيات كثيرة تدور حول هذا المعنى. وبدلاً من ان تؤدي الصحوة الاسلامية الى دعم الجماعة الوطنية بحيث تمثل استمراراً للمنجزات المشتركة التي حققها معا المسلمون والمسيحيون عبر التاريخ في مواجهة التحديات التي تواجهها الجماعة الوطنية، أدت الى تزايد الشعور بالذات في مواجهة الآخرين واستبدال مبدأ المواطنة الذي يحمل في جوهره المساواة بين الجميع والحق في حكم البلاد وادارتها من دون تفرقة، بمبادئ أخرى تناقض المواطنة.

ويصبح المسيحي بين خيارين، اما الوجود والمشاركة ولكن على أساس ديني مما يعني الاصطدام، امسا الانسحاب حفاظا على وحدة الوطن.

الاخلال بمبدأ تكافؤ الفرص في الحياة العامة
أفرزت الحركة الدينية أنماطا اقتصادية واجتماعية وتعليمية خاصة بها، وعليه فمن البديهي ان يرتبط العمل والاتحاق بهذه الأنماط بالانتماء الديني، واتصور ان هذا يولد شعورا معنويا، على الأقل، بتضائل فرص العمل أو التعليم أو الامتلاك مما يعد حصارا عمليا خانقا للمسيحيين، وخصوصا ان هذا يواكب وجود أزمات اجتماعية واقتصادية عامة تمر بها مجتمعاتنا.

التشكيك في العقيدة الايمانية

تعد العقيدة الدينية بالنسبة الى الشرقي من الأمور المقدسة والعزيزة الى نفسه وقلبه ووجدانه، وعليه، فان أقسى ما يواجه المسيحي اليوم هو المساس بالايمان على صفحات الجرائد والمجلات وعلى شاشة التلفزيون في شكل لافت في وقت يعجز فيه عن الرد.



(٢) الظاهرة النفسانية في الهجرة

المطران جورج خضر

ان الشعور التاريخي بغياب الحرية في العالم العربي ازداد بالهجرة، اذ كانت الكثافة المسيحية تغطي الشعور بفقدان حريتهم. فعند مجيء المماليك في عام ١٢٨٩ كان المسيحيون ٧٥ في المئة من سكان سوريا التاريخية. هذا كان وحده قوة، والانتاج اللاهوتي في القرون الوسطى عندنا بعربية فصحة والانتاج الفلسفي الذي لم يكن دون انتاج الفلاسفة المسلمين (ولكنه حُجب) هو دليل على حضور كامل. وعندما قل الناس ضعف الشعور بالفعل التاريخي. واذا أحصينا مسيحيي سوريا ولبنان في المهاجر، في صورة تقريبية، لتبين لنا انهم ليسوا أقل من النصف بالنسبة الى المقيمين، بحيث انهم لو لازموا البلد لما نشأ هذا الشعور الكبير بالأقلوية. ان الحضور الكمي

يساعد في النمو النوعي وفي رفع مستوى الأمة جميعاً. لذلك أحس بان الهجرة لم تكن فقط كارثة على المسيحيين المقيمين ولكن مصيبة للأمة جميعاً.

أجل، الاحساس العربي الذي ساهم المسيحيون مساهمة كبيرة في برونه في مطلع القرن ضعف بتقلص أعدادهم. ان هذه العروبة الصافية البيضاء هي الحل اذا تمكنت من القلوب واذا لم تتراجع بظهور القوى الاسلامية. ولم تتجح حتى الان محاولة التوفيق بين الحركة الاسلامية والحركة القومية. ولكن اذا تطورت الحركة الاسلامية الى قبول المشاركة بالحكم وتثبيت الدعوة العربية، يكون عندنا انفتاح على ضرورة التعاون الصادق المثمر بين أهل كل الأديان. ولكم من الواضح ان المسيحي يعذر ان هاجر لاقتناعه ان الحركات الأصولية تقول صراحة ان استراتيجيتها ان يكون الحكم في ايديها ولاسيما ان أدبياتها لا تخفي انه يجوز الضفط على أهل الكتاب لاعتناق الاسلام ولا تخفي ان الحوار بين الأديان الذي تنادي به هدفه نشر الاسلام.

من جهة أخرى أمن المثقفون العرب بالديمقراطية وفهموا انها اسم آخر للحرية. ولكن الجو السائد في دنيا العرب ليس جوا ديمقراطياً. والحرية التي يؤمن بها القلة لم تدخل بعد الى صلب العقل العربي. الحرية هي ان تؤمن بحرية الغلط وحرية الواقع بالظلم. وهي تتنافى - على الصعيد السياسي - مع عقلية التكفير وإبادة الكافر. أن تحافظ على الكافر جسدياً فقط وتهدده بهدر دمه ينعكس على الممارسة السياسية وينعكس على الأقليات.

أن يكون المسيحيون جزءاً من البلد حقيقياً يفترض حضورهم في مجتمع مدني. وهذا لا يعني بالضرورة مجتمعاً تذوب فيه خصائص الجماعات ولا ما اتصل بايمانها من تعبير ثقافي. ولكن هذا يعني حداً معقولاً من حقوق الانسان بحيث يؤمن من أراد ويلحد من أراد ويدين بالدين الذي اختاره اذا اراد ان يختار.

أنا لا تهمني كلمة علمانية وقلماً استعملتها ولكن تهمني الحرية فوق كل شيء، اعني حرية المصير الشخصي كما يفهمه كل واحد. هذه اقتناعات وصلت اليها أوروبا ولم يدركها الشرق وهي لا تتعارض مع النفحات الروحية

الارثوذكس، والروم الكاثوليك، والأشوريين الارثوذكس، فهي تراوح بين ٢٠ و ٢٥ في المئة عند الروم الارثوذكس، والكلدان الكاثوليك، ولا تتعدى الخمسة في المئة عند الاقباط.

لكن «الهجرة في الجغرافيا» ليست المظهر الوحيد لما يُسمى استنزافاً للمسيحيين. إذ ان بعضاً من المسيحيين يقومون بـ «هجرة في المجتمع»، مجتمعاتهم، فينتطون ويعزفون عن المشاركة والتزام قضايا مجتمعاتهم، ويخافون، الى ان يعيشوا في وضع «غيتوي» أو صراحة يعتصمون في «غيتو».

فإذا كانت الأصولية الاسلامية في وجهها المتطرف تشكل خطراً، فان الخطر قد يطاول المسلمين أنفسهم أكثر مما يطاول المسيحيين. لكن الأصولية الاسلامية، كما الأصوليات المسيحية وكل الأصوليات، ليست سبباً بل نتيجة، وليست فعلاً بل ردّة فعل، وليست متناً بل هامش، وليست أصلاً بل فرع، وليست ثابتاً بل متحول، وليست مركزاً بل طرف. انها، وفي اختصار شديد، نتيجة لانحسار المشروع القومي العربي الوحدوي. انها نتيجة التشتت والانقسام والضعف، لاسيما امام المشروع الصهيوني والقهر الذي تمارسه دول الشمال على دول الجنوب. انها نتيجة لياأس الفئات الشعبية الواسعة من الوجود التي لم يحققها الانفتاح الاقتصادي، وانها أيضاً نتيجة لياأسها، داخلياً، من تحقيق مطالب العدالة والديمقراطية. انها، أخيراً، نتيجة لانحسار المشروع العلماني وانكفاء جميع فئات المجتمع على طوائفها ومذاهبها.

وثمة من يقول: ان المسيحيين هم، أو قد يصبحون، «اهل نمة» في «ديار الاسلام»، بينما الاسلام، اليوم، قد يكون هو يفتش عن دياره بين أطلال الأمس ...

...ومن التوترات التي يعيشها المسيحيون العرب اليوم توتر يطاول المسيحي في انتمائه الى مشرق عربي يشكل الاسلام قسماً من حضارته الأساسية، أو في التماهي مع العالم الغربي المطبوع بالمسيحية التاريخية. فحتى لو لم يع المسيحي حق الوعي ان في حضارته أبعاداً معيشية مشتركة مع الحضارة الاسلامية، فانه لا يستطيع ان يهرب

عندنا ولا مع التدين العميق. انا لا أفهم الله موحياً بالتسلط والوقية الذكورية أو بنصوص لا تتحرك.

اجل، المسيحيون قلة وكثيرا ما كانت القلة على حق في حبها للحرية وفي رؤيتها الاجتماعية وفي فهمها للعائلة وما الى ذلك من شؤون. ولهذا لا مخرج للبلدان التي فيها اختلاطنا الا بالمجتمع المدني وبالتنوع والاختلاف. يمكن ان تختلف الجماعات في المهم والأهم. ما قد يكون أساسياً لك قد لا يكون أساسياً عندي، ومع ذلك نتعايش بسلام.



(٣) خيارهم الأفضل ان

يخلصوا مع المسلمين

جيروم شاهين

ان هجرة مسيحيي الشرق قديمة نسبياً. فلقد بدأت في شكل مطرد وملموس مع نهاية الامبراطورية العثمانية ومع نشوء الكيانات العربية بعد الحرب العالمية الأولى. واتخذت وتيرة شبه ثابتة منذ نهاية الحرب العالمية الثانية.

ويمكن القول ان هناك تراجعاً عاماً في عدد المسيحيين في العالم العربي تختلف حدته بين بلد وآخر. فاستناداً الى مصادر منشورة مختلفة يمكن تقديم الأرقام التالية حول الهجرة المسيحية:

كان المسيحيون في العراق يشكلون، منذ اربعين عاماً نسبة ٦ في المئة من مجموع عدد السكان، وهم اليوم لا يتعدون ٣ في المئة. في لبنان كان عدد المسيحيين قبل الحرب التي بدأت في عام ١٩٧٥ يشكل نصف عدد سكان لبنان، أما اليوم فعددهم يكاد يصل الى ٤٠ في المئة. اما القدس فانها تشكل المثال الصارخ لاستنزاف المسيحيين: ففي عام ١٩٤٨ كان عدد المسيحيين في القدس يشكل ٥٠ في المئة من عدد السكان، واليوم لا يتعدى ١٠ في المئة. وحدهم مسيحيو سوريا ومصر يحتفظون بنمو ديموغرافي متساو تقريباً مع نمو السكان المسلمين.

اما هجرة المسيحيين الى خارج دول الشرق الاوسط فان نسبتها تختلف عند طائفة وأخرى. فبينما هذه الهجرة تقدّر بنحو ٥٠ في المئة عند الموارنة، والأرمن، والسريان

من مصيره المشترك مع المسلمين ابناء وطنه. واذا ما عاش هذا المصير فلا بد ان يطرح على نفسه في ظروف مصيرية علاقته بالغرب. لذا، لا بد له ان «يفك ارتباطه» مع شكل من المسيحية اتخذ شكل «العالم المسيحي» La Chrétienté، من دون أن يتجاهل ما يربطه كمسيحي بأي مسيحي آخر ومن دون أن يذوّب مسيحيته كلياً في القطب الاسلامي.

أخيراً : قد يكون المسيحيون العرب في خطر اضمحلال، لكن مواجهة هذا الخطر لن تكون أبداً بالهروب أو بالحروب بل تكون بالتجذّر والتجسّد — التجسّد الذي هو من ميزات المسيحية . تكون بالالتزام الفعلي بقضايا المجتمع ، كل قضايا المجتمع وكل المجتمع. آنذاك تصبح المواجهة مواجهة وطنية لا مواجهة طائفية ويصبح التحرر تحرراً بالمواطنة.

ليس صحيحاً ان المسيحيين العرب هم أمام قدر محتوم بل ان المسيحيين العرب هم أمام خيارات وعليهم ان يحسنوا تحديد خيارهم الافضل. وليس خيارهم الأفضّل ان يخلصوا وحدهم بل ان يخلصوا والمسلمين. آنذاك لا يعود المسيحيون يقلقون لمصيرهم في العالم العربي، بل يقلقون لمصير العالم العربي بمسيحييه ومسلميه.

من ملحق جريدة « النهار » اللبنانية،
كانون الثاني/يناير ١٩٩٨

**ÉPREUVES
D'ADMISSION**

1ère ÉPREUVE D'ADMISSION

RECRUTEMENT SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES DE SÉLECTION

Un entretien avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète.

L'entretien débute par une présentation par le candidat, de son parcours, de sa motivation et se poursuit par des questions de mise en situation professionnelles simples notamment dans les domaines du renseignement, de la gestion, des techniques managériales, de la négociation, ceci afin de déterminer la capacité du candidat à réagir dans un contexte professionnel donné, d'apprécier son aptitude à la recherche de solutions rapides et efficaces à une problématique particulière sa clairvoyance et sa finesse de jugement.

(Durée : 45 minutes dont dix minutes au plus de présentation par le candidat ; coefficient 6)

2ème ÉPREUVE D'ADMISSION

RECRUTEMENT SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES DE SÉLECTION

Épreuve orale en langue anglaise consistant en un entretien à partir de la lecture, de la traduction partielle et du commentaire d'un texte rédigé en anglais.

(Durée de la préparation : 15 minutes ; de l'interrogation : 15 minutes ; coefficient 2)

New H-1B visa norms likely to affect Indians

Trump administration plans to stop spouses of H-1B visa holders from working

#WASHINGTON

The Trump administration is considering revoking an Obama-era rule that extends work authorisation to the spouses of H-1B visa holders, a move that could affect thousands of Indian workers and their families.

Since 2015, the spouses of H-1B, or high-skilled, visa holders waiting for green cards have been eligible to work in the US on H-4 dependent visas, under a rule introduced by the previous Obama administration.

In 2016, more than 41,000 of H-4 visa holders were issued work authorisation. This year till June, more than 36,000 H-4 visa holders were issued work authorisation. The H-1B programme attracts foreign specialised workers to come to the United States for employment, many of them from India and China.

"DHS is proposing to remove from its regulations certain H-4 spouses of H-1B nonimmigrants as a class of aliens eligible for employment authorisation," said the Department of Homeland Security (DHS) in a latest regulation. According to the notice, the changes is being made in light of President Trump's 'Buy American and Hire American' order issued earlier this year.

According to CNN, while changing the rule wouldn't prevent spouses of H-1B holders from pursuing other



Seems like Trump is firm on 'Buy American, Hire American' policy

avenues for work authorisation, it could deter a number of high-skilled immigrants from staying in the US if their spouses can't easily find work.

The Wall Street Journal said such a proposal dismayed supporters of the programme. "This announcement places into jeopardy thousands of hardworking, contributing individuals who have started their own businesses — and often have US citizen children — who will needlessly be forced to revert to a status of inactivity," Leon

Fresco, an immigration attorney who worked for the Obama administration, told the daily. As well as dropping the rule allowing spouses to work, the Department of Homeland Security statement mentioned plans for other changes to the H-1B visa programme.

They include revising the definition of what occupations are eligible for the program "to increase focus on truly obtaining the best and brightest foreign nationals", CNN said.

AGENCIES

MUMBAI MIRROR

12.17.17

INTELLIGENCE

Unmasking and leaks: Trump's Russia retort

AS THE FBI CONTINUES ITS PROBE into contacts between Donald Trump's 2016 campaign and Russia, the President is advancing his own investigation of sorts. On April 5, a month after falsely alleging that President Obama had wiretapped him, he told the *New York Times* that he thinks former National Security Adviser Susan Rice may have committed a crime by unmasking the identities of Trump associates in classified intelligence reports.

There is nothing illegal about unmasking. When U.S. spies target foreign adversaries, they are required by law to protect the privacy of Americans incidentally surveilled by masking their identities in classified reports. Senior officials are allowed to request the identities of the Americans if they determine the information is needed to understand the significance of the intelligence. The process is documented and constrained by law, and the masking agencies follow the rules with what FBI Director James Comey described in recent testimony as "obsessive" discipline.

Rice says she and others followed this procedure, without any political motivation, and never leaked the results. Details of a phone transcript, between her replacement General Michael Flynn and a Russian ambassador, were leaked to the press. It revealed that Flynn had misled the White House, and he was fired by Trump. —MASSIMO CALABRESI

TIME 4.17.17

PROSECUTED

Wa Lone and Kyaw Soe Oo Myanmar's truth seekers

TIME 2-1-18

IT'S HARD TO HIDE A massacre, but that hasn't stopped Myanmar from trying. Satellites see the destruction, survivors speak out, and few things make reporters more determined fact finders than being told their senses have tricked them. Recently, Myanmar began the process of putting two of the most committed behind bars.

The trial of Wa Lone and Kyaw Soe Oo, two Burmese reporters for Reuters, began on Jan. 23 despite a global appeal for their freedom. They were detained in December after accepting an invitation by police officers to meet over dinner. Authorities later said the pair, held incommunicado, were arrested for possession of "secret government documents" about a military campaign in western Myanmar.

It's the latest sign that what once looked like democratic progress in Myanmar has been violently derailed. Aung San Suu Kyi, the Nobel laureate who now leads the new civilian government, remains implacably silent about allegations that the military has systematically targeted the country's 1 million Rohingya Muslims.

These accusations are a global concern; the U.S. calls it ethnic cleansing, while the U.N. human rights chief said he couldn't rule out "elements of genocide." Fleeing a

campaign of arson, rape and murder, more than 688,000 Rohingya, a persecuted stateless minority, have fled to Bangladesh since Aug. 25, when an insurgent attack triggered brutal army reprisals.

Despite official denials, a partial picture of what happened to the Rohingya exists largely because news organizations like Reuters have documented it. In 2014, the company won a Pulitzer Prize for its reports on the group's persecution. Its recent reporting may have helped corner the army into a rare admission of the existence of a mass grave.

The two reporters now facing 14-year prison sentences were charged under a colonial-era law that criminalizes the intention to share anything the government wants to conceal. But Wa Lone, 31, and Kyaw Soe Oo, 27, may have been entrapped; family members say they were apprehended moments after police handed over documents

related to security operations.

"It remains entirely clear that they are innocent," Stephen J. Adler, president and editor in chief of Reuters, said in a recent statement, calling their arrest "an egregious attack on press freedom." The arrest has had a chilling effect on other journalists, who fear they may be next. "But we should not stop doing what we always do," says Aung Naing Soe, a Burmese photojournalist who himself was recently jailed on the premise that he had flown a drone near Parliament.

Bangladesh is soon to begin returning hundreds of thousands of Rohingya refugees, despite warnings from U.N. agencies that it's too soon. If the process goes ahead, they'll be sent back to a place where aid is restricted, journalists are banned and at least one mass grave has been found. Whatever happens in that void, Myanmar doesn't want anyone to see it.

—FELIZ SOLOMON

THE RISK REPORT TIME 4.3.17

Kiev and the Kremlin face narrowing options in Ukraine

By Ian Bremmer

IN UKRAINE, THINGS HAVE TAKEN ANOTHER turn for the worse. In January, Ukrainian army veterans began an unofficial blockade of rail traffic into the country's breakaway eastern provinces to protest their government's willingness to do business with the pro-Russian separatists holding power there. On March 15, Ukraine's President Petro Poroshenko, anxious to regain control of the situation and to keep the confidence of his supporters, made the blockade official. Separatists remain defiant. Russia is reportedly recognizing travel documents from the breakaway provinces for entry into Russia, and we're getting closer to the moment when Moscow will move to formalize trade and economic links with the separatist territories.

In other words, the Ukrainian stalemate has deepened. Ukraine has fallen behind Western neighbors like Poland and Hungary over the past 25 years. A higher standard of living depends on closer engagement with Europe, but peace and security still demand stable relations with Moscow. This puts Poroshenko in a bind. The conflict with Russia has killed about 10,000 people, and Poroshenko knows that many Ukrainians would denounce any move to shift the rest of the country toward Europe by simply accepting the independence of Ukraine's breakaway provinces as a surrender to Russia.

Russia wants to ensure that Ukraine remains within its orbit, because the loss of Ukraine to the West would be the final indignity in a chain of post-Cold War humiliations. Still, Russia can't invade the rest of Ukraine, because major Russian losses might well undermine Russian President Vladimir Putin's support at home. The cost of occupying Ukraine, a nation of about 42 million people, is also far beyond Russia's means. Instead, Putin has kept Ukraine

We're getting closer to the moment when Moscow will move to formalize trade and economic links with the separatist territories

unstable to force its government to give the breakaway provinces—and, by extension, the Kremlin—a veto over Ukraine's national foreign and trade policies.

Many elected Western officials want to defend Ukraine from Russian manipulation, but they don't want

to bear the costs of defending a country their citizens don't care about.

The stalemate is also becoming more expensive for both Russia and Ukraine. The blockade could shave another 1.3 percentage points off Ukraine's beleaguered economy. On the Russian side, poor prospects for oil prices will force the Kremlin to think hard about the wisdom of investing large sums in Ukraine's breakaway provinces for the indefinite future.

Something's got to give, but it has never been less clear what that might be. □

ÉPREUVE FACULTATIVE RECRUTEMENT SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES DE SÉLECTION

Entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, portugais, italien, russe, japonais.

L'utilisation d'un dictionnaire n'est pas autorisée.

(Durée de la préparation : 15 minutes ; de l'interrogation : 15 minutes ; coefficient 1)

Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont comptabilisés. Le coefficient de cette épreuve n'est pas affecté pour le calcul de la moyenne des notes obtenues par les candidats.



SPIEGEL: Der Rüstungskonzern Rheinmetall treibt aktuell den Bau einer Panzerfabrik in der Türkei voran – das Land sei ja Nato-Mitglied hieß es. Ist das angesichts der Lage dort naiv oder skrupellos?

Markus Bickel: Das ist kaltes Kalkül. Das Abwandern ins Ausland ist Teil der Strategie der deutschen Rüstungsindustrie. Dort werden dann etwa Tochterfirmen oder Joint Ventures gegründet, die deutsche Waffen in Lizenz produzieren.

2. SPIEGEL: Unterläuft das nicht die Ausfuhrkontrolle?

Bickel: In gewisser Weise schon – und deshalb redet die Branche auch lieber über die vermeintlich guten Produkte, die sie produziert, wie etwa Radfahrzeuge für Uno-Missionen oder Minen-

räumgeräte. Bei der Rüstungssparte von Rheinmetall allerdings entfielen vom 147-Millionen-Euro-Gewinn 108 Millionen auf Waffen und Munition.

3. SPIEGEL: Im Jahr 2015, beschreiben Sie in Ihrem neuen Buch*, verkauften deutsche Firmen Rüstungsgüter für 4,8 Milliarden Euro. Exporte im Wert von rund einer Milliarde gingen an Staaten in Nordafrika oder Nahost, die in Kriege wie den im Jemen verwickelt sind. Wie ist das möglich?

Bickel: Diktaturen wie Saudi-Arabien werden von deutschen Politikern gern als Stabilitätsanker gepriesen. Dabei wirft inzwischen sogar der BND der dortigen Regierung eine aggressive Interventionspolitik vor.

4. SPIEGEL: Würde es helfen, wenn die EU restriktivere Waffenexportbestimmungen beschließt?

Bickel: Das müsste politisch er kämpft werden, erscheint derzeit aber illusorisch. Die Rüstungslobby ist gut vernetzt. Zudem gibt es ja einen „Gemeinsamen Standpunkt“ der EU, der Exporte in Krisengebiete beschränken soll. Dazu kommt: Das Totschlagargument „Wenn wir es nicht tun, machen es andere“ ist nicht ganz von der Hand zu weisen. Bitterarme Länder wie der Sudan verfügen inzwischen über eine erstaunliche Rüstungsindustrie. ●

* **Markus Bickel:** „Die Profiteure des Terrors. Wie Deutschland an Kriegen verdient und arabische Diktaturen stärkt“. Westend.



محللون: الرئيس السابق تآمر مع الحوثيين لتدمير اليمن ورحيله سيفاقم الأزمة

بين القذافي وصالح:

لماذا ينتهي طغاة الربيع العربي بالطريقة نفسها؟

تونس - «القدس العربي»

من حسن سلمان:

أعدت طريقة مقتل الرئيس اليمني السابق علي عبد الله صالح على يد حليفه السابق جماعة «انصار الله» الحوثيين إلى الذاكرة طريقة مقتل القذافي على يد «ثوار» ليبيا، في وقت حذر فيه البعض من سيناريو كارثي لليمن قد يبدو أكثر قتامة من حال ليبيا التي نهشها الصراعات، واستحضر آخرون عبارة الرئيس العراقي السابق صدام حسين «أنا ستعدمتي أمريكا، أما أنتم فستعدمكم شعوبكم».

الفيديو الذي تم تصويره من قبل الحوثيين والذي يوثق قتلهم لصالح وهو في طريقه إلى مسقط رأسه في «سنحان» جنوب العاصمة صنعاء، لا يختلف كثيرا عن فيديو مقتل القذافي والذي صورته «الثوار» في ليبيا إثر قتلهم للقذافي وهو يحاول الفرار من مسقط رأسه «سرت»، وهو ما يطرح تساؤلات عدة حول كيفية نهاية «طغاة» الربيع العربي، على أن تلك النهاية «المساوية»

لم تجلب السعادة لشعوبهم، بل إن بعض خلفائهم يبدون أكثر ميلا لتكرار نهجهم في الحكم.

وقال عبد الله العبيدي المحلل السياسي والدبلوماسي السابق لـ«القدس العربي»: «مهما كان رأينا في هؤلاء الناس، فإنهم كانوا يمثلون رموزا لدى نسبة كبيرة من شعوبهم، بل إن بعضهم اتبع نهجا قوميا معيناً، ولكنه ربما لم يكن موقفاً به، وقد رأينا سابقاً الرئيس صدام حسين الذي قتل بطريقة مشابهة نوعاً ما، حيث وقع ذبحه (إعدامه) يوم العيد، في رسالة للشعوب العربية تفيد بأنه سيتم التخلي بكل من يمثل رمزا للقوة والتشبث بالقضايا العربية في المنطقة».

ويرى أن «الجهة التي اغتالت صدام والقذافي وصالح هي ذاتها، ولدي اطلاع كبير على الخطط الأمريكية في المنطقة، فالولايات المتحدة تسعى دوماً لإضعاف حلفائها قبل أعدائها وتفكيك المنطقة العربية الغنية بالثروات».

وتساءل العبيدي «هل تحسنت أوضاع البلدان العربية بعد مقتل زعمائها بهذه الطريقة المساوية» ويجيب «بالطبع لا، فهي تشهدا انهياراً كبيراً في المؤسسات والأوضاع الاقتصادية والتنموية، حتى أن نسبة كبيرة

من الشعوب العربية باتت تنادي بعودة أمثال هؤلاء إلى الحكم، لأنها ضاقت ذرا بالوضع الحالي الذي تعيشه».

وكتب زهير إسماعيل القيادي في حزب «حراك تونس الإرادة» تحت عنوان «مصير الطغاة والقذلة واحده»: «الشعب اليمني بين ثلاثة قذلة: القاتل الأول: علي عبد الله صالح وقد لقي حتفه اليوم، ورغم بشاعة ما بُدِث من صور مقتله، فإن الرسالة الأقوى هي تذكير كل طاغية بالمصير الذي ينتظره. فعبد الله صالح الذي قهر شعبه (يمن قبيهم الحوثيين أنفسهم) ومزق وحدته وقتل أحراره لأكثر من ثلاثين عاماً، يلقي مصيراً مروّعاً حزينا».

وأضاف على صفحته في موقع «فيسبوك»: «القاتل الثاني: آل سعود وتحالفهم الذي نجح في تدمير المدينة اليمنية، وآل سعود كانوا أول خصوم الثورة وهم من خطط للانقلاب عليها بواسطة علي عبد الله صالح، وعلى الحوار الوطني ومخرجاته في المصالحة الوطنية. وكانوا مع أبناء زايد، مؤلوا الانقلاب على ثورة 25 يناير في مصر، ضمن مشروع صهيونية قديم بدأت تظهر ملامحه للعلن مع بن سلمان. القاتل الثالث: عبد الملك الحوثي، وهو شريك علي عبد الله صالح في الانقلاب على الثورة

والمصالحة الوطنية واحتلال العاصمة صنعاء والردح على رماد الثورة. ساءموا في تمزيق وحدة اليمن وتلطخت أيديهم بدماء الأبرياء».

وعلق عصام الشاذلي الأمين العام للحزب الجمهوري على مقتل صالح بقوله «تلقيتاً خير مقتل الرئيس اليمني السابق علي عبد الله صالح بحزن كبير، وخاصة أنه سياسي كبير وزعيم عربي، ويضاف ذلك إلى حزننا على تدهور الأوضاع في مختلف الأقطار العربية التي تحول الربيع العربي فيها إلى كابوس، فأغلب هذه الدول فشلت في استثمار اللحظة التاريخية وقطع خطوات نحو بناء الدولة الديمقراطية ودولة المواطنة، وهذا نتيجة تدخل عوامل خارجية لإعادة صياغة المنطقة وفرض جدول أعمال غير الذي كانت تتوق له الشعوب العربية».

وأضاف لـ«القدس العربي» «مقتل علي عبدالله صالح هو نهاية مساوية ذكرتنا بالنهاية المساوية للعقيد معمر القذافي ولاستشهاد الرئيس صدام حسين الذي كان في ظروف آخر مغاير تماماً لا يمكن مقارنته بالظرف الحالي، لكن بالنسبة لنا هذا يؤكد أن الأوضاع في اليمن ستزداد صعوبة وتعقيداً ولا يمكن حلها بأي تدخل

خارجي، ونرى أن كل القوى السياسية والاجتماعية في دون استثناء، لا بد أن تلقي من أجل حقن الدماء اليمنية والاتفاق على خريطة طريق لإعادة بناء وحدة اليمن ودولته العصرية، واعتقد أن لا زال هناك عقلاء في اليمن الذي كان عبر تاريخه عصياً على كل القوى الطامعة فيه، وتتمنى أن يكون مقتل صالح مناسبة لمراجعة الحسابات ووضع المصلحة اليمنية فوق كل اعتبار، إذ لا يمكن أن يحكم طرف واحد اليمن ويقوم بإقصاء الآخرين».

وكتب الباحث سامي براهم تحت عنوان «اليمن مُقدم أو يُراد له أن يستنسخ التجربة اللبنانية»: «فصّل سياسي مذهبي طائفي مرتين إلى الخارج يشغل المناوئة والوكالة عن دولة خارجية على حساب المرجعية الوطنية، يحتكر السلاح ويتلقى الدعم الخارجي دون حساب أو رقيب ويستثمر بشكل توظيفي سرديّة المقاومة، وبقية المشهد السياسي بأحزابه وتخبه ومؤسساته ومكوناته، هكذا تنشئ إيران كيانات سرطانية في جسد المجتمعات العربية لتمكّن لمشروعها القائم على التوسّع والاستلحاق المذهبي والثقافي والعسكري».

Berlusconi, en 'shock' por el desastroso resultado, se atrincheró en su mansión y emite un vídeo en el que asegura que sigue siendo el garante del centroderecha

Las lágrimas del Caimán

D. VERDÚ, Roma
Silvio Berlusconi está destrozado. Triste, en estado de *shock*, dicen los que estos días han mantenido contacto con él. Por primera vez en 25 años, ha perdido el *feeling* con los italianos, que le han condenado a ser la cuarta fuerza política de Italia (14% y 59 diputados). A sus 81 años hizo un esfuerzo para volver. Se sacrificó, piensa, para dar estabilidad al país y frenar el empuje de los populismos. Pero el tipo al que trató como el bocazas de la coalición le ha humillado en *prime time* mundial. Hoy es un perdedor y el contagio se extiende a sus empresas, que también cayeron en Bolsa (-5,53% Mediaset, -4,56% Mondadori).

El ex-Cavaliere siguió el recuento electoral desde su mansión de Arcore, a las afueras de Milán y no ha vuelto a salir de ahí. Ayer por la tarde, cuando el estruendo de su silencio era insoportable, lanzó un acartonado vídeo con un mensaje fuera de la realidad. "El resultado de Forza Italia hubiera sido mejor si no me hubieran impedido presentarme como candidato. Estoy muy feliz por Salvini y la Liga. [...] Pero sigo como líder de Forza Italia, director de la coalición de centroderecha y garante de que se mantenga compacta". Pero el trato no era ese. Quien obtuviese un voto de más guiaría la coalición, sería su líder. Y Berlusconi ha perdido el empuje que le quedaba.

El lunes por la tarde se reunió con Salvini, que le garantizó lealtad. No habrá inventos fuera de la coalición y se intentará asegurar el 37,5% obtenido. Pero la reunión debió de ser tensa, porque la cuchillada de La Liga ha tocado órganos vitales. El partido de

su socio tiene 5,7 millones de votos. Y Forza Italia se ha quedado con 4,5 millones. Para entender la hecatombe, Berlusconi debería mirar hacia Salvini: según la empresa Quorum, el 22,3% de los apoyos conseguidos en las últimas elecciones se ha ido en esta ocasión a la Liga.

El resultado obligará ahora a una reformulación total del partido, aunque Berlusconi pretenda que todo va bien. Especialmente si la coalición de centroderecha no logra formar un Ejecutivo. Son los peores números de la his-

El primer senador negro es de la Liga

La Liga, el partido que comanda Salvini con mano de hierro e inclinaciones xenófobas, tendrá en la próxima legislatura al primer senador negro de la historia de Italia. El partido propuso para ocupar un asiento del Palacio Madama a Toni Iwobi, por la provincia de Bérgamo (Lombardía). Un empresario informático nacido en Nigeria pero nacionalizado italiano y de 62 años, que ha sido el portavoz del partido en asuntos de inmigración.

Iwobi tiene asumido el discurso. Pese a haber sido él mismo un inmigrante, en el muro de su Facebook pueden leerse los habituales lemas de la Liga como "Frenemos la invasión".

toria y llegan en un momento en el que el ex Cavaliere ya no tiene fuerzas para seguir adelante y Forza Italia carece de un relevo claro. El presidente del Parlamento Europeo, Antonio Tajani, era un parche anunciado a última hora —no parecía demasiado interesado en la operación— que quedará abortado con el resultado obtenido. Pero toca mantener el tipo. Además del futuro del partido, está en juego la imagen de las empresas, controladas por su hija Marina.

Berlusconi atribuye la victoria de M5S, construida en los territorios del sur, a la propuesta de otorgar una renta mínima a los ciudadanos. "Lamentablemente, muchos han creído en esa promesa. Pero pronto se darán cuenta de que no es verdad. Solo con una auténtica revolución fiscal como la *flat tax* se podrán garantizar nuevas oportunidades a los jóvenes y una vejez tranquila a quien ha trabajado una vida", insiste.

El centroderecha lo intentará. Pero la operación es complicada, porque faltan más de 50 diputados en la cámara de diputados y 23 en el Senado. Demasiados para confiar en el transfuguismo que tantas tardes de gloria proporcionó al partido. Por si acaso, como el resto de jugadores de esta partida de cartas, también presionó al presidente de la República, Sergio Mattarella, repitiendo sin demasiados argumentos la idea de que su coalición es la que debe recibir el encargo.

Pero el retorno de Berlusconi ha sido un desengaño para todos. Para sus fans, claro. Pero también para sus enemigos —preparados para algo peor— y para aquellos dispuestos a asumirlo como un mal menor.

韓国の康京和（カンギョソフテ）外相が15日からワシントンを訪れ、テイラーソン米国務長官らと会談する。韓国外交省が12日、発表した。急進化した朝鮮半島の情勢に合わせ、北朝鮮の核開発問題を含み米朝、南北対話を巡る協力策について協議するとした。6者協議韓国代表を務める同省の李度勲（イドフン）朝鮮半島平和交渉本部長も14日から訪米する。

韓国外交省は大統領府や国家情報院が主導した南北対話に十分関与できなかった。今後、米朝と南北両首脳会談の成功のためには、北朝鮮の核・ミサイル開発問題での進展が必要で、具体策について米韓で協議するとみられる。

一方、韓国統一省報道官は12日の記者会見で、北朝鮮官営メディアが米朝会談を巡って沈黙している状態について「北朝鮮内部で立場を整理するため、時間が必要なのではないか。慎重に対応しているようだ」と語った。北朝鮮の対応も、金正恩（キムジョンウン）朝鮮労働党委員長のトツザダウソによる決断だった可能性がありそうだ。（ソウル＝牧野愛博）

«Путин оставляет дверь открытой» Дмитрий Дризе — об отношениях России и Запада

России известно, кто устроил атаку на российские базы в Сирии, заявил Владимир Путин. Ранее Минобороны подтвердило, что беспилотники были запущены из турецкой зоны ответственности. Но, по словам российского президента, Турция не имела отношения к атаке — это было провокацией с целью подрыва отношений между двумя странами. Заявления прозвучали накануне на встрече с руководителями СМИ. Политический обозреватель «Коммерсантъ FM» Дмитрий Дризе считает, что задача Путина — побудить Запад к сотрудничеству.

Владимир Путин разрушает все намеки на возможный конфликт с партнерами по сирийскому урегулированию. Буквально перед встречей с руководителями СМИ он поговорил по телефону с Реджепом Тайипом Эрдоганом — все нормально, готовятся к большой встрече в Сочи. При этом в Москве знают, кто запустил боевые дроны и кто за это заплатил — это некие провокаторы, но не турки. Кто именно и откуда родом, президент России не уточняет, но оставляет дверь открытой — мол, узнаете, когда придет время.

Путин согласен с экспертами Минобороны – в кустарных условиях такого не сделаешь. Так что интрига остается. Высокотехнологичных стран не так много. Незадолго до выступления президента Генштаб выдвигает новую версию — об «украинском следе»: взрывчатку могли сделать там.

Далее — вопрос об отношениях России и США. Можно сказать, большинство реплик главы государства так или иначе связано именно с американской темой. Посыл такой: все от них зависит — наберитесь мужества, заокеанские партнеры, давайте договариваться.

Все остальное — это уколы и намеки: доигрались, господа – Ким Чен Ын создал ядерное оружие, стал вполне взрослым политиком, выиграл партию, понятно, у кого. И сюда же тема Алексея Навального — Госдеп переживает, что его не пустили на выборы. Ответ Путина: этот персонаж — теперь так именуется Навального высшая власть — ставленник Америки, они его продвигают, но зря — не дождетесь.

С Украиной ситуация ненормальная, но налицо все признаки замороженного конфликта.

Вывод: если бы в ближайшие месяц или два прошла новая встреча Владимира Путина и Дональда Трампа, да еще с каким-нибудь намеком на результат, то многое могло бы измениться, вплоть до того, что Навальный в будущем стал бы Навальным, а не «персонажем». Эрдоган-то, может быть, и союзник, но вот насколько надежный — большой вопрос. Слишком много противоречий.

Так, что мы — Россия — готовы к сотрудничеству с Америкой. Именно от отношений с Западом во многом зависит, каким будет «Путин 4.0», и куда, соответственно, пойдет страна. А если договориться не получится... Впрочем, время есть. Шесть лет впереди — многое может поменяться.

(<https://kommersant.ru/RSS/theme-2426.xml>) RSS поток (<https://kommersant.ru/RSS/theme-2426.xml>) (2)

Laiklik nedir, ne değildir ?

Hıristiyanlar'a, kutsal saydıkları Kudüs'ün yolunu açmak bahanesiyle Müslümanlar'a, yani Anadolu Selçukluları'na, karşı Birinci Haçlı Seferi düzenlenirken, 1095 yılında, Papa II. Urbain'nin Clermont Konsili'nde söylediği, « Tanrı bunu istiyor ! » sözleri Haçlı Seferleri'nin nârası haline gelecekti. İnsanlığın yüzkaralarından biri olarak tarihe geçen Haçlı Seferleri Tanrı'nın buyruğu gibi sunuluyordu. 1095-1291 yılları arasındaki o seferlerde sivil-asker üç milyon insan yaşamını yitirdi. (...)

« Tanrı » adı, tarih boyunca çeşitli amaçlarla kullanılmıştır. Sormak gerekir : acaba hangi Tanrı, kullarının savaşmasını, birbirini öldürmesini ister ? Tabii, mitolojideki Savaş Tanrısı Ares'in dışında...Kimi insanlar, çoğu kez dinleri, dinsel zaafı ve Tanrı'nın adını kullanarak iyi ya da kötü emellerini gerçekleştirmeye yöneliyorlar.

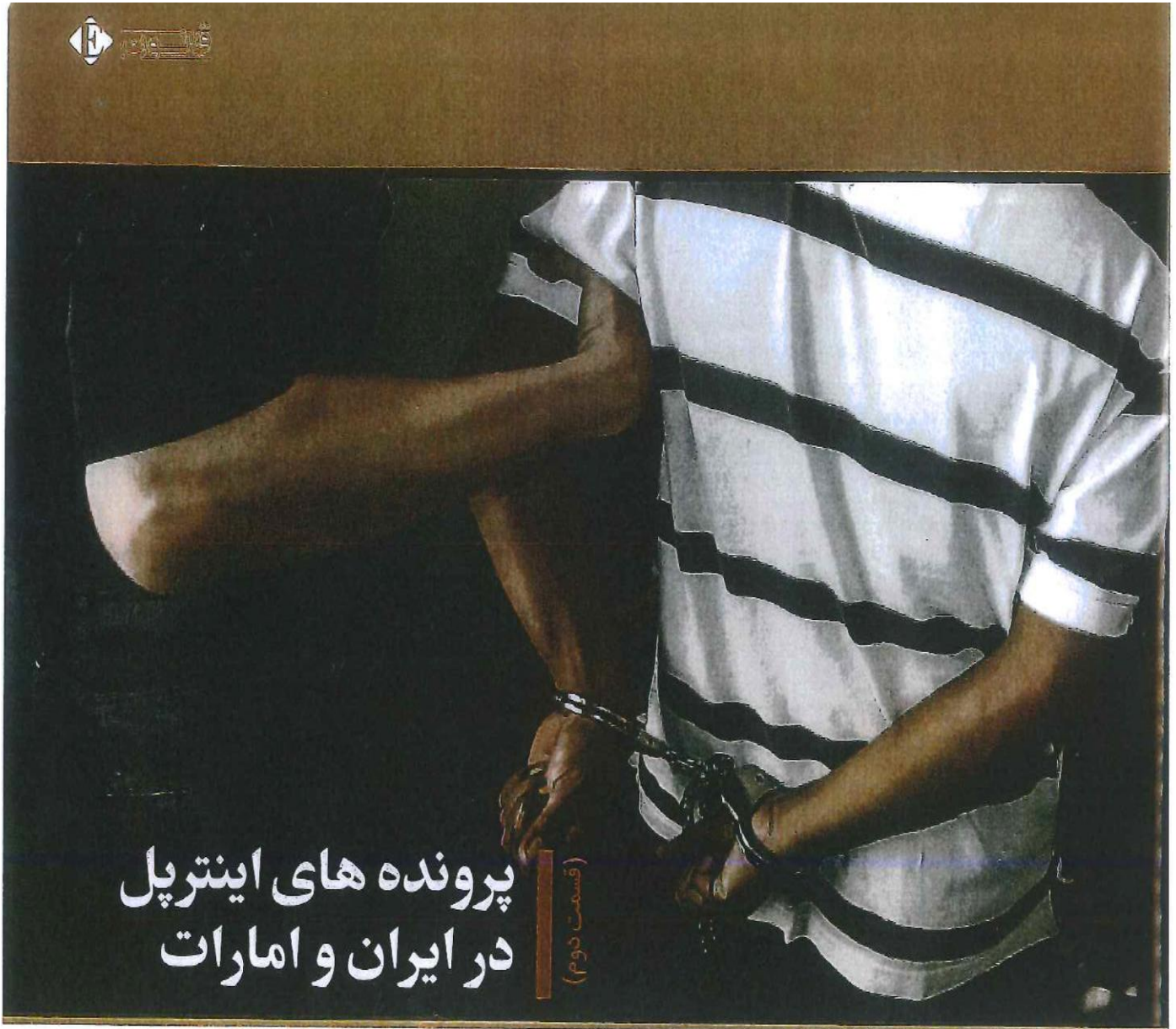
Dünyada pek çok kötülüğün, yukarıda örnekleri verildiği şekilde Tanrı'nın adı kullanılarak yapıldığı göz ardı edilmemeli. Din savaşlarının çok sayıda örnekleri tarihte yerini almıştır. Bugün dahi Ortadoğu'yu kan gölüne çeviren korkunç çatışmalar, savaşlar dinsel gerekçeyle yapılmıyor mu ? Hattâ bazen aynı dinin farklı mezhepleri değil mi söz konusu olan ? Ülkemizde yaşadığımız dinci kışkırtmalı korkunç olayları anımsayalım : Kubilay olayı çok geride denebilir. Ya ötekiler...Maraş Katliamı, Çorum olayları, Konya'daki Kudüs Mitingi, Sivas'ta Madımak'ta yitirdiklerimiz...

Laikliğe gelince...Hiç çarpıtılmasın...Laiklik, dinsizlik değildir ; din düşmanlığı hiç değildir. Yalnızca, devlet yönetimi ile dünya işlerini dinden ayrı tutma anlayışıdır. Demokrasinin vazgeçilmezi, sosyal barışın ön koşulu, bütün inançlara saygının güvencesidir laiklik ; ayrıştırıcı değil, içerdiği hoşgörüsüyle birleştiricidir. Demokratik yaşamın, toplumsal barışın olmazsa olmazıdır.Laikliğin olmadığı yerde özgürlük de olmaz, demokrasi de. En kısa anlatımıyla, laiklik inanç özgürlüğüdür. (...)

Laiklik sözcüğü dilimize Fransızca « laïcité » den girmiştir. Larousse sözlüğüne göre, 'Din'i, siyasetin ve yönetimin, özellikle de temel eğitimin dışında tutan anlayışı ifade eder ; düşünce özgürlüğü ile din ve vicdan özgürlüğü esaslarına dayanır. « Özgürlük, Eşitlik, Kardeşlik » ilkelerine dayalı 1789 Fransız Devrimi sonrasında dinin, yürütme, yargı ve yaşamın yani üç erkin dışında tutulması ilkesi benimsenmiştir. Buradaki kardeşlik, din, dil, ırk, cinsiyet farkı gözetmeyen insancıl bir kardeşliktir ; ayrıcı değil, birleştiricidir. Fransız anayasasına ise laiklik ilkesi 1905'te girmiştir. O anayasanın ilk maddesi şöyledir : « Fransa, bölünmez, laik, demokratik ve sosyal bir cumhuriyettir. »

Aslında laikliğe ilk damgasını vuran ABD'dir. ABD'nin kurucu büyüklerinden sayılan, üçüncü Başkanı Thomas Jefferson'un hazırladığı anayasa din ile devlet işlerini birbirinden tamamen ayırır. ABD'de kilise ile devlet ayrılığı söz konusudur.

Laiklik ilkesi Türkiye Cumhuriyeti'nin temel taşlarından biri olarak 5 Şubat 1937'de anayasaya girmiştir. 11. Cumhurbaşkanı Abdullah Gül, laiklik ilkesinin anayasaya girişinin 77.yıldönümü nedeniyle yaptığı açıklamada şöyle diyordu : « Sosyal barışın korunmasının en önemli şartı olan laiklik, vatandaşlarımızın farklılıklar taşıyan inançlarını özgür şekilde yaşayabilmelerinin güvencesidir. Bu itibarla laiklik, devletin bütün dinler ve mezhepler inanç grupları ve inançsızlar karşısında tarafsız olmasını, hepsine saygıyla yaklaşmasını öngörmektedir. » (...)



پرونده های اینترپل در ایران و امارات

(قسمت دوم)

اعلان زرد:

اعلان زرد (به انگلیسی: Yellow Notice) یا اعلان برای گمشدگان در خصوص افرادی صادر می شود که از محل معمولی خود گم شده و هیچ گونه اثری از آن ها نیست. بنابراین اینترپل از این طریق می تواند به خانواده های مفقودان کمک زیادی کند. مشخصات دقیق و عکس گمشدگان توسط اینترپل کشور عضو به دبیرخانه مرکزی ارسال و پس از آن، مرجع اخیر با صدور اعلان گمشدگان، مراتب را به کلیه کشورهای عضو اعلام می کند.

اعلان مشکی:

اعلان مشکی (به انگلیسی: Black Notice) یا اعلان برای اجساد گمشده برای زمانی است که پلیس کشوری که این اجساد در آنجا پیدا شده، از طریق اداره اینترپل مربوطه از دبیرخانه مرکزی می خواهد در این خصوص اقدام کند. خانواده هایی که از نزدیکان خود مدت ها بی خبر هستند و به دلایل مختلف به کشورهای دیگر مسافرت کرده اند می توانند با مراجعه به آرشیو و با ملاحظه عکس ها و مشخصات اجساد شناسایی نشده، آن ها را شناسایی کنند.

اعلان قرمز:

اعلان قرمز (به انگلیسی: Red Notice) یا اعلان برای افراد تحت پیگرد. با این اعلان می توان افرادی را که مرتکب جرم می شوند و به کشورهای کشورهای دیگری گریزند را تحت پیگرد بین المللی قرارداد. در اعلان قرمز تصریح می شود که اداره اینترپل کشوری که فرد تحت پیگرد در آنجا پیدا شود، باید بلافاصله اداره اینترپل کشور درخواست کننده و دبیرخانه مرکزی را مطلع کند. از نظر کشوری که اعلان قرمز را به موجب نظام قضایی شان به رسمیت شناخته اند، اعلان قرمز به منزله درخواست دستگیری موقت است. لذا اعلان قرمز از این جهت مبنای حقوقی دستگیری فرد تحت پیگرد را تشکیل می دهد. به همین دلیل، در اعلان قرمز تأکید می شود که کشور درخواست کننده، از چه کشورهایی درخواست استرداد متهم را می کند. اینترپل فقط به کشورهای عضو سرویس می دهد.

موافقتنامه استرداد مجرمین مابین ایران و امارات:

مابین ایران و امارات عربی متحده موافقتنامه استرداد مجرمین وجود دارد و بنا بر ماده اول آن تعهد به استرداد شده است و بدینصورت شرح داده شده است (طرفین، تعهد می کنند بنا به تقاضا و با رعایت مفاد این موافقتنامه اشخاصی را که در سرزمین آنان یافت می شوند به منظور، تعقیب یا برای اجرای حکم به یکدیگر مسترد دارند.

Année	Inscrits	Admissibles
2012	26,6 candidats pour 1 poste	4 candidats pour 1 poste
2013	42,4 candidats pour 1 poste	4 candidats pour 1 poste
2014	46,7 candidats pour 1 poste	4,5 candidats pour 1 poste
2015	49,3 candidats pour 1 poste	4 candidats pour 1 poste
2016	45,8 candidats pour 1 poste	4,6 candidats pour 1 poste
2017	52,27 candidats pour 1 poste	4,9 candidats pour 1 poste